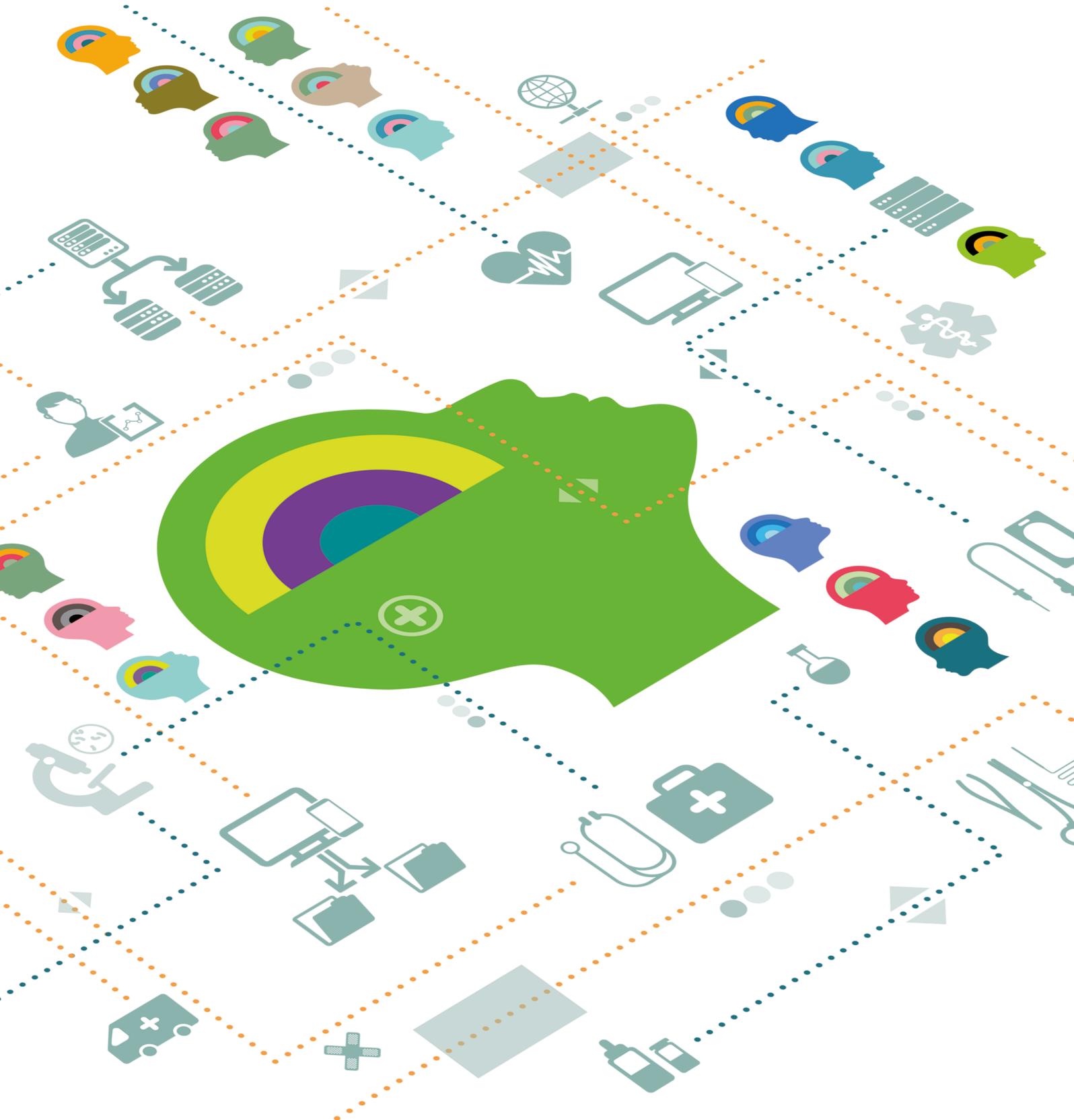


DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017
PHARMAGEST

Technologies pour la santé





AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
AUTORITÉ

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5, allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS-LES-NANCY

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2015 déposé sous le n° D. 16-0449 le 29 avril 2016 et le Document de Référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 17-0462 le 28 avril 2017.





SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	7
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	7
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.1	Informations financières consolidées historiques	8
3.2	Informations financières sociales historiques	8
4.	FACTEURS DE RISQUE	9
4.1	Risques opérationnels inhérents à l'activité	9
4.2	Risques réglementaires et juridiques	9
4.3	Risques financiers	9
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
5.1	Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE	10
5.2	Investissements	14
5.3	Communications financières	15
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	16
6.1	Le Groupe PHARMAGEST	16
6.2	Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe PHARMAGEST	31
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les activités	36
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication	36
6.5	Concurrence	36
7.	ORGANIGRAMME	40
7.1	Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	40
7.2	Liste des filiales importantes au 31 mars 2018	41
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	44
8.1	Actifs immobiliers	44
8.2	Question environnementale	45
9.	EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	46
9.1	Situation Financière	46
9.2	Résultat d'exploitation	47



10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	48
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	48
10.2	Sources et montants des flux de trésorerie	48
10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	49
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	49
10.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	49
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	50
11.1	Recherche et Développement (R&D)	50
11.2	Brevets	50
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	51
12.1	Principales tendances	51
12.2	Perspectives d'évolutions	52
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	55
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	55
14.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	55
14.2	Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale	64
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	64
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	65
16.1	Mandats des membres des organes d'administration et de Direction	65
16.2	Contrats de services	65
16.3	Comités spécialisés	65
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	65
17.	SALARIÉS	66
17.1	Description des ressources humaines	66
17.2	Participation et stock-options	66
17.3	Contrats et accords	66
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	67
18.1	Répartition actuelle du capital social	67
18.2	Contrôle	69
18.3	Pacte d'actionnaires	70
18.4	Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de contrôle de PHARMAGEST INTERACTIVE	70
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	71
19.1	Conventions et engagements réglementés	71
19.2	Autres opérations avec des apparentés	72



20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	73
20.1	Informations financières historiques	73
20.2	Informations financières pro forma	73
20.3	États financiers	73
20.4	Vérification des informations financières	134
20.5	Date des dernières informations financières	145
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	145
20.7	Politique de distribution de dividendes	145
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrages	146
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	146
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	147
21.1	Capital social	147
21.2	Acte constitutif et statuts	148
22.	CONTRATS IMPORTANTS	152
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	152
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	153
24.1	Le rapport annuel de gestion	153
24.2	Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	195
24.3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	198
24.4	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire	224
24.5	Projet du texte des résolutions	225
24.6	Calendrier des prochaines publications	231
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	231



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
5, Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document est également notre rapport annuel 2017, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du Document de Référence 2017 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Rubrique 20.4 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25, rue du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy

Nommée le 30 mai 2002 et renouvelée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019,

Représentée depuis 2014 par Monsieur Stéphane RONDEAU et à compter de 2018 par Madame Isabelle SAGOT.

DELOITTE & ASSOCIES

185 C avenue Charles de Gaulle

92 200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommée le 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022,

Représentée depuis 2017 par Madame Anne PHILIPONA-HINTZY.

Commissaire aux Comptes suppléant

REVILEC AUDIT ET ASSOCIES

25 rue du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy

Nommée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Le cabinet MAZARS (situé 61 rue Henri Regnault, 92 400 COURBEVOIE et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles) dont le mandat, arrivé à son terme, n'a pas été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016.



3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées historiques

En M€*	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires net	146,81	128,38	113,48
Résultat opérationnel courant	34,52	31,39	28,28
Résultat opérationnel	34,52	31,39	28,28
Résultat net consolidé part du groupe	23,14	20,57	18,79
Capitaux propres part du groupe	113,25	101,95	90,65
Trésorerie nette ⁽¹⁾	72,68	63,72	54,89
Actifs immobilisés nets d'amortissements / provisions	83,68	66,36	46,05
Total du bilan	174,53	150,70	123,98
Gearing ⁽²⁾	-49,45%	-57,34%	-58,48%
ROE ⁽³⁾	20%	20%	21%
Effectif Temps Plein Groupe	904	892	817
Dividende ⁽⁴⁾	0,75	0,65	0,60
Résultat de base par action	1,55	1,37	1,25

* sauf pour le dividende et le résultat de base par action (unité euros).

⁽¹⁾ Trésorerie nette incluant l'avance de trésorerie accordée à MARQUE VERTE SANTE.

⁽²⁾ Rapport entre l'endettement net et les fonds propres.

⁽³⁾ Rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

⁽⁴⁾ Le dividende par action mentionné pour l'exercice 2017 correspond à celui qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

3.2 Informations financières sociales historiques

Les principales données historiques sur les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE sont présentées dans le cadre du tableau financier annexé au rapport de gestion présenté en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.



4 FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

4.1 Risques opérationnels inhérents à l'activité

Les principaux risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST sont les suivants :

- Concurrence ;
- Environnement économique - risques indirects liés à des décisions gouvernementales ;
- Sécurité des systèmes d'information et des réseaux ;
- Risques sociaux ;
- Risques de fraude et d'erreurs ;
- Risques d'assurance ;
- Risques liés à la stratégie de diversification du Groupe ;
- Risques liés aux croissances externes et au développement international.

Une information détaillée des risques opérationnels inhérents à l'activité est disponible dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence (Cf. Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne).

4.2 Risques réglementaires et juridiques

Du fait de son positionnement multi-professionnels de santé, les principaux risques réglementaires et juridiques du Groupe PHARMAGEST sont les suivants :

- Perte de l'agrément SESAM-Vitale ;
- Perte d'un agrément d'Hébergeur de Données de Santé ;
- Risques technologiques, qui se situent au niveau de la propriété intellectuelle.

Une information détaillée des risques réglementaires et juridiques est disponible dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence (Cf. Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne).

4.3 Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses principaux risques financiers qui sont les suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risque de taux ;
- Risque de change ;
- Risque sur actions et autres instruments financiers ;
- Risque de crédit ou de contrepartie.

Une information détaillée des risques financiers est disponible dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence (Cf. Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne). Une estimation quantitative des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.7 du présent Document de Référence.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la société est : PHARMAGEST INTERACTIVE.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

5.1.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600).
Tél. : 03 83 15 95 95

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

5.1.5.1 Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

- Fondation par Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

- PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement opérationnel avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

- Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

**2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.**

- Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2007 : Début du développement européen.

- En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS en Belgique (devenue SABCO SERVICES en 2009).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

- Le Groupe PHARMAGEST a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées via une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2010 / 2012 : Prises de participation permettant d'élargir l'offre de services et de produits.

- **Mars 2010** : Création de la société HEALTHLEASE dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 35% du capital. Cette société a pour vocation d'exercer une activité de location longue durée de matériel destinée aux acteurs de l'industrie pharmaceutique, et plus particulièrement aux pharmaciens ;
- **Septembre 2010** : Prise de participation de 41,6% dans la société DIATELIC accédant ainsi à un domaine d'expertise complémentaire au sien qu'est la télémédecine et les systèmes experts de suivi des patients à domicile ;
- **Décembre 2010** : Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société INTECUM, à hauteur de 49% du capital social. Le Groupe PHARMAGEST complète son offre à destination des pharmaciens par l'automatisation de la dispensation, avec le robot SELLEN ;
- **Mai 2011** : PHARMAGEST INTERACTIVE prend une participation de 35% dans la société de droit canadien GROUPE DOMEDIC INC. qui développe et commercialise un pilulier électronique intelligent. Le GROUPE DOMEDIC INC. concède un droit de distribution exclusif en Europe (étendu à la Chine et au Japon en 2015) et un droit de licence de marque à la société française DOMEDIC EUROPE, détenue à 65% par PHARMAGEST INTERACTIVE.

2013 : Renforcement de la e-Santé et des solutions de financement.

- Porté par l'obtention d'agrèments d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel entre janvier 2012 et décembre 2013 et la création d'un Datacenter, le Groupe PHARMAGEST a procédé au regroupement opérationnel des filiales DIATELIC et DOMEDIC EUROPE au sein d'une nouvelle Direction e-Santé ainsi qu'à la création de la filiale KAPELSE, concepteur de solutions e-Santé communicantes, permettant un suivi à distance des patients ;
- Prise de contrôle à 100% d'HEALTHLEASE via le rachat des 65% du capital détenu par Holding Lease France.

2014 : Renforcement, simplification et prise de participation.

- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles françaises et de la Guyane ;
- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital.

2014 : Sortie du périmètre de consolidation et recul de participation.

- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.



5.1.5.2 Événements récents (2015 - 2017)

2015 : Renforcement, simplification et prise de participation :

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé à Paris et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire ;
- Acquisition de titres complémentaires d'INTECUM faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital.

2016 : Renforcement, simplification et prise de participation :

- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société DICSIT INFORMATIQUE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un domaine d'expertise complémentaire qu'est l'informatisation des HAD (Hôpital A Domicile), des SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) et des réseaux CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées) ;
- PHARMAGEST INTERACTIVE et KAPELSE acquièrent conjointement de façon égalitaire 80% de NOVIA TEK et de sa filiale NOVIA SEARCH, start-ups spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap) ;
- Prise de participation (70%) de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société SAILENDRA qui a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

2016 : Sortie du périmètre de consolidation et recul de participation :

- Le GROUPE DOMEDIC INC., filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, a signé un partenariat stratégique avec TELUS Santé qui intègre progressivement son capital au cours d'un processus de 18 mois ;
- Absorption de DCI par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle de Patrimoine avec effet au 30 juin 2016.

2017 : Renforcement, simplification et prise de participation :

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 51,82%, dans le capital de CAREMEDS Ltd., société anglaise, contrôlant 100% de MEDICATION SYSTEMS Ltd., société anglaise. Cette prise de participation est accompagnée d'une prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de MULTIMEDS Ltd., société irlandaise. Ces sociétés sont spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique :
 - MULTIMEDS : développe une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet ;
 - CAREMEDS : développe une plateforme sur le cloud sécurisé de traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Elle permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.
- Prise de participation initiale de 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de WELFINITY GROUP S.A., société luxembourgeoise, ayant pour objet la réalisation d'études de marché dans le domaine de la Santé ;
- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société AXIGATE spécialisée dans les nouvelles technologies et le secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un marché complémentaire à son marché historique : le secteur hospitalier.

2017 : Sortie du périmètre de consolidation et recul de participation :

- Réalisation de la dernière phase d'intégration de TELUS Santé dans le capital de GROUPE DOMEDIC INC. portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 28,32%. Au 31 décembre 2016, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait 29,60%.

5.1.5.3 Stratégie de développements et de croissances externes

Initialement centré autour des besoins des pharmaciens et de la gestion des officines, le Groupe PHARMAGEST a su faire évoluer sa stratégie pour la rendre « Patient Centré » tout en ayant à cœur de renforcer le positionnement de sa clientèle historique.

Convaincu que demain, ce seront tous les professionnels de santé qui devront être interconnectés et coordonnés autour du patient, le Groupe PHARMAGEST a fait le choix d'acquérir progressivement une expertise dans tous les métiers de l'informatique Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

C'est via ses produits et solutions que le Groupe PHARMAGEST compte renforcer les maillons de l'écosystème de santé autour du patient.



Cette stratégie d'innovation autour du patient permet au Groupe PHARMAGEST de se positionner comme un acteur structurant auprès des pharmaciens, des professionnels de santé, de l'industrie pharmaceutique, des payeurs privés et des pouvoirs publics.



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'émission du présent Document de Référence

5.2.1.1 Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2017	2016	2015
Investissements incorporels	14 550	6 917	3 161
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	<i>8 364</i>	<i>2 711</i>	<i>0</i>
Investissements corporels	1 519	1 813	1 499
TOTAL	16 069	8 730	4 660

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets sur l'ensemble de ses Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité desdites infrastructures.

Le Groupe PHARMAGEST finance ses acquisitions courantes et de renouvellements sur ses fonds propres.

5.2.1.2 Investissements financiers

Le Groupe PHARMAGEST procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Ces investissements se font sur la base de ses fonds propres pouvant faire l'objet d'un refinancement selon les opportunités de marché. Les opérations de croissance du Groupe PHARMAGEST lors des trois dernières années :

- Les prises de participation initiale :
 - **Mars 2016** : 100% dans la société DICSIT INFORMATIQUE - DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE - au capital de 50 000 € ;
 - **Juin 2016** : 80% dans la société NOVIA TEK au capital de 250 100 € après investissement. NOVIA TEK détient à 100% la société NOVIA SEARCH au capital de 33 000 € ;
 - **Décembre 2016** : 70% dans la société SAILENDRA au capital de 403 500 € après investissement ;
 - **Février 2017** : Prise de participation à hauteur de 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de CAREMEDS Ltd., société anglaise, au capital de 247 £. La société CAREMEDS Ltd. contrôle 100% de MEDICATION SYSTEMS Ltd., société anglaise, au capital de 100 £ ;
 - **Février 2017** : Prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de MULTIMEDS Ltd., société irlandaise, au capital de 100 € ;
 - **Février 2017** : Prise de participation initiale de 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de WELFINITY GROUP S.A., société luxembourgeoise, au capital de 300 000 € ;
 - **Juillet 2017** : Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE dans la société AXIGATE au capital de 58 421 €.
- Création de filiales détenues à 100% :
 - **Janvier 2015** : NANCEO au capital de 1 000 000 €.
- Renforcements de participations :
 - **En 2015** :
 - **Juin** : Augmentation de capital de GROUPE DOMEDIC INC. suivie par le Groupe PHARMAGEST sans incidence sur la répartition du capital ;
 - **Décembre** : Suite à un rachat d'actions de la société, la participation dans INTECUM passe de 63,99% à 100%.



• **En 2016 / 2017:**

- Réalisation des trois phases d'augmentations de capital de GROUPE DOMEDIC INC. favorisant l'entrée au capital de TELUS Santé. Les augmentations de capital ont été suivies par le Groupe PHARMAGEST entraînant une dilution de sa participation (28,32%).

Au titre de la période couverte par les informations financières historiques, le montant global des investissements financiers est de 19,5 M€.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit également ses investissements dans le cadre :

- De ses agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Des appels à projets liés à l'e-Santé au niveau national et régional dans lesquels il s'est engagé ;
- Du développement de ses filiales dans leurs domaines respectifs.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

5.2.3 Principaux investissements futurs du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST prévoit un agrandissement de son siège social, situé à VILLERS-LES-NANCY, pour lequel les travaux devraient se dérouler en 2018 et 2019. La charge estimée pour ce projet est de 10 000 K€.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par les organes de direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document de Référence.

5.3 Communications financières

Politique d'information

PHARMAGEST INTERACTIVE s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes.

Les événements significatifs pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Par ailleurs, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, l'acte constitutif, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site www.pharmagest.com.

La société GILBERT DUPONT (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur PHARMAGEST INTERACTIVE.

PHARMAGEST INTERACTIVE a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec GILBERT DUPONT.

En complément de sa collaboration avec GILBERT DUPONT, le Groupe PHARMAGEST s'est engagé auprès du CM-CIC MARKET SOLUTIONS pour le suivi de l'action PHARMAGEST et la rédaction, selon les standards du marché, d'analyses financières. Ce contrat a pris fin au 31 décembre 2017, des discussions sont en cours pour la mise en place d'une collaboration de remplacement.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Le Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST s'entend de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales. Le Groupe PHARMAGEST possède une expertise dans les métiers de l'informatique de la Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

Appartenance à une Coopérative de Pharmaciens

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP), coopérative de pharmaciens. Il résulte de cette spécificité que les clients de LA COOPERATIVE WELCOOP peuvent également détenir une participation au sein de cette société. Cette forte proximité avec la profession de pharmacien permet au Groupe PHARMAGEST d'avoir une très bonne compréhension de l'écosystème du pharmacien en particulier et de la santé en général, d'anticiper les évolutions des systèmes de santé et de développer les outils nécessaires pour accompagner ses clients.

6.1.1 Natures des opérations et principales activités

Pour une lecture plus pertinente de l'ensemble de ses activités et de sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST est organisé en Divisions, elles-mêmes structurées en différents Pôles métiers :

- La Division Solutions Pharmacie Europe composée des Pôles Pharmacie France et Pharmacie Belgique et Luxembourg ;
- La Division Solutions e-Santé regroupant les Pôles e-Patients, e-Connect et e-Laboratoires ;
- La Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux qui regroupe les activités des sociétés MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE ;
- La Division Fintech, qui correspond aux activités de NANCEO.

Ventilation du Chiffre d'Affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions	2017		2016	
	Chiffre d'Affaires	Part Groupe	Chiffre d'Affaires	Part Groupe
Division Solutions Pharmacie Europe - dont en France - dont en Belgique et Luxembourg	101,95 M€ 98,82 M€ 3,13 M€	69,45 % 67,32 % 2,13 %	98,12 M€ 95,44 M€ 2,68 M€	76,43% 74,34% 2,09%
Division Solutions e-Santé (France)	11,58 M€	7,89 %	9,95 M€	7,75%
Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux (France)	14,86 M€	10,12 %	10,29 M€	8,02%
Division Fintech (France)	18,41 M€	12,54 %	10,02 M€	7,80%

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 7.2 du présent Document de Référence.



Maîtrise des compétences en interne

En sa qualité d'éditeur de solutions informatiques, le Groupe PHARMAGEST assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion des produits ou solutions : commercialisation directe par son propre réseau d'agences et de filiales ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

6.1.1.1 Division Solutions Pharmacie Europe

Activité historique du Groupe PHARMAGEST, la Division Solutions Pharmacie Europe contribue au chiffre d'affaires 2017 du Groupe (IFRS) à hauteur de 69,45%.

La Division Solutions Pharmacie Europe est constituée de deux Pôles : le Pôle Pharmacie France et le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg.

Pôle Pharmacie France

Son logiciel phare, le **LGPI Global Services**[®], équipe près de 9 000 officines, soit 42% des officines françaises. Il s'agit du 1^{er} logiciel pour officines de France. Ce logiciel dispose d'un ensemble de fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies. Il permet de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix, de piloter de façon efficace l'activité des officines. Le LGPI Global Services[®] peut être accompagné de solutions complémentaires et satellites. Au-delà de la gestion officinale, ce produit permet aux pharmaciens de s'adapter aux évolutions de leur profession et leur apporte des moyens efficaces pour conseiller leurs patients au comptoir et les accompagner en dehors de l'officine.

Le LGPI Global Services[®], un logiciel de gestion créé pour les pharmaciens

Au-delà des fonctionnalités élémentaires de ventes, de facturation et de gestion des stocks, de base de données médicamenteuse, le LGPI Global Services[®] met à disposition des outils permettant l'optimisation de la rentabilité et la surveillance de l'évolution de l'activité des officines :

- **My Pilot**[®] : cet outil statistique intuitif et performant permet aux titulaires de piloter leurs officines au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs sur les deux dimensions de l'officine : « back et front office » ;
- **OffiCentral**[®] : dans un contexte où les rapprochements stratégiques entre pharmaciens se multiplient, OffiCentral[®] permet la recherche de nouvelles sources de rentabilité, notamment l'optimisation de commandes groupées et l'harmonisation des politiques commerciales ;
- **Offizy**[®] : solution de paiement par carte bancaire en officine, Offizy permet grâce à sa connexion au LGPI Global Services[®] à la fois d'éviter des erreurs de saisies, gagner du temps, optimiser le service auprès des patients et de s'adapter à divers modes de paiement par carte bancaire (paiements en sans contact ou American Express) ;
- **Officonnect**[®] : plateforme d'échanges entre les sites Internet de ventes en ligne des officines et le LGPI Global Services[®] permettant l'intégration des ventes et la synchronisation du stock entre les deux systèmes.

Le LGPI Global Services[®], vecteur de sécurité pour les pharmaciens

- **OffiMSS**[®] : soucieux d'accompagner au mieux les évolutions qui touchent la profession du pharmacien, le Groupe PHARMAGEST a fait le choix de devenir opérateur MSSanté et propose OffiMSS, la Messagerie Sécurisée de Santé intégrée au logiciel LGPI, garantissant que les échanges dématérialisés de données de santé, entre professionnels de santé, soient réalisés de manière sécurisée ;
- **Offipass**[®] : solution de gestion des authentifications sans contact qui garantit une gestion rigoureuse des accès au logiciel LGPI Global Services[®], la réduction des erreurs de saisie, la sécurisation des actes au comptoir et le respect de la confidentialité des données des patients ;



- **Offiprotect®** est la solution professionnelle qui intègre un anti-virus, un anti-spam, un anti-spyware et qui assure des mises à jour automatiques et quotidiennes. La sécurité des données et des systèmes informatiques passe obligatoirement par la protection des postes informatiques grâce à un anti-virus puissant et adapté à l'activité de l'officine ;
- **Officash®** apporte rapidité, simplicité et sécurité à toutes les étapes de la gestion des espèces. La borne d'encaissement en circuit fermé génère une réduction des coûts (erreurs de caisse, faux billets, etc.), un gain de temps pour la patientèle et l'équipe officinale tout en bénéficiant d'une sécurité optimisée ;
- **Offisecure®** propose un accès internet haut débit professionnel sécurisé, spécialement conçu pour les pharmacies ainsi qu'un service professionnel de téléphonie illimitée et un service de secours 3G. Cet outil assure une sécurisation optimale des infrastructures informatiques locales des pharmacies ;
- **Offiseen®** : cette offre de vidéoprotection intégrée au logiciel métier permet de lutter contre la démarque inconnue, grâce au marquage des vidéos liées aux événements initié par le LGPI Global Services®, et optimise la sécurité en pharmacie garantissant un environnement plus serein pour l'équipe officinale et les patients.

Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil du patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions est amené à évoluer dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à épauler le pharmacien dans son rôle de conseil et de prévention auprès des patients :

- **LSO** : emblème de l'évolution du métier de pharmacien, le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) facilite l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins par l'équipe officinale. Le LSO est un logiciel interconnecté et sécurisé possédant de nombreuses fonctionnalités comme l'enrichissement du dossier de suivi du patient, la détection de cas patients en cours de dispensation selon des critères prédéfinis, le suivi de constantes, l'intégration de supports multimédias ou encore la tenue d'un agenda partagé au sein de l'équipe officinale ;
- **OffiLearning** : solution e-learning favorisant un mode d'apprentissage simple, rapide, interactif, ludique et économique pour la transmission du savoir sur les pathologies conseil, les pathologies lourdes et la gestion de l'officine. L'e-learning est le mode idéal permettant aux officines de former l'ensemble de leurs équipes à moindre frais et efficacement.

Des solutions pour dynamiser l'officine

- **OffiTouch®** : le linéaire digital qui répond à la fois aux attentes de la patientèle de l'officine et à celles du pharmacien. Les patients peuvent ainsi, en toute autonomie au sein de l'officine, gagner du temps, bénéficier des meilleures offres, trouver plus facilement leurs produits, être bien conseillés tout en vivant une expérience agréable. Pour le pharmacien, OffiTouch® est un véritable tremplin pour améliorer son attractivité et son image tout en accroissant ses ventes et en mesurant l'impact du dispositif grâce à son intégration totale avec le LGPI Global Services® ;
- **OffiMédia®** propose un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente. Cet outil analyse les données du patient, les stocks de l'officine et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. Les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® peuvent également relayer automatiquement leurs promotions créées dans leur logiciel de gestion sur leurs écrans OffiMédia® ;
- **Les Robots SELLEN et SELLEN TWIST** : mis au point par sa filiale INTECUM, le Groupe PHARMAGEST propose des systèmes d'automatisation placés au cœur de l'officine qui optimisent l'espace au sein de la pharmacie et permettent à l'équipe officinale de dispenser du conseil auprès du patient plutôt que de perdre du temps en allant chercher des médicaments dans des tiroirs.



PHARMAGEST Consulting, une offre de services à forte valeur ajoutée

Le Groupe PHARMAGEST propose aux pharmaciens une offre d'accompagnement dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous les leviers de croissance. Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'une équipe de consultants qui propose un accompagnement du pharmacien dans le cadre d'une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plans d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats.

L'offre Consulting est soutenue par une solution logicielle, en mode SaaS, d'analyse et de pilotage de l'officine **My Pilot®**, outil permettant de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord actualisés au jour le jour et facilitant la mise en place de plans d'action dans de nombreux domaines tels que la situation financière de l'officine, la rentabilité des produits par catégorie et par gamme, la politique de prix, la connaissance des clients ou encore l'animation du point de vente.

Une solution de financement des équipements

Le Groupe PHARMAGEST, via sa filiale HEALTHLEASE, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

Depuis 1977, SABCO développe des logiciels et des solutions informatiques uniques qui anticipent les évolutions du marché de la santé, tant au niveau de la gestion de la patientèle qu'au niveau du management efficace de l'officine.

Innovante sur le marché belge, l'offre de SABCO se décline en une gamme de 2 logiciels adaptés à toutes les officines et disponibles dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais : SABCO® OPTIMUM et SABCO® ULTIMATE.

SABCO® OPTIMUM, créé en 2001, est un outil de gestion adapté aux besoins des pharmaciens belges et qui répond à toutes les exigences légales en vigueur dans le pays. Ce logiciel s'accompagne d'un panel de solutions complémentaires pour conseiller au mieux les patients et les accompagner dans le suivi de leur traitement : remise de fiches thérapeutiques, plans de posologie, conseil associé, rappel par SMS d'un renouvellement de traitement...

SABCO® ULTIMATE constitue un outil performant permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, l'optimisation de la gestion de l'officine et le renfort de l'accompagnement des patients. Il est la référence des Logiciels Métiers des Officines en Belgique néerlandophone et francophone, tant sur la partie gestion que sur ses fonctionnalités évoluées comme la Tarification à l'Unité (TàU, TUH, PMI). SABCO® ULTIMATE et ses options OffiHome et OffiDistri permettent une gestion intégrale adaptée tant aux officines indépendantes qu'aux groupements de pharmacies.

Comptant également sur l'utilisation d'une technologie exclusive pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, cette solution permet aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.

Les équipes de SABCO ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges.

Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des logiciels de SABCO aux solutions satellites élaborées par le Groupe PHARMAGEST (OffiCentral®, OffiMédia®, FarmaMobile®, OffiSeen®, OffiCash®, OffiTouch®, etc.), et ce afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges.

Au Luxembourg

Le logiciel **Officine 2016** de la société SABCO représente 14% de parts de marché au Grand-Duché du Luxembourg. Officine 2016 permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer en plus des fonctions classiques d'un Logiciel de Gestion d'Officine les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des vétérinaires. Officine 2016 est un logiciel communicatif qui propose également l'accès à un portail d'informations et à la base de données DelphiCare, la possibilité d'interfacer un robot, le scan de documents, l'envoi de SMS, l'interfaçage avec des étiquettes électroniques, et la réception financière des commandes permettant au pharmacien de quantifier ses marges.



6.1.1.2 Division Solutions e-Santé

De nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

Le Groupe PHARMAGEST a anticipé la révolution numérique qui émerge dans le quotidien des professionnels de santé et des patients.

L'amélioration de la santé des patients, de la pratique des soins et, de fait, la diminution des coûts afférents sont autant de défis que le Groupe PHARMAGEST a intégrés dans sa stratégie de développement.

Les objectifs de la Division Solutions e-Santé sont de concevoir et de déployer de nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour le système de soins.

La valeur ajoutée de cette Division réside dans la pertinence de son pilotage des acteurs impliqués ainsi que dans son expertise, organisationnelle et fonctionnelle, du monde de la santé. Elle réunit l'excellence des savoir-faire de PHARMAGEST INTERACTIVE, DIATELIC, KAPELSE, SAILENDRA, NOVIATEK, NOVIA SEARCH, CAREMEDS, MULTIMEDS mais également de fournisseurs de technologies, avec une forte expérience dans le domaine de la santé, capables de répondre aux professionnels de santé demandeurs de services pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

Après une phase d'investissements importants, la Division Solutions e-Santé contribue au chiffre d'affaires 2017 du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 7,89%.

Pour atteindre ses objectifs, la Division Solutions e-Santé regroupe ses différentes activités en trois pôles de compétences : le Pôle e-Patients, le Pôle e-Connect et enfin le Pôle e-Laboratoires.

Pôle e-Patients

Afin de conserver sa capacité d'innovation au service des pharmaciens dans le cadre de leurs missions conférées par la Loi HPST, le Groupe PHARMAGEST continue d'investir pour développer les outils qui permettent aux pharmaciens de consolider leur place dans les réseaux de soins et de collaborer efficacement avec les autres professionnels de santé dans cet environnement centré autour du patient.

L'amélioration du suivi du traitement des patients

- **MultimedS** : le Groupe PHARMAGEST considère que la sécurisation de la Préparation des Doses à Administrer est primordiale, c'est pourquoi il a conçu le pilulier MultimedS. Préparé en amont par le pharmacien, le pilulier MultimedS est un pilulier manuel utilisable de manière hebdomadaire ou mensuelle (7 ou 28 jours) et qui comporte des alvéoles détachables. Sur chaque pilulier est inscrit le nom du patient, le nom du médicament, la dose, le numéro de lot et la date de péremption ce qui permet une traçabilité totale. Ainsi, le pilulier MultimedS permet d'administrer le bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient. Le soignant ou le patient ne rentre plus directement en contact avec les médicaments, réduisant considérablement les risques de contamination ;
- **OffiDose 2.0®** : dans le cadre d'accords avec des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les officinaux préparent les doses à administrer aux patients et s'équipent d'automates de reconditionnement préparant des sachets contenant les médicaments et les moments de prise. Ce logiciel de gestion des Préparations des Doses à Administrer (PDA) permet la préparation en piluliers d'un traitement médicamenteux prescrit par le médecin, et d'informatiser les échanges d'informations entre le LGPI Global Services®, les EHPAD (notamment via le logiciel TITAN de la filiale MALTA INFORMATIQUE) et les automates de PDA ;
- **DO-Pill SecuR™** : le pilulier DO-Pill SecuR™ est un pilulier électronique intelligent qui indique au patient, via un signal sonore et visuel, les moments de bonne prise et le traitement correspondant à cet instant. Le DO-Pill SecuR™ permet au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre de services : cette solution aide le pharmacien dans son accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou des séniors, permet l'édition d'un bilan fiable et précis de l'observance de ses patients et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de celle de leurs familles.



Intelligence Artificielle et systèmes experts au service du suivi médical et l'aide au diagnostic

Le Pôle e-Patients est spécialisé dans l'Intelligence Artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients. Les systèmes experts développés par le Groupe PHARMAGEST permettent de générer des notifications automatiques et des aides au diagnostic sophistiquées pour les professionnels de santé, dans le cadre du suivi thérapeutique des malades. La gamme de logiciels couvre diverses pathologies telles que l'insuffisance rénale (télésurveillance médicale à domicile de la dialyse) ou l'insuffisance respiratoire... Cette offre répond ainsi à une problématique essentielle à savoir le traitement pertinent des volumes de données de santé de plus en plus important, les systèmes de télémédecine ou d'e-Santé.

Afin d'assurer le continuum de la relation patient, la Division Solutions e-Santé accompagne l'écosystème de santé dans sa transformation digitale au travers de réalisations concrètes :

- Améliorer la prise en charge des séniors encore autonomes, en s'appuyant sur la coordination des médecins, infirmiers et pharmaciens autour de la sécurisation de la prise médicamenteuse - *Projet PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) en cours dans la région Lorraine.*
- Pré-dépister et sécuriser la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques grâce à l'Intelligence Artificielle, améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie du patient et diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées) - *Projet eNephro : 850 patients à terme, 30 néphrologues mobilisés. Le projet est déployé dans 3 régions depuis 2016.*
- Sécuriser le domicile des séniors (individuel ou collectif), grâce à notre approche de la Silver Economie, en créant des solutions respectant les habitudes de vie des personnes et intervenants à domicile - *Projet « 36 mois de plus à domicile » 150 logements équipés à terme grâce au soutien de la CARSAT Nord-Est et du Conseil Régional du Grand Est.*
- Simplifier la gestion et le partage des programmes d'Education Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à des exigences de qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP) et de productivité et de traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte) - *PHARMAGEST INTERACTIVE a remporté pour le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Lorraine le marché d'éducation thérapeutique et déploie sa solution ETP-Pilot au sein de 3 réseaux qui représentent 1 800 patients.*
- Accompagner les patients dans la prise en charge de leurs pathologies. Plus de 140 000 patients sont ou ont été suivis par les solutions e-Patients du Groupe PHARMAGEST.

L'optimisation du partage des informations et la sécurisation des données de santé à caractère personnel

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST accompagne ses clients et leur fournit des solutions applicatives innovantes, construites sur des socles techniques éprouvés. La continuité de services, le bon fonctionnement permanent des applications informatiques métiers et de l'infrastructure technique nécessitent une sécurisation accrue des données et du Logiciel Métier de l'Officine (LMO).

La sécurisation de la délivrance, la traçabilité et la sécurisation des informations de santé nécessitent pour les professionnels de santé en général et pour les officinaux en particulier de se doter de nouveaux outils capables de subvenir à ces nouveaux besoins.

Dans ce contexte, le Groupe PHARMAGEST s'est renforcé structurellement et dispose depuis 2012 de l'agrément HDS (Hébergeur de Données de Santé) délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour ce qui concerne l'hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données. Le Groupe PHARMAGEST propose son service, appelé « TELE100T®-APS (Accès Patient Sécurisé) », à ses clients professionnels de santé. Cette offre propose l'hébergement des applications gérées et administrées par ses clients professionnels de santé, et notamment par ses clients pharmaciens qui souhaiteraient ouvrir un site Internet de vente de médicaments en ligne en conformité avec les dernières dispositions réglementaires. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical seront, grâce à cet agrément, directement accessibles par le patient.

Conscient que les Data Centers généralistes, dont le métier est éloigné du secteur de la santé, ne peuvent répondre aux exigences requises, le Groupe PHARMAGEST a décidé dès 2012 de se doter de son propre **Data Center**. Cet outil stratégique garantit une qualité stricte et une haute sécurité des données afin de pouvoir proposer des services à forte valeur ajoutée à ses clients professionnels de santé, pharmaciens et établissements de santé.



Pôle e-Connect

Le Pôle e-Connect conçoit, développe, industrialise, déploie et exploite des solutions e-Santé innovantes pour d'une part, un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et d'autre part, l'optimisation de leur parcours de soins.

Les principaux marchés sur lesquels le Pôle e-Connect se positionne sont :

- La télésanté, qui regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale ;
- L'équipement des Professionnels de Santé avec la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés, et le suivi du patient.

Solutions KAPELSE

Ergonomiques, performantes et multi-communicantes, les solutions KAPELSE permettent un meilleur suivi à leur lieu de demeure des personnes à risque, sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie.

Équipées de systèmes d'authentification forte et intégrées dans un environnement hautement sécurisé (Kap&Network), les solutions KAPELSE donnent accès à de nombreuses fonctionnalités en toute sécurité :

- L'enregistrement et le stockage sécurisés des données de santé mesurées au lieu de demeure du patient ;
- L'enregistrement et le stockage sécurisés d'actes médicaux effectués par des Professionnels de Santé au lieu de vie du patient ;
- L'authentification forte du Professionnel de Santé comme celle du patient ;
- Le transfert sécurisé et automatisé de ces données vers des serveurs dédiés, installés en environnement HDS (agrée Hébergeur de Données de Santé) ;
- Le partage des données de santé avec des applicatifs de traitements des données permettant la mise en place d'un suivi automatisé (systèmes d'alerte, dialogues patient-Professionnel de Santé, échanges d'expertise interprofessionnels,...).

Au 31 décembre 2017, l'offre de KAPELSE se décline en quatre dispositifs :

- **KAP&CARE®** : une box e-Santé (SATEBOX) conçue spécifiquement pour le suivi du patient à son lieu de vie, qui permet d'effectuer des opérations de télésurveillance et de téléassistance médicales tout en garantissant la sécurité des données traitées ainsi que l'authentification du patient ;
- **KAP&GO®** : la version nomade de la box e-Santé ;
- **KAP&LINK®** : un terminal lecteur de cartes qui s'adresse à l'ensemble des pharmacies, utilisant une technologie innovante protégée par un brevet. Il permet la télétransmission, la mise à jour des cartes SESAM-Vitale, etc. ;
- **eS-KAP-Ad®** : un outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature des feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient.

KAPELSE contribue également aux projets du Pôle e-Patients en proposant des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que des dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins.

Solutions NOVIATEK

En étroite collaboration avec des partenaires du monde médico-social, NOVIATEK a conçu **Noviacare™**, un système d'accompagnement destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et aux personnes âgées vivant seules à domicile. A l'aide de capteurs judicieusement placés et d'une box, ce système mesure la vie de la personne à domicile, analyse son comportement (absence de prises de repas, chute, problème d'hygiène, ...) et apporte un aspect préventif permettant de rassurer la personne ainsi que sa famille et les soignants par l'envoi d'un rapport quotidien.

Egalement équipé d'une synthèse vocale, **Noviacare™** peut conseiller la personne sur sa prise de médicament, la fréquence de ses repas, son niveau d'hydratation ou encore sur les repères spatiaux temporels.

Ce dispositif n'est pas intrusif, ne nécessite aucune connexion Internet, et s'installe facilement dans les logements (Sans Fil, Plug&Play). Il peut donc être distribué par des réseaux spécialisés, en B to C et par le pharmacien.



Pôle e-Laboratoires

Depuis plus de 30 ans, le Groupe PHARMAGEST propose des services et des solutions logicielles à l'officine. Au-delà de ce savoir-faire informatique, l'expertise du Groupe PHARMAGEST liée à sa connaissance et sa compréhension des problématiques pharmaceutiques permet d'accompagner les pharmaciens pas à pas dans la réalisation de leurs projets.

Parallèlement, le Groupe PHARMAGEST est l'interlocuteur de référence pour les laboratoires qui souhaitent mettre en place et développer un marketing orienté client / patient. En créant des ponts inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leurs intérêts communs, le Groupe PHARMAGEST se positionne comme un partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux pouvoirs publics, et payeurs privés à destination du grand public

A travers la mise en place **d'observatoires santé** ou **d'opérations de prévention et d'information**, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales. Depuis 2010, 42 opérations de sensibilisation ont été réalisées, près de 65 000 personnes ont été interrogées et plus de 11 800 patients se sont vus proposer des fiches conseils. En 2017, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® ont pu participer à plusieurs opérations : insuffisance rénale chronique, maladie de Parkinson, diabète, arrêt du tabac, maladie d'Alzheimer et psoriasis.

Dans un contexte de mobilité grandissante, le Groupe PHARMAGEST a créé **Ma Pharmacie Mobile®**. Cette application gratuite disponible sur iPhone™ et Android™ offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments permettant ainsi un accompagnement des patients par les pharmaciens. A fin 2017, cette application a été téléchargée plus de 200 000 fois et plus de 136 000 ordonnances ont été communiquées par les patients auprès de leurs officines.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions au plus proche des patients

Les conséquences d'un mauvais suivi d'observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à accompagner une démarche éducative du patient, par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives. Les laboratoires sont passés d'un marketing produit à un marketing « Patient Centré ». Désormais, ce n'est plus vers le médicament que l'industrie pharmaceutique se tourne mais vers des solutions thérapeutiques personnalisées engendrant de nouvelles relations entre les professionnels de santé et le patient, des solutions créatrices de valeur autour de leurs médicaments innovants.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions et des services de formation, d'informations et de communication au plus proche du métier du pharmacien

Conscient du rôle incontournable du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leur stratégie promotionnelle et marketing. Le LGPI Global Services®, doté d'un portail d'informations, est un vecteur structurant, communicant et interactif par lequel le laboratoire peut mettre à disposition de tous les collaborateurs de l'officine des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le laboratoire peut ainsi diffuser de l'information ciblée sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions et ses solutions d'accompagnement auprès des patients et des professionnels de santé.

La solution **OffiMédia®** de communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est un nouveau levier pour déclencher un acte d'achat, hors princeps, au moment le plus propice. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat.

Le Groupe PHARMAGEST propose également aux laboratoires de relayer leurs campagnes audiovisuelles institutionnelles ou de scénariser leurs produits pour capter l'attention des consommateurs.



6.1.1.3 Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

La Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux portée par MALTA INFORMATIQUE inclut deux filiales directes à savoir DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE. Avec plus de 120 collaborateurs et un chiffre d'affaires supérieur à 14,86 M€ (soit 10,12 % du CA IFRS du Groupe PHARMAGEST), le périmètre couvert par la Division inclut les logiciels pour Hôpitaux, Hôpitaux À Domicile (HAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), représentant au total environ 3 000 établissements équipés en France et DOM COM.

MALTA INFORMATIQUE

Filiale du Groupe PHARMAGEST, la société MALTA INFORMATIQUE est éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD, Accueils de jour et structures d'hébergement pour le secteur du handicap (Maisons d'Accueil Spécialisées MAS et Foyers d'Accueil Médicalisées FAM). Elle se caractérise par sa très forte expertise dans le Dossier Patient Informatisé des résidents, la gestion des activités thérapeutiques et occupationnelles, la gestion de la facturation et du compte client. Cette suite logicielle intégrée et modulaire permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.

L'application TITAN de MALTA INFORMATIQUE est aujourd'hui la seule solution du marché capable notamment de proposer un circuit complet du médicament dans les EHPAD. Cette solution comprend différents modules permettant :

- La gestion des attentes, des admissions et l'administration des résidents ;
- Le suivi des activités thérapeutiques et occupationnelles ;
- La gestion très précise et intégrée du plan personnalisé d'accompagnement des résidents ;
- Le Dossier Patient Informatisé qui intègre les composantes de soins et de circuit du médicament ;
- Le dossier de soins et traçabilité nomade sur tablette tactile ;
- La facturation, le suivi des encaissements et leur comptabilisation ;
- La gestion de l'intendance ;
- Le planning du personnel ;
- La traçabilité par code-barres ;
- La gestion avec les pharmacies de ville et les PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) ;
- La gestion de groupe d'établissements avec une base de données unifiée et un pilotage centralisé (module TITAN GROUPE) ;
- La gestion digitale de l'EHPAD : site internet, espace de confiance dédié aux familles, réseau social multi-device entre le résident et son entourage ;
- La gestion informatisée du parcours du résident dans les différentes structures : HAD, EHPAD, SSIAD, et Hôpitaux.

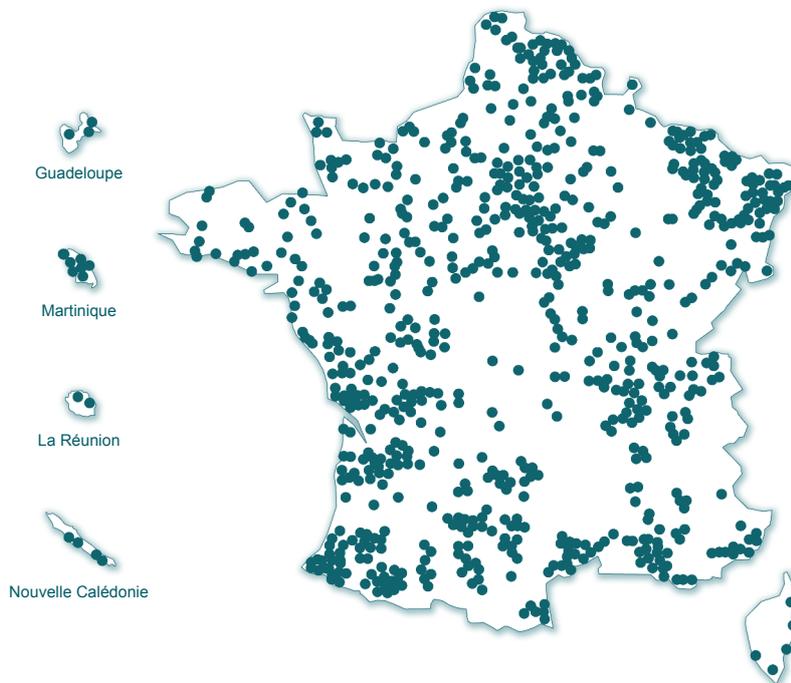
L'investissement en R&D est une constante forte dans l'activité de MALTA INFORMATIQUE et l'ensemble des modules bénéficie régulièrement de nombreuses évolutions métier qui aboutissent à une maturité de l'offre standard :

- En 2015, MALTA INFORMATIQUE renforce son offre avec un nouveau module **TITAN WEB MEDECIN** permettant aux médecins un accès distant en interface WEB, offrant ainsi la mobilité aux intervenants extérieurs, et démarre l'étude de développement d'un nouveau module TITAN WEB ENTOURAGE.
- En 2016, MALTA INFORMATIQUE continue à investir et développe le module **TITAN WEB ENTOURAGE** destiné à l'entourage des résidents, familles, aidants, personnes de confiance, pour permettre à l'EHPAD de communiquer sur un website portail sur la vie de l'institution et la prise en charge des résidents.
- En 2017, MALTA INFORMATIQUE innove en proposant la première application de gestion d'alertes et d'événements sur smartphone pour EHPAD. Disponible avec la version 4.2.2 de TITAN, elle est téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play.

Aujourd'hui, grâce à une stratégie de très forte spécialisation, MALTA INFORMATIQUE est devenu un acteur clé du secteur des EHPAD. L'accélération de la croissance organique démontre à nouveau l'intérêt que porte le marché aux solutions TITAN.



MALTA INFORMATIQUE équipe 1 812 EHPAD au 31 décembre 2017.



DICSIT INFORMATIQUE

En 2016, MALTA INFORMATIQUE a réalisé une croissance externe sur le marché de l'hospitalisation à domicile avec l'acquisition de DICSIT INFORMATIQUE, leader en solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile.

Cette acquisition vient enrichir le portefeuille de services de MALTA INFORMATIQUE et renforcer sa position d'acteur incontournable dans le domaine de l'informatique de gestion pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, en proposant à terme une véritable gestion du parcours de l'utilisateur.

L'offre de DICSIT INFORMATIQUE se décline dans trois secteurs :

- Hospitalisation À Domicile (HAD) avec le logiciel AnthADine et l'outil de mobilité MOBISOINS. AnthADine est un logiciel complet permettant aux professionnels de gérer les soins et la facturation mais également de sécuriser le circuit du médicament. MOBISOINS offre une traçabilité complète de la prise en charge avec consultation, suivi et validation au domicile des patients.
- Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) avec le logiciel MicroSOINS et l'outil de mobilité MOBISOINS. MicroSOINS répond à l'ensemble des besoins d'un SSIAD avec un dossier de soins complet (planifications, transmissions ciblées, validation des soins, projet de soins...), une GED, et des outils de pilotage de l'activité.
- Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées (CLIC) avec LogiCLIC, le logiciel de référence pour les CLIC et coordinations gériatriques.

D'autres outils viennent compléter cette gamme comme MEMORIALIS™, logiciel d'accompagnement pour les équipes de suivi Alzheimer avec dossier de soins, et suivi des séances.

6.1.1.4 Division Fintech

La Division Fintech contribue au chiffre d'affaires 2017 du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 12,54 %.

NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. A ce titre, NANCEO s'adresse à toutes les entreprises qui vendent des produits et services sous forme de location, c'est-à-dire de loyers périodiques.

NANCEO a créé *Leasa by Nanceo*, une place de marché informatique full web, agissant comme un hub, qui permet :

- De déposer de façon agile et intuitive les demandes de financement par concessionnaires ou distributeurs ;
- De donner accès d'un « simple clic » aux principaux bailleurs-financeurs du marché ;
- De gérer de manière automatique l'ensemble des processus du financement des ventes ;
- De piloter son portefeuille de clients « locataires », de la mise en place du financement jusqu'à son terme.

Fonctionnement de la plateforme *Leasa by Nanceo*

Le partenaire (client) dépose une demande de financement sur un portail web unique qui se charge d'aller interroger les bailleurs spécialisés du marché pour donner un accord de financement. Le dialogue avec les bailleurs est instantané. La plateforme *Leasa by Nanceo* sélectionne et délivre l'accord unique le plus pertinent quel que soit le bailleur. La facturation est dirigée vers NANCEO qui en assure la gestion.



L'ensemble du processus d'acquisition des demandes jusqu'à la cession du dossier au bailleur « cessionnaire » est géré par *Leasa by Nanceo*. Ce qui rend l'exécution simple et rapide accélérant le paiement du dossier auprès des concessionnaires.

A noter que NANCEO achète les équipements auprès des concessionnaires pour les mettre en location chez les clients finaux (« locataires ») mais concomitamment, revend instantanément ces équipements grevés d'un contrat de location au bailleur ayant accepté le risque client.

Les marchés des biens mis en location

Leasa by Nanceo s'adresse aux sociétés commercialisant des produits et services sous forme de location. Ainsi les biens financés par l'intermédiaire de NANCEO peuvent être de tous types. Aujourd'hui principalement tournée vers les secteurs de la bureautique, l'informatique, la téléphonie, la sécurité, l'imprimerie, l'édition de logiciels ou encore de matériel médical, NANCEO ouvre en permanence ses services à d'autres domaines tels que l'économie d'énergie, l'imagerie, la GED (Gestion Electronique de Documents).

Les différents marchés adressés par NANCEO représentent plusieurs centaines de millions d'euros. La taille et la nature de ces marchés évoluent avec la « facturation à l'usage » qui tend à favoriser les solutions de location à celles de l'investissement. Louer est plus simple, plus souple et profitable que d'acheter un bien pour un usage.



Modèle économique

Les outils développés par NANCEO sont agiles et permettent de prendre en compte les besoins spécifiques des partenaires pour leur proposer des offres personnalisées.

L'offre de NANCEO couvre toute la palette du financement des ventes : elles vont du simple partenariat, à un partenariat exclusif, jusqu'à la création d'une captive de financement.

Ces trois modèles représentent des sources de profits complémentaires pour les partenaires du Groupe PHARMAGEST.

Des ressources expérimentées

Les équipiers de NANCEO (management, commerce et support) sont issus de filières financières. Leurs expertises dans le financement et particulièrement dans le leasing sont reconnues.

Les développements de la plateforme *Leasa by Nanceo* sont réalisés par des équipes de développeurs « ad hoc » chez PHARMAGEST dont l'expertise en matière de web-service et d'A.P.I est avérée.

Investissements

L'ensemble des développements au titre de la plateforme *Leasa by Nanceo* est financé sur fonds propres.

6.1.2 Nouveaux produits et/ou services

6.1.2.1 Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

Nouveau Portail LGPI :

En 2017, le Groupe PHARMAGEST a développé puis déployé une nouvelle version de son Logiciel Métier d'Officine, le LGPI Global Services®, incluant des évolutions majeures de son portail d'informations. Cette toute nouvelle version de son portail d'informations propose aux pharmaciens et à leurs équipes officinales un portail plus dynamique, au design amélioré et encore plus riche en informations et actualités. Le nouveau portail intègre également de nouvelles fonctionnalités telles que la messagerie sécurisée (OffiMSS), l'accès pour le titulaire de l'officine à son espace client pour toute question administrative ou commerciale, la création de comptes personnels, un système d'authentification unique favorisant un accès simplifié et sécurisé à toutes les applications PHARMAGEST.

Certification AFNOR NF525 :

Pour garantir la conformité de son logiciel LGPI avec la Loi de Finances (applicable à compter de 2018), PHARMAGEST INTERACTIVE a fait le choix de la certification NF525 délivrée par INFOCERT, organisme accrédité par l'AFNOR. Certificat accessible sur le site internet <https://services.infocert.org/certificats/CERTIF-17-0106.pdf>

Le choix du Groupe s'est porté sur la certification NF525 car, au-delà de la conformité du logiciel à proprement parler, cette certification concrétise un nouvel engagement fort en terme de qualité de service en s'appuyant sur le standard international ISO 9001.

Déploiement du Logiciel de Suivi de l'Observance (LSO) :

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi le déploiement de son Logiciel de Suivi d'Observance qui permet l'accompagnement des pharmaciens dans leurs nouvelles missions (notamment le suivi des entretiens pharmaceutiques) et apporte les premières réponses aux enjeux de santé publique sur l'observance.

Le Logiciel de Suivi d'Observance est un module complet intégré au Logiciel de Gestion de l'Officine incluant la gestion de rendez-vous, le suivi des constantes grâce au couplage avec les dispositifs connectés, le stockage sécurisé des données grâce à l'infrastructure HDS. Le développement et le déploiement du LSO positionnent le Groupe PHARMAGEST comme le seul éditeur à même de proposer aux pharmaciens un véritable Logiciel de Métier d'Officine.

Lancement commercial d'OffiTouch® :

Le linéaire digital est une borne interactive qui complète les linéaires physiques et autres gondoles présents dans l'officine. D'un point de vue utilisateur, le linéaire digital permet d'afficher sur un écran tactile les produits en vente libre proposés par l'officine, leur description et leur disponibilité, ainsi que des pages saisonnières ou promotionnelles. Le visiteur remplit un panier virtuel à retirer au comptoir, où il pourra finaliser ses achats. OffiTouch est ainsi vecteur d'expériences d'achat novatrices et véhicule une image de modernité.

Pour le pharmacien, cette solution offre la perspective d'animations des ventes : elle permet de réaliser une sélection de produits, de paramétrer des promotions ainsi que leur affichage à l'écran. Le pharmacien peut également accéder aux statistiques de l'outil pour suivre les ventes et optimiser son offre en temps réel. Le linéaire digital permet d'augmenter la capacité d'exposition, de s'affranchir des activités d'organisation et de remplissage des rayons et peut limiter la démarque inconnue.



Création de synergies avec les autres activités et filiales du Groupe :

Activité historique du Groupe PHARMAGEST, le Pôle Pharmacie France soutient une dynamique de développement et assure une cohérence avec et entre les investissements des autres filiales du Groupe. Ainsi, le Pôle Pharmacie France commercialise auprès des pharmaciens :

- Les lecteurs de cartes SESAM-Vitale ainsi que la borne KAP&CARE de mise à jour des cartes SESAM-Vitale de KAPELSE ;
- La solution de financement HEALTHLEASE gérée par la plateforme *Leasa by Nanceo*.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique :

Les équipes de SABCO ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges. Ainsi, pour exemple, les principales évolutions 2017 des logiciels en Belgique sont :

- L'amélioration du module Recip-e pour le traitement des prescriptions des médecins au format électronique ;
- L'ajout du module « Pharmacien de référence » dans les logiciels SABCO® OPTIMUM et ULTIMATE permettant aux pharmaciens de s'enregistrer et d'être rémunérés en tant que pharmaciens référents pour une certaine typologie de patients chroniques ;
- L'amélioration d'OffiHome, la solution permettant aux pharmaciens d'assurer un service complet et efficace auprès des maisons de repos et de soins. OffiHome crée un lien entre la maison de repos et SABCO® ULTIMATE et aide le pharmacien dans la gestion de la Préparation de Médication Individuelle (PMI) ;
- L'intégration d'OffiTouch® : l'unique linéaire digital connecté au logiciel SABCO® ULTIMATE offrant aux pharmaciens une synchronisation parfaite et automatique des prix, des produits, des ventes, des stocks et des stocks-robots. Cette innovation permet aux pharmaciens de véhiculer une image moderne de leur officine tout en proposant une expérience client agréable et inédite en pharmacie.

Au Luxembourg :

En 2015, SABCO procédait au lancement commercial d'**Officine 2016** au Grand-Duché de Luxembourg, nouvelle édition du logiciel Officine II, plus performante et connectée grâce à des fonctionnalités inédites et de nouveaux modules : applications mobiles intégrées, statistiques, gestion des maisons de repos, préparation de médication individuelle, relations fournisseurs, suivi patients, etc.

En 2017, les équipes de SABCO et de PHARMAGEST INTERACTIVE ont mutualisé leurs efforts autour d'une nouvelle plateforme de santé européenne, « Patient Centré ». Cette plateforme basée sur les dernières technologies web et sur l'intelligence artificielle aura pour vocation de fournir au pharmacien des outils lui permettant d'apporter encore plus de services à son patient tout en optimisant la gestion de sa pharmacie. Dans le cadre de ce projet, les équipes SABCO et PHARMAGEST coopèrent activement avec deux pharmaciens-partenaires luxembourgeois afin de proposer une solution répondant parfaitement aux exigences actuelles et futures du métier de pharmacien d'officine.

En Belgique et au Luxembourg :

Les équipes de développement France et Belgique/Luxembourg collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiTouch, OffiCash, OffiSeen, OffiCentral, OffiMédia, OffiDose, OffiSeen,...) élaborées par le Groupe PHARMAGEST aux logiciels de SABCO afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. A titre d'exemple, le développement de l'application gratuite **FarmaMobile** qui permet de localiser la pharmacie ouverte la plus proche, trouver les horaires de n'importe quelle pharmacie, envoyer la photo d'ordonnance à son pharmacien et recevoir des alertes pour le rappel de prises et de posologie.



6.1.2.2 Division Solutions e-Santé

Pôle e-Patients

Les projets auxquels participe le Groupe PHARMAGEST sont passés en phase opérationnelle.

Projet	Rappel des objectifs du projet
ECHRONIC / ENEPHRO	Prise en charge de l'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie. Ce projet est mené avec le support du Ministère de l'Industrie.
SATELOR / 36 MOIS DE PLUS A DOMICILE	Développer des solutions de sécurisation de la prise en charge de patients poly-pathologiques et/ou en perte d'autonomie à leur domicile. Ce projet est réalisé avec le soutien de la Région Lorraine.
PAERPA	Coordination entre les différents secteurs sanitaires pour éviter des risques de rupture dans le parcours de soins des personnes âgées en risque de perte d'autonomie. Ce projet bénéficie de l'appui de l'Agence Régional de Santé.

Après une phase pilote du projet « 36 mois de plus à domicile » initiée par le Conseil Régional de Lorraine et les fonds FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), la CARSAT Nord-Est et le Groupe PHARMAGEST sont passés à la phase de développement.

La CARSAT Nord-Est est un organisme de Sécurité Sociale à compétence régionale qui intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels. Afin de répondre aux besoins des retraités et de préserver leur autonomie au domicile le plus longtemps possible, la politique d'action sociale menée par l'Assurance retraite de la CARSAT Nord-Est s'inscrit dans une approche globale qui prend en compte tous les éléments favorables au « bien vieillir » chez soi. Dans ce cadre, elle accompagne et finance des projets innovants destinés à favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Le Groupe PHARMAGEST affiche un fort engagement dans la recherche de solutions innovantes facilitant l'assistance à l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées. Ses investissements, tant sur le plan humain qu'industriel, font du Groupe PHARMAGEST l'un des acteurs de référence en France. Avec l'offre « 36 mois de plus à domicile », le Groupe PHARMAGEST poursuit ses développements pour faciliter le maintien à domicile des personnes en risque de perte d'autonomie.

Suite à la prise de participation du Groupe PHARMAGEST dans la société SAIENDRA, la Division Solutions e-Santé a renforcé son expertise par des solutions d'analyses comportementales grâce à l'intelligence artificielle. SAIENDRA conçoit et développe des solutions technologiques d'optimisation des parcours de vie des personnes, au travers de ses produits d'intelligence artificielle notamment en termes de recommandations lors de l'utilisation d'applicatifs et sites web. L'excellence de son savoir-faire s'illustre par des algorithmes évolutifs et pouvant être mis à jour simplement.

Pôle e-Connect

En 2017, KAPELSE a continué à investir en R&D pour améliorer le suivi des personnes et apporter, en plus de la Télésanté, des services à caractère social afin de lutter contre l'isolement et retarder la perte d'autonomie. L'intégration de l'offre NOVIACARE au projet « 36 mois de plus à domicile » a permis de compléter l'offre SATEBOX et de proposer ainsi une palette de solutions adaptées aux besoins des personnes suivies.

Pôle e-Laboratoires

Depuis 2016, le Pôle e-Laboratoires a enrichi son offre auprès des laboratoires pharmaceutiques et medtechs (industriels du dispositif médical), des mutuelles et des assurances en commercialisant sa solution CAREVITAE. Cette solution vise à favoriser l'adhésion des patients à leurs traitements pour notamment concourir à une meilleure observance. Les pharmaciens proposent un accompagnement régulier à leurs patients atteints de maladie chronique et suivent un protocole de prise en charge défini avec des entretiens pharmaceutiques, des conseils et des recommandations selon le profil du patient et le stade du traitement.



En 2017, à la suite des prises de participation dans les entités CAREMEDS et MULTIMEDS, la Division Solutions e-Santé a fait évoluer son offre commerciale pour créer une gamme observance dotée d'une force de vente dédiée qui s'est vu confier la promotion et la commercialisation de nouvelles offres :

- Le pilulier intelligent DO-Pill SecuR™ de DOMEDIC EUROPE ;
- Le pilulier manuel MULTIMEDS de CAREMEDS ;
- Le logiciel de gestion et de planification de l'activité PDA OffiDose 2.0 (Préparation des Doses à Administrer).

6.1.2.3 Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

AXIGATE, une croissance externe et de nouveaux savoir-faire

En 2017, MALTA INFORMATIQUE a réalisé une croissance externe sur le secteur des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier avec l'acquisition d'AXIGATE.

AXIGATE développe l'une des solutions les plus innovantes du marché des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec un système 100% Cloud et Web Responsive (fonctionnement multi-supports : tablettes, smartphones, ordinateurs,...) qui assure une traçabilité et une gestion complète de la prise en charge du patient.

Le Système Intégré d'Information de Santé AXIGATE offre l'ensemble des fonctions suivantes :

- Accueil du patient : Création du dossier administratif ;
- Gestions des mouvements et des lits ;
- Dossier Médical : ATCD, Observations, Prescriptions, Résultats ;
- Dossiers de Spécialités paramétrables, dossiers de synthèse ;
- En particulier : Dossier d'Obstétrique, d'Anesthésie, ... ;
- Dossier de Soins : Surveillance, Planification, Transmissions ;
- Prise en charge paramédicale : Kinésithérapie, Psychologie, ... ;
- Bureautique médicale intégrée ;
- Circuits de prescriptions : médicaments, biologie, radiologie, ... ;
- Gestion des RDV et des ressources : planning, protocoles, salles, ... ;
- Codage de l'Activité, gestion du PMSI (MCO, SSR, PSY, ...) ;
- Gestion de la Pharmacie (Validation, Dispensation, ...) ;
- Gestion des Services d'Urgences (SAU) ;
- Gestion des Blocs Opératoires ;
- Module d'Anesthésie et de Réanimation ;
- Portail d'échange, relations hôpital / ville.

L'arrivée d'AXIGATE en tant que filiale de MALTA INFORMATIQUE permet d'envisager pour le Groupe PHARMAGEST des synergies fonctionnelles, techniques et opérationnelles majeures, dans un contexte de continuité du parcours de soins hôpital - ville et de mutualisation des SI avec la création des GHT.

MALTA INFORMATIQUE

TITAN WEB ENTOURAGE vient enrichir la gamme TITAN pour répondre pleinement aux besoins de l'ensemble des établissements médico-sociaux. Site internet clé en main, plateforme de communication sécurisée avec l'entourage des résidents, réseau social privé, photothèque partagée, TITAN WEB ENTOURAGE est la solution qu'il faut pour maintenir les liens entre les résidents et leurs familles.

La Division Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux portée par MALTA INFORMATIQUE a travaillé en 2017, sur un nouveau projet de gestion de PARCOURS pour permettre :

- Le transfert des dossiers des résidents pris en charge entre les EHPAD et les HAD et SSIAD ;
- La gestion du parcours au sein de systèmes groupés plus larges tels que les GHT ou des groupes multi-activités dans l'univers sanitaire et médico-social.

Ce projet devrait voir le jour en 2018.



DICSIT INFORMATIQUE

L'offre de PARCOURS et de transferts de dossiers impactera très favorablement l'activité domicile portée par DICSIT INFORMATIQUE permettant ainsi aux structures à travers les conventions avec les EHPAD de réaliser un suivi du dossier patient dans les applications métiers.

Par ailleurs, DICSIT INFORMATIQUE travaille sur la refonte de son module de mobilité « MOBISOINS » sur smartphone, pour un enrichissement fonctionnel majeur et une compatibilité ANDROID et IOS. Ces évolutions combinées permettront d'équiper avec efficacité les professionnels de santé salariés et libéraux qui interviennent pour le compte des HAD et des SSIAD. Ce nouveau modèle offrira une traçabilité inégalée et la possibilité d'améliorer encore la gestion des processus de facturation des professionnels libéraux en lien avec les établissements équipés des solutions du Groupe.

6.1.2.4 Division Fintech

La Division Fintech a déployé son application mobile réservée aux partenaires agréés de NANCEO afin de nomadiser sa plateforme de financement *Leasa by Nanceo*. Disponible sur ANDROID et IOS (téléphones et tablettes), cette application révolutionne les échanges entre bailleurs, vendeurs et clients finaux. Là où il fallait entamer des démarches longues et fastidieuses, cette application permet d'obtenir des accords de financement immédiats, sans se perdre en formalités.

6.2 Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe PHARMAGEST

6.2.1 Le marché de la pharmacie en France

Le contexte : la Stratégie nationale de santé

Parce qu'on ne vit pas aujourd'hui comme il y a des décennies, il est important de réfléchir aux évolutions de notre système de santé pour faire face aux nouveaux enjeux majeurs tels que :

- L'allongement de la durée de la vie : les français vivent plus vieux, avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, qui appelle une prise en charge adaptée ;
- La progression des maladies chroniques : s'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques ;
- La persistance des inégalités de santé : les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population.

C'est pour répondre à ces trois défis, que Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a lancé le 23 septembre 2013, un vaste projet de refonte du système de santé français, la Stratégie nationale de santé, avec pour ambition de définir un cadre à l'action publique pour la décennie à venir. Il s'agit à la fois de faire de la prévention une priorité, de combattre les injustices et les inégalités de santé et d'accès au système de soins, d'adapter le système de santé français aux besoins des patients, ainsi qu'aux mutations de la société (le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, l'exigence d'informations, la proximité territoriale, ...).

(Source : <http://www.gouvernement.fr/action/la-loi-de-sante>)

Ces ambitions conditionnent notamment le marché, le métier et les missions des pharmaciens.

Les incidences sur le marché de la pharmacie en France

Le réseau officinal et son modèle économique sont en pleine mutation et se traduisent par de nouveaux modes de rémunérations : dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraires, autorisation des e-pharmacies, mise en place des entretiens pharmaceutiques rémunérés, remise en question des remises commerciales et des accords de coopération commerciale, etc. Autant d'opportunités de croissance grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.



- **Recensement** : fin 2017, on dénombre près de 21 800 officines en France et dans les Départements d'Outre-Mer. (Source : *Ordre des Pharmaciens*)
- **Chiffre d'affaires** : le chiffre d'affaires des pharmacies est en léger recul (-1,2%). Toutefois, compte tenu de l'évolution de la structure du chiffre d'affaires de l'officine du fait des nouveaux modes de rémunération intégrant les honoraires de dispensation celui-ci n'est plus un indicateur pertinent de mesure de l'activité dans le secteur de la pharmacie d'officine. (Source : *le moniteur des pharmacies*)
- **Marge** : les pharmaciens ont une rémunération de moins en moins dépendante du processus « achat – vente de produits remboursables ». Pour se repérer, il faut faire la somme de la marge commerciale et des honoraires et prestations. Ce nouvel indicateur, qu'est la marge brute, représente la rémunération officinale qui progresse légèrement. (Source : *Fiducial*)
- **Perspectives de croissance** : les relais de croissance des pharmacies françaises résident d'une part du côté des marchés des dispositifs médicaux, de la parapharmacie, ainsi que dans l'avènement de nouveaux services tels que la PDA et d'autre part de l'accroissement de l'offre des génériques dont la marge est plus élevée que pour les princeps.

6.2.2 Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

6.2.2.1 En Belgique

Au 31 décembre 2017, on comptait 4 875 pharmacies ouvertes au public en Belgique, réparties à 54% en Flandre, 35% en Wallonie et 11% à Bruxelles. (Source : *SABCO*)

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé : le moratoire actuel, qui prenait fin en décembre 2014, est prolongé jusqu'à fin 2019.

Les créations de pharmacies ne pouvant plus intervenir qu'après l'obtention d'un accord délivré par le Conseil d'Etat, seules trois ouvertures ont été recensées en Belgique entre 2012 et 2016. Ont été dénombrées sur la même période 38 fermetures et 43 fusions de commerces. (Source : *Belga News Agency*).

En Belgique, le marché de la pharmacie se compose d'officines indépendantes et de groupements de pharmacies. Les groupements, de taille variable (de 2 à plus de 300 officines), prennent de plus en plus d'ampleur dans le pays. Il apparaît qu'en 2017, environ 19% des officines appartenaient à un groupement. (Source : *SIRIUS INSIGHT*) Cette tendance pourrait s'accroître dans les prochaines années, résultant de la stratégie de rachats exercée par des groupements de grande envergure.

Dans un contexte économique difficile, les associations représentatives des pharmaciens en Belgique, l'APB (Association Pharmaceutique Belge) et l'OPHACO (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique) ont négocié avec le gouvernement un Nouveau Système de Rémunération (NSR), entré en vigueur le 1^{er} avril 2010.

La rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques pour 80% des revenus du pharmacien (75% d'honoraires de délivrance et 5% d'honoraires complémentaires) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20%). (Source : *APB - Association Pharmaceutique Belge*)

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

Il est à noter que si la vente de médicaments en ligne n'est pas autorisée en Belgique, il existe cependant une offre abondante de sites Internet parapharmaceutiques adoptant une politique de prix agressive. L'émergence de cette nouvelle concurrence obligera à terme les pharmaciens belges à intensifier leur présence en ligne et à se différencier par leur rôle-conseil.



6.2.2.2 Au Luxembourg

Le marché des pharmacies luxembourgeoises est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le Ministère de la Santé et est inférieur à une centaine d'officines ouvertes au public.

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale. Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

(Source : Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois)

6.2.3 Le marché de l'e-Santé

Le marché de l'e-Santé regroupe plusieurs domaines autour du parcours de vie du patient : les systèmes d'information partagés de santé (dossier médical), la télémédecine (téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, ...), les services offerts aux patients, l'auto surveillance, l'accompagnement et l'apprentissage des bonnes pratiques pour les patients chroniques, les services à la personne pour les personnes dépendantes, ou encore la formation pour les professionnels de la santé.

L'e-Santé est un véritable enjeu à la fois sociétal et économique qui pourrait répondre en partie aux 3 grands défis auxquels les différents systèmes de santé sont confrontés :

- Le défi de la qualité des soins prodigués dans un contexte de vieillissement de la population (personnel de santé compris), grâce notamment à une optimisation du temps médical et à l'organisation de l'offre autour du patient ou de la personne âgée (logique de parcours) ;
- Le défi de la santé publique, mise à mal par des crises sanitaires aiguës, grâce à la collecte de données de santé sur lesquelles pourraient s'appuyer des politiques de prévention efficaces, et à l'émergence des objets connectés santé et de pratiques d'auto-mesure de l'état de santé (quantified self) ;
- Le défi de la gestion des comptes de l'Assurance Maladie et la nécessité de réaliser des économies substantielles grâce à des gains d'efficacité multiples (ex : éviter la redondance des pratiques et des actes).

L'e-Santé est un phénomène mondial en forte expansion. Selon l'étude Berg Insight, en 2016, près de 7,1 millions de patients ont été surveillés à distance à travers le monde dans le cadre de prises en charge utilisant des solutions de santé mobiles, soit une hausse de 44% par rapport à 2015. Selon les estimations de l'étude, le nombre de patients surveillés à distance en 2021 s'élèverait à 50,2 millions. Les revenus générés par ce marché sont estimés à 7,5 milliards d'euros en 2016. Ils devraient augmenter progressivement d'ici 2021 pour atteindre à cette date la somme de 32,4 milliards d'euros.

Les dispositifs médicaux connectés représentent 67,5% du total des revenus liés à la surveillance à distance mais l'étude note que la part liée aux plateformes de prestations de soins et aux solutions de connectivité va augmenter plus rapidement, et finira par atteindre 51,3% du total des revenus en 2021.

(Source : Etude Berg Insight du 8 février 2017)

Le marché du Pôle e-Patients

Les activités du Pôle e-Patients peuvent être rattachées au secteur de la prise en charge des patients à domicile, secteur en nette progression depuis les années 2010 qui offre encore de réelles opportunités de croissance compte tenu des facteurs de soutiens tels que le vieillissement de la population et la politique volontariste des pouvoirs publics notamment avec le projet PAERPA visant à fluidifier le parcours de soins des personnes en risque de perte d'autonomie.

Ce secteur d'activité attire de nombreux acteurs comme des groupes d'EHPAD, des gestionnaires de cliniques ou encore des acteurs majeurs du service à domicile. Ce marché, encore fragmenté devrait se structurer autour d'acteurs qui bénéficient à la fois de l'expertise dans la prise en charge de la dépendance, d'une présence en amont de la filière, ainsi que d'une surface financière suffisante pour racheter les acteurs mineurs et ainsi consolider le marché.



Le marché du Pôle e-Connect

Conscient des enjeux du vieillissement et de la problématique accrue de maintien à domicile des séniors, le Groupe PHARMAGEST est désireux de démontrer qu'il est possible de repousser l'entrée en maison de retraite et de favoriser la détection précoce de la perte d'autonomie via la mise en place de solutions technologiques innovantes et in fine, de permettre la prise en charge efficace de la dépendance de demain.

Ainsi, les Pôles e-Patients et e-Connect de la Division Solutions e-Santé sont entièrement mobilisés sur les différents projets auxquels participe le Groupe PHARMAGEST et qui nécessitent l'action conjointe et simultanée des ressources suivantes :

- Son réseau de pharmaciens partout en France ;
- La Satebox (box médicale) développée par KAPELSE ;
- La NoviaCare (solution plug & play) développée par NOVIA TEK ;
- Les systèmes experts développés par DIATELIC (filiale du Groupe PHARMAGEST, spécialisée dans l'Intelligence Artificielle et les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients) ;
- L'hébergement des données de santé à caractère personnel, avec son Datacenter et ses agréments HDS (Hébergeur de Données de Santé) obtenus auprès du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé depuis 2012.

La traduction concrète de ces projets est double :

- Avec d'une part l'aménagement de l'existant par l'adaptation du domicile des patients avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance. L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes âgées et de favoriser la coordination des soins ;
- Et la réalisation d'une résidence senior équipée de solutions innovantes.

Ainsi le Groupe PHARMAGEST étend son rayon d'actions dans la nouvelle filière industrielle qu'est la Silver Economie, dans laquelle il entend se positionner et jouer un rôle moteur.

Les solutions proposées par KAPELSE s'adressent également à un grand nombre de professionnels de santé en France.

Les professionnels de santé regroupent à la fois les auxiliaires médicaux (820 000) et les personnes appartenant aux professions médicales et pharmaceutiques (355 000), soit 1 175 000 professionnels de santé en France. Cette population est en légère augmentation comparée aux précédentes études INSEE. Les solutions KAPELSE sont spécialement conçues pour les professionnels de santé libéraux réalisant des télé déclarations, le GIE SESAM-Vitale en dénombrait 354 387 en 2017.

(Sources : <http://www.vie-publique.fr> et <https://www.sesam-vitale.fr>)

Les solutions de NOVIA TEK et NOVIA SEARCH appartiennent au marché des objets connectés qui s'imposent progressivement comme un nouveau segment du marché de la santé et qui représentent plusieurs centaines de milliards d'euros à l'échelle mondiale.

Ce nouveau marché, en plein essor, est porté par le mouvement du « quantified self » et l'accroissement de l'utilisation des smartphones. Bien que pas encore clairement défini, il est certain que son développement aura un impact majeur sur l'organisation des soins et la place des acteurs dans le système de santé.

Depuis 2016, les solutions de NOVIA TEK et NOVIA SEARCH sont intégrées dans les offres du Pôle e-Patients de la Division Solutions e-Santé, et font partie intégrante du projet « 36 mois de plus à domicile » dont l'objectif principal est de repousser l'entrée en maison de retraite de 36 mois et de favoriser la détection précoce de la perte d'autonomie.

Le marché du Pôle e-Laboratoires

Activité historique de la Division Solutions e-Santé, le Pôle e-Laboratoires accompagne ses partenaires de l'industrie pharmaceutique dans la construction de leur communication digitale à l'officine vers le pharmacien ou le patient, ce qui constitue une niche sur le marché de la publicité digitale.

Le Pôle e-Laboratoires met également à disposition des plateformes interactives et des applications mobiles pour le suivi ou l'accompagnement du patient qui figurent parmi de nombreuses solutions visant à améliorer l'observance du patient.

Intégrés en fin 2017, les dispositifs de Préparation de Doses à Administrer (OffiDose 2.0, piluliers MULTIMEDS et piluliers intelligents DO-Pill) s'adressent quant à eux au marché des dispositifs médicaux sur lequel le Groupe PHARMAGEST fait office de challenger par rapport à de nombreux acteurs déjà implantés.

La diversité de son offre confère au Pôle e-Laboratoires la capacité de proposer des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses partenaires.



6.2.4 Le marché des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux en France

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France est composé de plus de 10 000 structures d'hébergement de personnes âgées en France, dont 75% sont des maisons de retraite, EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée), et 25% sont des foyers logements pour personnes non dépendantes.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. La progression de l'offre de lits d'EHPAD est principalement liée à la médicalisation de foyers-logements basculant ainsi en statut d'EHPAD (environ 10% des places créées entre 2006 et 2014 proviennent de cette transformation). Les EHPAD proposent aujourd'hui environ 600 000 lits.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation. Depuis 2016 les EHPAD contractualisent avec les ARS sous forme d'un nouveau contrat pluriannuel, le CPOM et produisent une nouvelle présentation budgétaire appelée « Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses » (EPRD).

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants. Nous pouvons considérer aujourd'hui que 90% des structures sont équipées de solutions complètes.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

Le marché des Hôpitaux A Domicile reste actif avec un nombre d'établissements stable (autour de 320) représentant une capacité de prise en charge importante qui s'établit autour de 105 000 patients.

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) continuent de progresser avec un nombre de places passé de 81 000 à 117 000 entre 2006 et 2014.

Dans un contexte de refonte des organisations de prise en charge, en particulier dans l'univers hospitalier, les structures qui interviennent au domicile bénéficient d'un transfert d'activité très favorable, impulsant la croissance des places et des structures.

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Les hôpitaux vivent une mutation importante avec l'apparition des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT). 135 GHT sont cartographiés pour permettre un nouveau mode de coopération entre structures hospitalières d'un même territoire.

Sur le plan des systèmes d'information, cela se traduit par une démarche de refonte basée sur un schéma directeur informatique porté par l'hôpital pivot et qui a pour objectif de converger les systèmes des différents hôpitaux. Les schémas directeurs ont été réalisés pour le 31 décembre 2017 pour un déploiement à horizon 2022.

Ces évolutions amènent un niveau d'opportunité exceptionnel pour les éditeurs de logiciels hospitaliers. Le positionnement d'AXIGATE avec une offre très orientée multi-établissements et une qualité technologique majeure permettent de répondre à des dossiers exigeants et volumétriques. AXIGATE est particulièrement bien positionnée sur ce type de besoin.

6.2.5 Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

Pratiquement tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location. Il suffit que le matériel soit d'un usage durable, identifiable et amortissable. Les équipements les plus couramment financés sont les véhicules automobiles, les matériels informatiques, les machines de construction et les équipements agricoles.

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomérats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.



De nouveaux intervenants apparaissent en s'appuyant massivement sur les nouvelles technologies, leur approche « disruptive » du financement ainsi que leur expertise technologique, notamment par la création de « place de marché » banalisent l'accès aux financements. Ces nouveaux opérateurs, regroupés sous le terme de « FinTech » bousculent les modes opératoires, accélèrent les processus.

NANCEO s'inscrit dans cette mouvance de flow business avec sa plateforme de financement qui agit typiquement comme une place de marché.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés représentait en 2017 plus de 31 milliards d'euros avec une progression entre 2016 et 2017 de près de 3,5%.

(Source : Association Française des Sociétés Financières, *Activités des établissements spécialisés - Année 2017*)

Dans la prochaine décennie, le Groupe PHARMAGEST s'attend à une accélération de la digitalisation avec encore plus de simplification des démarches administratives : l'arrivée des contrats digitaux, l'émergence de la signature électronique (déjà présente sur le B to C), la gestion des parcs de contrats, les échanges de factures.

L'industrie du financement des ventes est en évolution et pousse tous ses acteurs - banquiers, courtiers, industriels, start-ups, consultants - à se moderniser, toujours dans l'idée de faciliter et d'accélérer le processus.

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités

Néant.

6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont inventoriés et présentés dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence. Une information dédiée à la Recherche et Développement, aux brevets et aux licences figure en Rubrique 11 du présent Document de Référence.

6.5 Concurrence

Un des plus grands atouts du Groupe PHARMAGEST est son adossement à LA COOPERATIVE WELCOOP. Le modèle coopératif est un cercle vertueux qui a fait ses preuves : il permet de mutualiser les hommes, les moyens, les compétences, afin que chacun bénéficie de toutes les ressources mises à disposition de la coopérative. Ce modèle permet au Groupe PHARMAGEST :

- D'accompagner ses clients dans un environnement en pleine mutation, en osant, innovant et s'engageant pour défendre l'officine et la place du pharmacien au cœur du système de santé.
- De préserver la santé financière des coopérateurs membres de LA COOPERATIVE WELCOOP de la baisse des prix des génériques via le modèle propriétaire de la coopérative qui permet de pallier ces pertes en bénéficiant de dividendes coopératifs mais aussi d'outils qui permettent d'optimiser la gestion de l'officine.



6.5.1 Sur le marché de la Pharmacie Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- PHARMAGEST INTERACTIVE avec près de 42% de parts de marché, est leader sur le marché. La totalité de ses clients est équipée de son logiciel phare, le LGPI Global Services® ;
- Son principal concurrent, SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses offres ALLIANCE, LOGIPHAR, PERIPHAR, DATA et OPUS ;
- Le troisième acteur significatif du marché est une société indépendante, EVERYS.
(Source : *Estimations PHARMAGEST INTERACTIVE*)

Les principaux atouts de PHARMAGEST INTERACTIVE résident dans :

- Une **offre globale** unique, basée sur l'application officine leader du marché, complétée par une suite des solutions métiers (paiement, merchandising, sécurité, e-commerce, pilotage...) et orientée vers le service aux patients.
- Une **innovation continue** dans les logiciels, les matériels et les services.
- Un niveau de **qualité certifié** tant en matière de produits (certification NF 525), que de service (assistance certifiée NF Service) ou de conformité technique (agrément HDS - Hébergeur de Données de Santé).
- Une **véritable proximité** à l'échelle nationale, au travers un réseau de 31 centres de compétences, en métropole et dans les DOM.
- Une approche et une équipe « grands comptes » dédiées aux **groupements**.
- Une **assistance de haut niveau**, bénéficiant d'une plage horaire unique 8h-20h, des compétences des 103 experts du Groupe PHARMAGEST et d'un portail dédié 7/7.

En Belgique

La société SABCO est présente sur l'ensemble du territoire belge et détient 14% de parts de marché avec ses logiciels SABCO® ULTIMATE et SABCO® OPTIMUM. Cette part de marché devrait s'accroître de manière significative pour atteindre 18% à fin 2018, du fait des partenariats signés avec les groupements COOP et MULTIPHARMA.
(Source : *Estimations SABCO*)

Les principaux concurrents de SABCO sont les sociétés CORILUS, NEXTPHARM et FARMAD.

SABCO se positionne comme le partenaire des officines belges indépendantes ou faisant partie d'un groupement de pharmacies. SABCO développe des solutions informatiques uniques qui anticipent les évolutions du marché de la santé. À l'écoute des pharmaciens et des acteurs de la profession, SABCO innove pour accompagner le pharmacien dans la gestion de son officine, l'épauler dans sa mission de conseil aux patients et l'aider dans son rôle de coordinateur de soins.

Au Luxembourg

Avec 14% de parts de marché en 2017, SABCO est un acteur prépondérant dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel Officine 2016.
(Source : *Estimations SABCO*)

SABCO est l'unique éditeur de logiciels luxembourgeois, via Officine 2016, à offrir aux pharmaciens d'officine de multiples canaux d'information et de communication comme le portail intégré ou les solutions FarmaMobile ou OffiMédia.

Son principal concurrent est la société PROPHALUX.



6.5.2 Sur le marché de l'e-Santé

Pôle e-Patients

La concurrence est complexe à définir car elle est composée :

- De sociétés start-ups qui tentent de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, Industrie Pharmaceutique, etc....).

Le Pôle e-Patients, en synergie avec la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux et D'MEDICA, filiale de LA COOPERATIVE WELCOOP, dispose de nombreux atouts :

- Une maîtrise complète des systèmes d'information pour répondre à la nécessité de coordonner de multiples acteurs, garantir l'efficacité opérationnelle et assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- L'expertise sur l'ensemble du parcours de soins pour orienter les patients vers les meilleures solutions d'accueil ;
- Des équipes de professionnels aux services du bien-être et de la santé des patients.

Pôle e-Connect

Créé en 2013, KAPELSE occupe en 2017 une place de challenger sur son marché.

La force de KAPELSE réside dans sa capacité à proposer régulièrement des solutions adaptées aux besoins des professionnels (ergonomie des produits, miniaturisation, etc...), et à leur mobilité croissante (infrastructure KAP&NETWORK), tout en répondant aux enjeux de la sécurisation des données ou encore du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

A titre d'exemple, la box e-Santé de KAPELSE, **Kap&Care**, a été retenue, sous le nom de SATEBOX, dans le cadre du projet SATELOR. La SATEBOX permet la centralisation des données du patient et leur transfert sécurisé vers les systèmes de traitement de ses différents partenaires. Ses nombreuses fonctionnalités font de la SATEBOX, l'outil permettant un interfaçage performant et ergonomique entre le patient et les différents centres de traitement des données.

Le marché des objets connectés de santé est un marché en plein essor avec une multitude d'acteurs.

NOVIATEK et NOVIA SEARCH, à l'appui des expérimentations portées par l'ensemble du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP, se construisent progressivement une expérience et une légitimité qui permettront à terme d'adresser des solutions clés en main aux seniors et aux personnes en risque de perte d'autonomie.

Pôle e-Laboratoires

Le Pôle e-Laboratoires propose une offre globale unique. Les solutions proposées par le Pôle e-Laboratoires se trouvent sur des marchés dont les acteurs proviennent de différents domaines d'expertises (information grand public ou patients, études et observatoires, recrutement et formation des équipes officinales, inclusion patients dans des programmes de suivi...).

6.5.3 Sur le marché de l'informatique des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

MALTA INFORMATIQUE est désormais leader du marché en 2017, et détient près de 22% de parts de marché des EHPAD. (Source : *Estimation MALTA INFORMATIQUE*)

Ses principaux concurrents sont les sociétés ASC2I, Groupe BERGER LEVRAULT avec ses solutions MAGNUS et PROGOR, TERANGA SOFTWARE et SOLWARE SANTE.

DICSIT INFORMATIQUE est éditeur depuis 1995 de logiciels métiers à destination des services intervenant auprès des personnes fragiles à domicile : HAD (Hôpital À Domicile), SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile), SAD (Services d'Aide à Domicile), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées), ESA (Équipes Spécialisées Alzheimer), CSI (Centre de Soins Infirmiers).



DICSIT INFORMATIQUE est un acteur majeur de son marché et compte à ce titre près de 900 clients en France métropolitaine et DOM TOM dont :

- Plus de 400 CLIC (N°1 du secteur avec 86 % de parts de marché n'ayant pas de concurrent directement spécialisé) ;
- 370 SSIAD et ESA, soit 15% de parts de marché. Ce marché est dominé par les sociétés APOLOGIC et MEDISYS ;
- 110 d'HAD passant ainsi leader du marché avec environ 33% de parts de marché. Les acteurs C2SI et ARCAN se partagent la seconde place avec 30% de part de marché chacun, et quelques petits acteurs équipent le reste du marché.

Créée en 2002, la société AXIGATE a su rapidement devenir un acteur incontournable du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec plus de 48 hôpitaux équipés à ce jour dont le second CHU de France : l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les solutions d'AXIGATE sont référencées par le groupe d'achat hospitalier UNI.HA, permettant à ses adhérents un accès simplifié à l'offre d'AXIGATE.

De manière générale, la complémentarité des offres médico-sociales et sanitaires permet de proposer des Systèmes d'Information très complets et communicants. La Division Etablissement Sanitaires et Médico-Sociaux est le seul acteur du marché à proposer une offre aussi diversifiée, experte et communicante.

6.5.4 Sur le marché des financements de biens en location

Créée en 2015, la société NANCEO est un challenger sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Ce marché est très largement dominé par les banques ou leurs filiales financières dédiées (crédit-bail ou location financière).

NANCEO intervient sur ce marché par une approche « vendeur » qui consiste à financer les ventes d'équipements professionnels de partenaires auprès de leurs clients et se concentre plus particulièrement sur le financement des biens à haute valeur technologique et à obsolescence rapide tels que la bureautique impression, la gestion documentaire, la téléphonie, la sécurité, le matériel médical, etc. C'est en facilitant ces ventes que NANCEO accroît ses propres volumes.

L'atout majeur de NANCEO réside dans la simplification des échanges entre partenaires et bailleurs :

- Une seule demande de financement ;
- Un contrat unique quel que soit le bailleur cessionnaire ;
- Un traitement de la facturation simplifié ;
- Une gestion des contrats maîtrisée.

Son approche « multi-bailleurs » (cession à différents bailleurs possibles) accroît sa capacité à accepter rapidement des demandes, favorise l'indépendance vis-à-vis des bailleurs et développe sa résilience « au financement des ventes » c'est-à-dire le retrait ou la disparition du marché d'un ou plusieurs bailleurs.



7 ORGANIGRAMME

7.1 Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

Au 31 décembre 2017, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,51% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Par la diversité de ses activités et de ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP permet à chaque patient, chaque consommateur de trouver dans l'officine tout ce dont il a besoin en termes de produits et de services, en préservant l'indépendance de la profession de pharmacien.

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales rendent accessible la santé à tous en s'appuyant sur les coordinateurs de santé que sont les pharmaciens. En effet, LA COOPERATIVE WELCOOP offre aux pharmaciens le plus riche back-office existant en France en s'engageant sur trois axes :

- Un axe économique avec des génériques, de l'OTC (Over The Counter), des dispositifs médicaux et produits de parapharmacie, un accès aux médicaments européens ;
- Un axe de services avec une offre de Maintien A Domicile (MAD) et des solutions d'aide à la vente (merchandising, référencement, etc.) ;
- Un axe technologique permettant au pharmacien de jouer son rôle de coordinateur de santé grâce à des systèmes d'information performants. Le Groupe PHARMAGEST en constitue un des piliers.

Une coopérative de pharmaciens pour les pharmaciens va encore plus loin : sa vraie raison d'être est d'assurer la santé, le confort et le bien-être des patients et des consommateurs et de tout mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité du modèle économique de santé.

L'esprit coopératif transcende les clivages traditionnels clients/fournisseurs au profit d'un engagement citoyen exclusif faisant de chacun des collaborateurs et coopérateurs de LA COOPERATIVE WELCOOP, de véritables **citoyens de la santé et du bien-être**.

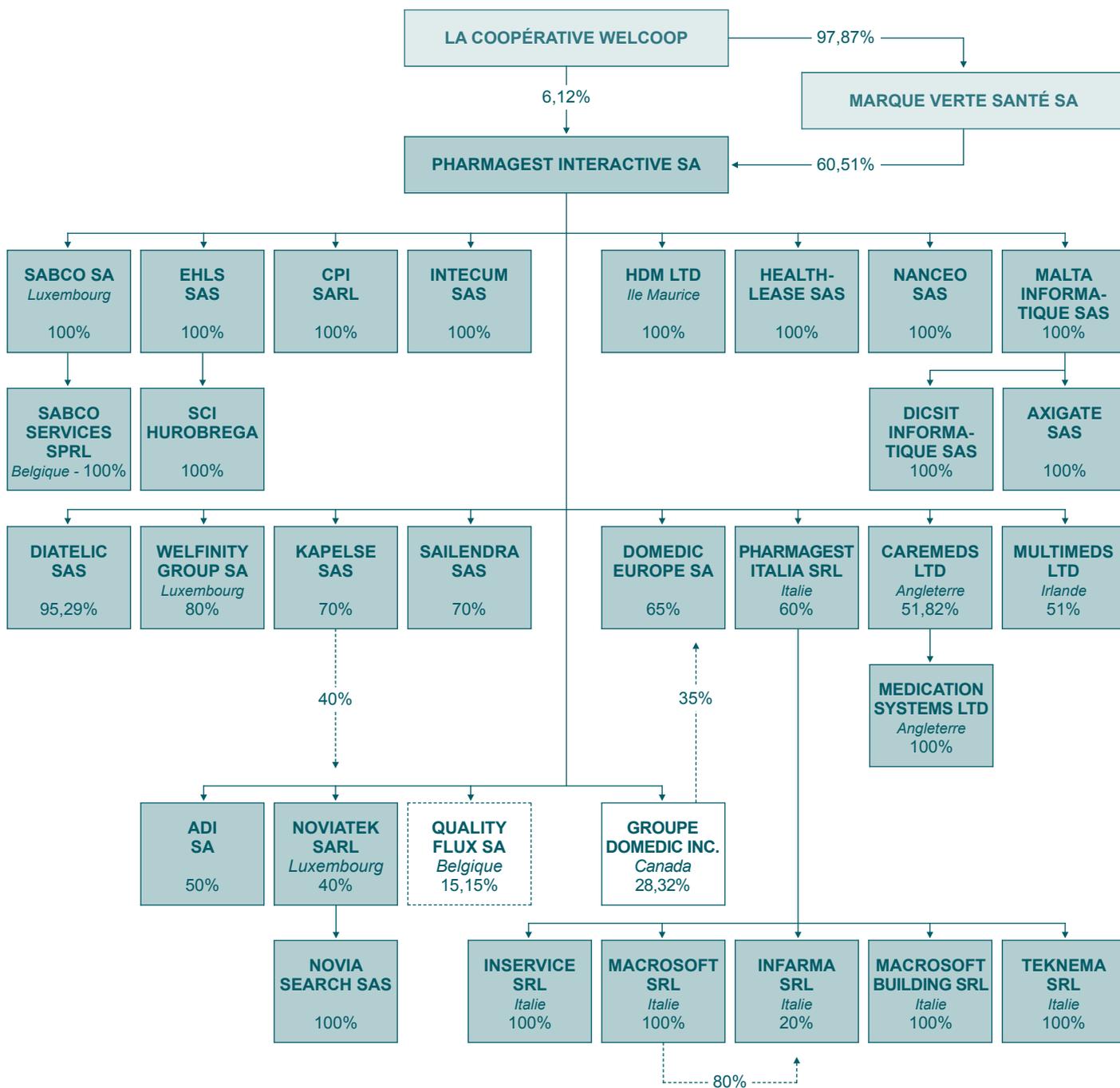
LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement présentes en France et en Europe.

Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Technopole de Nancy Brabois - 7 allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 156 M€ au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires consolidé 2017 de MARQUE VERTE SANTE est de 475 M€ (normes françaises).

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <http://www.welcoop.com/>

7.2 Liste des filiales importantes au 31 mars 2018*



* Fond bleu clair : Sociétés mères ;
 Fond bleu : filiales consolidées par intégration globale ;
 Fond blanc : filiales mises en équivalence ;
 Fond blanc, en pointillés : filiales sorties du périmètre de consolidation.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.



Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2017 :

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 60%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. La société MACROSOFT HOLDING contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT SRL, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par MACROSOFT HOLDING et 80 % par MACROSOFT SRL.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 1429 75.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA.

Dans le Groupe PHARMAGEST, en 2017, 25 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société française, filiale à 50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile-de-France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

CAREMEDS, société anglaise, filiale à 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

CPI, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 341 984 508. La société a pour activité la distribution aux PME de solutions informatiques « clef en mains » provenant d'éditeurs divers.

CPSI, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POINTE-A-PITRE sous le numéro 799 898 069. La société a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles et de la Guyane françaises.

DIATELIC, société française, filiale à 95,29% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 443 656 350. La société a pour objet la prestation et la commercialisation de services de télésurveillance et d'aide au diagnostic.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DOMEDIC EUROPE, société française, filiale à 65% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 533 081 360. La société est le distributeur exclusif pour l'Europe, la Chine et le Japon du pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et de ses produits accessoires.

EHLS, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.



HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares », dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

SCI HUROBREGA, société française, filiale à 100% d'EHLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

INTECUM, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 507 906 329. La société a pour objet la conception, la fabrication et la commercialisation de systèmes automatisés.

KAPELSE, société française, filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

MEDICATION SYSTEMS LTD, société anglaise, filiale à 100% de CAREMEDS Ltd immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 971 144. La société a pour activité la production de piluliers manuels.

MULTIMEDS, société irlandaise, filiale à 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.

NANCEO, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

NOVIA SEARCH, société française, filiale à 100% de NOVIA TEK, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le numéro 791 200 918. La société a des activités d'ingénierie et d'études techniques.

NOVIA TEK, société de droit luxembourgeois, filiale à 40% de PHARMAGEST INTERACTIVE et 40% de KAPELSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 186.323. La société a pour objet la conception et la fabrication de produits électroniques.

SABCO, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

SABCO SERVICES, société de droit belge, filiale à 100% de SABCO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRUXELLES (Belgique) sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

SAILENDRA, société française, filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 502 040 900. La société a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques et est spécialisée dans les solutions d'analyses comportementales par l'intelligence artificielle.

WELFINITY GROUP, société de droit luxembourgeois, filiale à 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 212 759. La société a pour activité la réalisation d'études de marché dans le domaine de la Santé.

et une société par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC INC., société de droit canadien, filiale à 28,32% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUEBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux, et plus particulièrement le pilulier intelligent « DO-Pill Secur™ » et ses accessoires.



8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Actifs immobiliers

Les principaux actifs immobiliers s'organisent autour des sièges sociaux et des agences commerciales.

Sièges Sociaux :

Zones Géographiques	Régions PHARMAGEST	Sièges sociaux		
		Villes	Sociétés	Statuts des Actifs Immobiliers
France METROPOLITAINE	Grand Est	VILLERS-LES-NANCY	PHARMAGEST INTERACTIVE	Propriétaire
			DIATELIC, DOMEDIC EUROPE, KAPELSE, EHLS, INTECUM	Locataires
		NANCY	SAILENDRA	Locataire
		DIJON	CPI	Locataire
		FLORANGE	NOVIA SEARCH	Locataire
		BEZAUMONT	DICSIT INFORMATIQUE	Locataire
	Grand Ouest	QUÉVEN	SCI HUOBREGA	Propriétaire
	Ile-de-France	SACLAY	ADI	Locataire
		PARIS	NANCEO, AXIGATE, HEALTHLEASE	Locataires
	Sud-Ouest	MÉRIGNAC	MALTA INFORMATIQUE	Propriétaire
Départements d'Outre-Mer	DOM / TOM	BAIE MAHAULT (Guadeloupe)	CPSI	Locataire
Angleterre	/	EASTLEIGH	CAREMEDS, MEDICATION SYSTEMS LTD	Locataires
Belgique	BeLux	GOSELIES	SABCO SERVICES	Locataire
Luxembourg	BeLux	WINDHOF	SABCO, WELFINITY GROUP	Locataires
		SCHIFFLANGE	NOVIATEK	Locataire
Ile Maurice	/	PORT LOUIS	HDM	Locataire
Irlande	/	BRAY	MULTIMEDS	Locataire

**Agences commerciales PHARMAGEST :**

Zones Géographiques	Régions PHARMAGEST	Agences commerciales PHARMAGEST	
		Villes	Statuts des Actifs Immobiliers
France METROPOLITAINE	Grand Est	LUDRES, DIJON, REIMS et SCHILTIGHEIM	Locataires
	Grand Ouest	QUEVEN	Locataire auprès de la SCI HUOBREGA, elle-même propriétaire
		NANTES, RENNES, SAINT LO et TREGUEUX	Locataires
	Ile-de-France	RUNGIS, CLICHY-LA-GARENNE et SAINT-CLOUD	Locataires
	Nord	ROUEN et CUINCY	Locataires
	Rhône Alpes	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	Locataire
	Centre	BOURGES, POITIERS, LIMOGES et CLERMONT FERRAND	Locataires
	Sud Ouest	TOULOUSE, ANGOULEME et LONS	Locataires
		PESSAC	Locataire
Sud Est	MEYREUIL, ANTIBES et MONTPELLIER	Locataires	
Départements d'Outre-Mer	DOM / TOM	LE LAMENTIN (Martinique)	Locataire
Belgique	BeLux	GAND (Flandre)	Locataire

Les locaux détenus en pleine propriété représentent 32% des surfaces des locaux utilisés par le Groupe PHARMAGEST. Les locaux en location sont associés à des contrats de location simple et ne sont pas retraités (comme tous les contrats de location simple) dans les actifs corporels (cf. Rubrique 20.3.1.5 - Note 4.3 du présent Document de Référence).

Par ailleurs, il est planifié un projet d'agrandissement du siège du Groupe PHARMAGEST, situé à VILLERS-LES-NANCY, pour lequel les travaux devraient se dérouler en 2018 et 2019. La charge estimée pour ce projet est de 10 000 K€.

8.2 Question environnementale

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas soumis à des problématiques environnementales (cf. rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale figurant en Rubrique 24.1.2 du présent Document de Référence).



9 EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 20.3.1 - Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST du présent Document de Référence ;
- La Rubrique 24.1.1 - Partie 1 du Rapport de gestion intégré au présent Document de Référence.

9.1 Situation Financière

Evolution des principaux postes du Bilan

Principaux agrégats du Bilan - En K€	2017	2016	Variation
Actifs non courants	84 371	66 753	26%
Actifs courants	90 155	83 944	7%
Capitaux propres	115 827	103 653	12%
Passifs non courants	21 955	8 178	168%
Passifs courants	36 743	38 866	-5%

L'augmentation des actifs non courants s'explique notamment par l'accroissement net des immobilisations incorporelles (+4 707 K€), des écarts d'acquisitions (+8 364 K€), et des actifs financiers non courants (+4 046 K€).

Les variations des actifs courants trouvent leurs origines dans les variations des postes « clients et comptes rattachés » (+2 690 K€) et « autres créances » (+2 763 K€) du fait des variations de périmètre et créances liées au dégrèvement de la contribution sur dividendes.

Les variations des passifs non courants sont issues des variations des dettes financières à long terme (+10 755 K€) et les autres dettes à long terme (+ 1 930 K€).

La diminution des passifs courants provient de la réduction de la part à moins d'un an des dettes financières (- 4 279 K€) correspondant à l'utilisation des concours bancaires.

L'ensemble de ces données s'analyse au regard des différentes croissances externes opérées par le Groupe PHARMAGEST au cours de l'exercice 2017.



9.2 Résultat d'exploitation

Evolution des principaux postes du Compte de Résultat

Principaux agrégats du Compte de Résultat - En K€	2017	2016	Variation
Total produit d'exploitation	146 806	128 381	14,4%
Total charge d'exploitation	-112 287	-96 995	15,8%
Résultat opérationnel courant	34 519	31 386	10,0%
Résultat net de l'exercice	24 251	21 464	13,0%

L'évolution du produit d'exploitation est en lien direct avec l'augmentation du niveau de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2016 (+ 18 425 K€). Les principaux postes de charges en augmentation sont les achats consommés (+ 8 880 K€) en lien avec l'évolution de la Division Fintech, les achats et charges externes (+ 2 821 K€) et les charges de personnel (+ 2 549 K€).

9.2.1 Facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de matériels qui passent par le renouvellement régulier du parc informatique installé des clients ;
- Les ventes de licences logicielles ;
- Les prestations de maintenance matérielle ou logicielle ;
- Les ventes de financement, en forte progression, ont un effet dilutif sur les résultats du Groupe.

9.2.2 Changements importants de chiffre d'affaires ou produit

En 2017, le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.

9.2.3 Stratégie / facteurs de risques ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement, des opérations de l'émetteur

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance d'autres facteurs de risques ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement, ses opérations que ceux listés en Rubrique 4 du Présent Document de Référence.



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)

Les données relatives aux capitaux du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1 du présent Document de Référence.

Le capital de PHARMAGEST est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles est attaché à chaque action un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2017.

Les réserves du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 87 078 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (55) K€ d'écart de conversion, 459 K€ de réserve légale et 73 467 K€ d'autres réserves.

10.2 Sources et montants des flux de trésorerie

Principaux postes du Tableau de Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2017	31/12/2016
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	19 542	16 936
<i>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</i>	<i>27 477</i>	<i>22 601</i>
<i>Investissements d'exploitation</i>	<i>-7 936</i>	<i>-5 665</i>
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-10 540	-2 874
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-11 055	-9 273
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	6 729	2 957
Incidence des écarts de conversion / instruments financiers et autres produits et charges financières	-23	-15
Variation de la trésorerie nette	4 653	7 730

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 19 542 K€ en hausse de 15% par rapport à celui de 2016, en raison de l'évolution de la capacité d'autofinancement, partiellement compensée par la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes et la variation des investissements d'exploitation.

La variation de la trésorerie issue des investissements financiers est essentiellement liée aux incidences des acquisitions de titres consolidés nettes de trésorerie.

La variation de la trésorerie issue des opérations en capital est à mettre au regard des dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales courant 2017 au titre de l'exercice 2016.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement provient essentiellement des flux d'encaissement et de remboursement d'emprunts et dettes financières, ainsi que des opérations de placements financiers.

La trésorerie nette croit de 4 653 K€.



10.3 Conditions d'emprunt et la structure de financement

La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe PHARMAGEST s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe PHARMAGEST a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe PHARMAGEST est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.

Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours aux emprunts à long terme, principalement à taux fixes. Le Groupe PHARMAGEST est particulièrement attentif au niveau des covenants qui peuvent être sollicités par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives aux dettes financières du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.5 du présent Document de Référence.

10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte ses opérations.

10.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le Groupe PHARMAGEST prévoit de financer les travaux d'agrandissement de son siège social comme suit :

- 1 000 K€ sur la base de ses fonds propres,
- 9 000 K€ par emprunt sur une durée de 8 ans à taux fixe.

Le financement des autres investissements, du besoin en fonds de roulement et du paiement du dividende seront assurés par la génération de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, et, le cas échéant par des désinvestissements d'actifs ou par l'émission nette d'emprunts.



11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développement (R&D)

La **politique de Recherche et Développement** appliquée par le Groupe PHARMAGEST vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe PHARMAGEST et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- Une prise en compte de la complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles,...).

La R&D du Groupe PHARMAGEST repose sur les synergies entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses différentes filiales comme AXIGATE, DIATELIC, DICSIT INFORMATIQUE, GROUPE DOMEDIC INC., HDM, INTECUM, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, NOVIA SEARCH, NOVIA TEK et SABCO.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe PHARMAGEST a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

Conscient de la nécessité de créer plus de proximité entre les équipes opérationnelles et les équipes de Recherche et Développement, la R&D est désormais répartie au sein des différentes Divisions du Groupe PHARMAGEST.

Sous la responsabilité de Directeurs de Programmes au sein des Divisions, chaque projet est piloté par un chef de projets qui anime des équipes d'analystes fonctionnels (bureau d'étude), d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider le bon fonctionnement des éléments développés.

Cette organisation R&D au sein des Divisions s'appuie sur une Direction Technique transverse à l'ensemble du Groupe, garantissant ainsi la cohérence des développements effectués.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 20.3.1.5 - Note 3 du présent Document de Référence.

11.2 Brevets

Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France.

Les filiales du Groupe (AXIGATE, CAREMEDS, DIATELIC, DICSIT INFORMATIQUE, GROUPE DOMEDIC INC., INTECUM, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, MULTIMEDS, NOVIA SEARCH et NOVIA TEK) détiennent les brevets des systèmes développés.



12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

12.1.1 Evolutions du chiffre d'affaires par Division

La Division Solutions Pharmacie Europe contribue à hauteur de 69,45% au chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST, soit 101,95 M€ au 31 décembre 2017, en progression de 3,9% par rapport au 31 décembre 2016.

- Le Pôle Pharmacie France, avec un chiffre d'affaires de 98,82 M€ est en progression de 3,5% par rapport à la même période de 2016. Cette progression s'explique par les revenus de renouvellements ;
- Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg, dont le chiffre d'affaires s'élève à 3,13 M€, est en progression de 16,8% par rapport au précédent exercice.

La Division Solutions e-Santé enregistre un chiffre d'affaires de 11,58 M€ au 31 décembre 2017 en progression de 16,3% comparé au 31 décembre 2016. Cette division est portée par la commercialisation des nouveaux produits CAREMEDS et MULTIMEDS, ainsi que celle des objets connectés développés par le Groupe PHARMAGEST et dont l'intelligence intégrée répond aux besoins et attentes des professionnels de santé.

Les performances de l'ensemble des pôles la constituant :

- Le Pôle e-Laboratoires constate un nouveau recul de 4,7% de son chiffre d'affaires (1,63 M€) par rapport à 2016.
- Les Pôles e-Patients et e-Connect poursuivent la commercialisation des dispositifs connectés avec succès et totalisent un chiffre d'affaires de 9,95 M€.

La Division Solutions e-Santé contribue à hauteur de 7,89% au chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

La Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux poursuit sa dynamique commerciale. L'essor de ce segment de marché et l'enrichissement de son offre, via les acquisitions successives des sociétés DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE, permettent à la Division d'enregistrer une forte croissance avec un chiffre d'affaires de 14,86 M€ au 31 décembre 2017 en progression de 44,5% par rapport à 2016.

La Division Solutions pour les Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux représente 10,12% du chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

La Division Fintech enregistre au 31 décembre 2017 un chiffre d'affaires de 18,41 M€, en très forte hausse par rapport à 2016. En 2017, la Division Fintech contribue à hauteur de 12,54% du chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

12.1.2 Points clés de 2017

Le Groupe PHARMAGEST accélère sa présence en Belgique

Le Pôle Pharmacie Belux du Groupe PHARMAGEST, au travers de sa filiale SABCO, annonce la signature d'un contrat d'équipement avec l'un des plus importants groupements de pharmacies belges : MULTIPHARMA. Le groupe MULTIPHARMA a choisi de référencer et de recommander à son réseau de plus de 300 pharmacies et parapharmacies, les solutions de SABCO. Les termes de ce partenariat reposent sur des engagements mutuels ayant pour objectif l'amélioration de la rentabilité des officines et parapharmacies adhérentes MULTIPHARMA, la valorisation du métier de pharmacien, et de permettre aux officines et parapharmacies adhérentes MULTIPHARMA de disposer du logiciel le plus performant sur le marché belge et pourvu de nombreuses fonctionnalités.

Grâce à ce partenariat, la part de marché de SABCO en Belgique passera à l'issue de la phase de déploiement de 12% à 18 %.



Suivi de l'observance : des acquisitions qui permettent au Groupe PHARMAGEST de s'implanter outre-manche

Prises de participation majoritaires au sein de MULTIMEDS, société irlandaise, et CAREMEDS, société anglaise, spécialisées dans le développement technologique d'applications dédiées à l'observance thérapeutique. MULTIMEDS développe une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet. CAREMEDS développe, sur le cloud sécurisé, une plateforme permettant la traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Il permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.

Ces deux offres complémentaires bénéficient d'un ancrage international solide (Royaume-Uni, Allemagne, Portugal, Espagne, Malte, ...) et sont en parfaite cohérence avec la stratégie du Groupe PHARMAGEST orientée sur le suivi de l'observance et centrée sur le patient.

Croissance externe majeure pour MALTA INFORMATIQUE sur le marché des systèmes d'information de santé à l'Hôpital

MALTA INFORMATIQUE, filiale du Groupe PHARMAGEST, a procédé à l'acquisition d'AXIGATE, société spécialisée dans les nouvelles technologies et actrice majeure du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier. AXIGATE développe un système 100% cloud qui assure la totalité de la prise en charge du patient en milieu hospitalier. Cette acquisition, à visée internationale, ouvre les portes du secteur hospitalier au Groupe PHARMAGEST. L'intégration d'AXIGATE au sein de la Division Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux vient compléter son offre déjà existante pour les EHPAD, HAD, SSIAD, CLIC, et permettra des synergies fonctionnelles, techniques et opérationnelles majeures, notamment en matière de continuité du parcours de soins.

Intelligence Artificielle : le nouvel algorithme de classification développé par SAILENDRA récompensé lors de l'UMAP 2017

Des chercheurs de SAILENDRA et la professeur Anne BOYER, membre fondateur de SAILENDRA et professeur au Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) de l'Université de Lorraine, ont été récompensés lors de la Conférence UMAP 2017 qui se tenait à Bratislava (Slovaquie) du 9 au 12 juillet dernier. L'UMAP - *User Modelling, Adaptation and Personalization* - est la conférence internationale de référence pour les chercheurs du monde entier travaillant sur tous systèmes de recommandations et d'intelligence artificielle. L'article publié est intitulé : « *A New Statistical Density Clustering Algorithm based on Mutual Vote and Subjective Logic Applied to Recommender Systems* ». La publication de cet article dans les actes de cette conférence est une réelle reconnaissance par la communauté scientifique internationale du travail de recherche mené par l'équipe scientifique de SAILENDRA.

Pour rappel, SAILENDRA est une start-up française innovante, spécialiste de solutions d'analyse comportementale par l'intelligence artificielle. La société conçoit et développe des solutions technologiques d'optimisation des achats pour le e-commerce. L'excellence de son savoir-faire s'illustre par des algorithmes évolutifs pouvant être mis à jour simplement.

12.2 Perspectives d'évolutions

Perspectives de la Division Solutions Pharmacie Europe

Le Pôle Pharmacie France

Grâce à ses business models éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes, le Pôle Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique, le déploiement d'un nouveau portail LGPI et d'améliorations fonctionnelles du LGPI.

Le Pôle Pharmacie France procédera en 2018 à la commercialisation de nouvelles offres qui devraient constituer des leviers de croissance et pour cela, mettra en place une nouvelle force commerciale dédiée. A titre d'exemple, la nouvelle solution OffiTag permet une gestion simplifiée de l'étiquetage en officine. Cette solution permet l'actualisation en temps réel de l'ensemble des tarifs de l'officine, répond aux obligations légales d'affichage des prix, et optimise le merchandising.

Le Pôle Pharmacie France peut également compter sur l'apport en notoriété des normes NF SERVICE et NF 525, gages de l'investissement du Groupe PHARMAGEST en matière de qualité de services et produits.



Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg compte poursuivre sa progression sur la totalité des territoires belge et luxembourgeois et prévoit d'augmenter son parc de nouvelles pharmacies équipées. En 2018, SABCO poursuivra ses efforts commerciaux tant envers les groupements de pharmacies qu'envers les pharmaciens indépendants. Les nouvelles solutions développées et en cours de développement octroieront à SABCO un avantage concurrentiel certain ; elles seront basées sur des technologies de dernière génération et répondant aux exigences des évolutions commerciales et réglementaires du secteur.

En janvier 2018, SABCO, avec CGM, Corilus, Farmad, HDMP, iPharma Logistic, Medicalsoft, Nextpharm, Officinal et Prorec-Be ont créé l'union professionnelle indépendante BeMeSo (ABSL). Ces sociétés représentent près de 90% des ventes de logiciels médicaux en Belgique. A l'instar de la FEIMA en France, l'objectif de BeMeSo consiste à devenir un interlocuteur auprès des pouvoirs publics belges et à faciliter la réalisation et la rationalisation d'implémentations au sein de tous les services de première ligne. BeMeSo aura pour vocation de permettre à tous les prestataires de soins de tirer pleinement parti de la santé numérique et de la e-santé.

D'une façon plus générale, la Division Solutions Pharmacie Europe continue de travailler au développement de solutions plus globales : les Logiciels Métier de l'Officine (LMO). Ces derniers traiteront des opérations de gestion (Logiciel de Gestion d'Officine comme le LGPI) mais proposeront également des solutions métiers comme le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) ou des solutions de PDA (Préparation de Doses à Administrer).

Perspectives de la Division Solutions e-Santé

Le Pôle e-Patients

Le Pôle e-Patients compte maintenir le déploiement de ses solutions dans le cadre des différents appels à projets au niveau national et régional dans lesquels le Groupe PHARMAGEST a été retenu.

Le projet « 36 mois de plus à domicile » constitue une filière industrielle porteuse de croissance pour le Groupe PHARMAGEST. Pour le moment testé en Lorraine, le dispositif vise à s'étendre partout en France, avec notamment la construction de résidences seniors entièrement équipées.

Le Pôle e-Connect

Les principales perspectives du Pôle e-Connect consistent à :

- Déployer de nouvelles solutions de télésanté développées en 2017 ;
- Déployer de nouveaux services innovants sur son parc de produits ;
- Maintenir le niveau de croissance du précédent exercice ;
- Être retenu sur de nouveaux projets de télésanté ;
- Adresser de nouveaux marchés tant professionnels de santé que e-Santé.

A celles-ci s'ajoute la mise en application, sur l'ensemble des projets à venir, de synergies entre les filiales qui composent le Pôle e-Connect, à savoir KAPELSE, NOVIA TEK et NOVIA SEARCH, et les autres filiales du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le Pôle e-Laboratoires

Le Pôle e-Laboratoires compte développer son activité grâce aux solutions de communication digitales déployées par le Groupe PHARMAGEST. Les Solutions OffiMédia et OffiTouch permettent de packager des services « clef en mains » destinés aux laboratoires pharmaceutiques et mutuelles, mais également de développer de nouvelles prestations en phase avec les contraintes liées aux « Market Access » et « Market Maintenance ».

Le Pôle e-Laboratoires devrait également bénéficier de synergies avec SAILENDRA, filiale du Groupe PHARMAGEST depuis décembre 2016, qui conçoit et développe des solutions technologiques d'optimisation des achats, au travers de ses produits d'Intelligence Artificielle pour le e-commerce.



Suite à l'acquisition des sociétés CAREMEDS et MULTIMEDS, la croissance de ce Pôle passe aussi par le développement d'offres d'observance globales intégrant les dimensions technologiques mais aussi manuelles telles que la PDA (Préparation des Doses à Administrer).

Les perspectives de croissance de la Division Solutions e-Santé sont également liées au partenariat entre DOMEDIC INC. et TELUS SANTE pour l'amélioration de l'observance au Canada. Via ce partenariat, le Groupe PHARMAGEST espère également adresser ses solutions e-Santé sur le marché nord-américain. Les premiers produits, fruits de ce partenariat, devraient être testés puis commercialisés courant 2018.

Perspectives de la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

MALTA INFORMATIQUE poursuit sa croissance en 2018 avec un renforcement de ses équipes commerciales.

En 2018, cette équipe renforcée commercialisera toutes les offres de MALTA INFORMATIQUE et DICSIT INFORMATIQUE et, par un niveau de connaissance élevé des décideurs, permettra de dégager de nouvelles opportunités en région. Cette nouvelle synergie devrait accélérer les ventes de MALTA INFORMATIQUE et de DICSIT INFORMATIQUE.

MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE lanceront ensemble une offre de PARCOURS PATIENT et de TRANSFERT DE DOSSIERS dans un cadre sécurisé d'Hébergement de Données de Santé.

DICSIT INFORMATIQUE poursuivra la réécriture de l'offre HAD en full web et assurera le lancement commercial de MICROSOINS.NET et LOGICLIC.NET en version web début 2018. Pour réussir le lancement commercial, une attachée commerciale à l'activité LOGICLIC a été mise en place fin 2017.

AXIGATE poursuivra la commercialisation de son offre auprès des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) et des clients équipés et devrait connaître une évolution marquée de ses ventes en 2018.

Perspectives de la Division Fintech

Les performances de la Division Fintech lors de ses deux premiers exercices, confirment la pertinence de son modèle et encouragent NANCEO à développer son activité afin de devenir une place de marché du financement des ventes pour les équipements et les services, et ce, au-delà du secteur de la santé tant sur le plan national qu'international.

Politique de croissance externe

Enfin, le Groupe PHARMAGEST maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes internationales, mais aussi en France, selon les axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu'il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement leurs nouvelles missions de conseil ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des pharmacies et/ou l'efficacité des systèmes de santé.

Afin d'accompagner cette stratégie, le Groupe PHARMAGEST s'est doté en 2016 d'une Direction du Développement International dont les différentes croissances externes de l'année 2017 sont le fruit. En 2018, le Groupe PHARMAGEST espère voir aboutir de nouveaux partenariats.



13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document de Référence.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2017

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2020 (Administrateur)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2019 (Administrateur)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2020 (Administrateur)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2020
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2022
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
LA COOPERATIVE WELCOOP , (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP) représentée par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur	31 décembre 2019

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.



14.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

ADMINISTRATEURS

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Désigner micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP). Depuis 2006, Thierry CHAPUSOT est également membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et depuis 2008 du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée dans PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Thierry PONNELLE : Né le 22 Mai 1960 à NANCY (54).

Débute chez ROUSSEAU INFORMATIQUE, éditeur et créateur du logiciel PHARMAGEST® en 1982.

Thierry PONNELLE développe les ventes du logiciel sur l'Est de la France et met en place et anime un réseau de distributeurs du logiciel PHARMAGEST® sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT et Vincent PONNELLE de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP et Thierry PONNELLE occupe les fonctions de Directeur Commercial et Marketing de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Il est aujourd'hui Directeur Général Délégué Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Stratégie Commerciale et Marketing.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute chez PHARMAGEST INTERACTIVE en tant que Responsable technique en 1991.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice-président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE de 2008 à 2010, puis à compter du 1^{er} janvier 2011, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF depuis 2001.



Madame Marie-Louise LIGER (Administrateur Indépendant) : Née le 24 janvier 1952 à BAGNEUX (92).

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy en 1973.

De 1979 à 2012 : Expert-comptable et Commissaire aux comptes (Gérante associée au sein du Cabinet d'expertise comptable SECEF) jusqu'au 31/12/2012 - Honoraire depuis le 01/01/2013.

Depuis 1982 : Expert judiciaire, agréée par la Cour d'Appel de NANCY, inscrite sur la liste nationale de la Cour de Cassation depuis 2005. Expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy depuis 2015.

De 1994 à 1996 : Conseiller Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Lorraine.

Depuis 1996 : Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Experts Judiciaires auprès de la Cour d'Appel de Nancy - Fonction de Trésorier puis de Présidente de 2003 à 2006 - Présidente d'honneur depuis 2007.

De 1999 à 2015 : Présidente de la Compagnie des Experts-Comptables Judiciaires, section NANCY-METZ.

De 2005 à 2015 : Membre du Conseil d'Administration du Conseil National des Experts de Justice (Trésorier de 2007 à 2015) et Trésorier du Centre de Médiation Inter-Entreprises de Moselle (CMIM).

De 2007 à 2012 : Membre de la Commission HLM et CIL à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Depuis le 26 juin 2015 : Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du Comité d'Audit, dont elle assure la Présidence depuis le 1^{er} juillet 2015.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la Faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

Depuis 2001 : Pharmacien titulaire en exercice à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

En 2003 : intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE depuis septembre 2005.

Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 16 juin 2011.

Madame Sophie MAYEUX (Administrateur Indépendant) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, S.D.I.C. CONSEIL, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « rencontres matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « rencontres matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001.

Conseillère Générale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy-Ouest) depuis octobre 2011.

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes Débats et Société - FDS ».

Depuis le 22 juin 2012 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.



Madame Céline GRIS (Administrateur Indépendant) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997-2000 : Diplômée EFAP Image - Ecole des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999-2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'évènements B to B).

2000-2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne de vente de vins sur internet.

2004-2005 : Chargée de projet - communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005-2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale.

2010-2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2015-2016 : Master Droit Economie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Depuis 2012 : Directrice générale dans l'entreprise familiale.

Depuis le 27 juin 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Emilie LECOMTE : Née le 15 novembre 1978 à NANCY (54).

Docteur en Pharmacie diplômée de la Faculté de NANCY en 2004.

2005 : Création de la société PHARMACIE LECOMTE - DALLA COSTA (Pharmacie Patton) à HETTANGE GRANDE dont elle est co-gérante.

Depuis 2014 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis le 27 juin 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à CANDERAN (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2011.

Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine.



14.1.3 Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE*	A compter du 01/01/2010 : Président du Conseil d'Administration
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Directoire à compter d'avril 2006 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
MARQUE VERTE SANTE	Membre du Directoire à compter du 28/07/2008 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
D'MEDICA	Administrateur du 13/05/2009 au 31/12/2012, puis Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
OBJECTIF PHARMA	Président du Directoire à compter du 05/10/2010
DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS	Président à compter du 22/11/2013
LABORATOIRE MARQUE VERTE	Représentant l'Administrateur de LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 01/01/2010
SCI CERP IMMO 2	Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Gérante, à compter du 01/01/2010
DIATELIC	Administrateur à compter du 08/09/2010 jusqu'au 14/05/2014
SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant à compter de mars 2011
SCI JAMERAI	Gérant depuis 2006
GROUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 23/05/2012, puis Administrateur
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT*	Administrateur à compter du 30/06/2015
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Directeur représentant MARQUE VERTE SANTE à compter du 01/06/2016
WELFINITY GROUP (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur depuis le 22/02/2017

* Société cotée



Monsieur Dominique PAUTRAT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Administrateur à compter du 01/01/2010
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE à compter du 01/01/2010
DC INFORMATIQUE (<i>société dissoute par TUP au 28/06/2016</i>)	Gérant à compter du 01/01/2010 jusqu'au 28/06/2016
CP INTERACTIVE	Gérant à compter du 01/01/2010
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 01/01/2010
SCI HUOBREGA	Gérant à compter du 01/01/2010
HDM (<i>Ile Maurice</i>)	Directeur à compter du 02/01/2010
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Président Administrateur à compter du 24/12/2009
SABCO SERVICES (<i>société belge</i>)	Gérant à compter du 09/09/2009
SCI MESSIRE JACQUES	Gérant
SC CHANOINE JACOB	Gérant à compter du 21/12/2013
DIATELIC	Administrateur jusqu'au 30/01/2012 puis Président du Conseil d'Administration jusqu'au 14/05/2014 puis représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
QUALITY FLUX (<i>société belge</i>)	Administrateur de 2011 à 2015
GROUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 23/05/2012 puis Président du Conseil d'Administration
KAPELSE	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 18/12/2012
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
MARQUE VERTE SANTE	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
LABORATOIRE MARQUE VERTE	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Directeur à compter du 01/12/2016
WELFINITY GROUP (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur Délégué à compter du 22/02/2017



Monsieur Thierry PONNELLE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 30/05/2002
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE

Monsieur Denis SUPPLISSON

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 09/11/2010 au 31/12/2012, puis Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 01/01/2013
DOMEDIC EUROPE	Administrateur à compter du 10/06/2011 puis Directeur Général Administrateur à compter du 24/01/2014
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur à compter du 11/06/2012 puis Administrateur Délégué à compter du 28/04/2016
INTECUM	Président à compter du 01/01/2013
CPSI	Gérant à compter du 30/01/2014

Monsieur Daniel ANTOINE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 30/05/2002
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Vice-président du Conseil de Surveillance
MARQUE VERTE SANTE	Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP, à compter du 01/01/2011
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 05/10/2010
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur
SCI JADD	Gérant

Madame Marie-Louise LIGER

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur indépendant à compter du 26/06/2015



Monsieur François JACQUEL

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 01/01/2011
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Conseil de Surveillance
SELARL FRANCOIS JACQUEL	Gérant
SA PHARMA 10	Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/03/2014
SCI CRAPAUDINE	Co-Gérant

Madame Anne LHOTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 16/06/2011
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
MARQUE VERTE SANTE	Membre du Directoire depuis septembre 2005
INVESTIPHARM FRANCE	Présidente du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2010
D'MEDICA	Administrateur
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Directeur jusqu'au 30/11/2016
ESPAFARMED (<i>société espagnole</i>)	Administrateur jusqu'au 02/05/2017
ITAFARM (<i>société italienne</i>)	Administrateur
SOFAREX (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
INVESTIPHARM BELGIUM (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
ALPHA FINANCE REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
ALPHA REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué à compter du 20/06/2017
BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (<i>société belge</i>)	Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT jusqu'au 09/12/2014
STALLION MANAGEMENT (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur jusqu'au 09/12/2014
OBJECTIF PHARMA	Membre du Directoire depuis le 25/06/2009
AUXI EXPORT (<i>société belge</i>)	Gérante jusqu'au 28/02/2017
PHARMALAB INTERNATIONAL Ltd (<i>Hong Kong</i>)	Directeur depuis le 28/11/2014

Madame Sophie MAYEUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur indépendant à compter du 22/06/2012



Madame Céline GRIS

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur indépendant à compter du 27/06/2017
GRIS DECOUPAGE (SAS)	Directeur Général depuis 01/01/2013
GRIS INVEST INDUSTRIES - G 21 (SASU)	Directeur Général à compter du 01/01/2012
ESKARCEL (<i>société civile</i>)	Co-gérante à compter 10/12/2013
STAMPEO (<i>SNC, société radiée</i>)	Gérante du 01/01/2013 au 28/05/2016

Madame Emilie LECOMTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 27/06/2017
PHARMACIE LECOMTE DALLA COSTA	Co-Gérante depuis 2005
SARL LECOMTE DALLA-COSTA (SPFPL)	Co-Gérante depuis 2014
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 05/06/2014
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 06/06/2014

Monsieur Hugues MOREAUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 01/01/2011
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Président du Conseil de Surveillance depuis le 01/01/2011
MARQUE VERTE SANTE	Président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 26/06/2009
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009 Vice-président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
LABORATOIRE MARQUE VERTE	Administrateur à compter du 01/01/2011
INVESTIPHARM FRANCE	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 01/01/2011
SNC MOREAUX DUCASSOU	Co-Gérant jusqu'au 30/11/2017
SCI DU FRONTON	Gérant



14.2 Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale

Absence de condamnation pour fraude des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et la direction générale

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document de Référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.

Aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois administrateurs indépendants pour un minimum de deux administrateurs indépendants recommandés par le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel PHARMAGEST INTERACTIVE se réfère.

Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE, et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de Direction

L'ensemble des informations sur les mandats d'administrateurs, et notamment leurs dates d'expirations, sont reprises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 24.3 - Section 2.3 du présent Document de Référence.

16.2 Contrats de services

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à PHARMAGEST INTERACTIVE ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages à leurs termes.

16.3 Comités spécialisés

Comité d'Audit

En 2017, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER a été nommée Présidente du Comité d'Audit à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 - Section 3.5.2 du présent Document de Référence.

Comité de Rémunération

Il n'existe aucun Comité de Rémunération.

16.4 Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique l'ensemble des recommandations prévues par le code MiddleNext. Les modalités d'application de ces recommandations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 - Sections 1 à 4 du présent Document de Référence.



17 SALARIÉS

17.1 Description des ressources humaines

La description des ressources humaines et de l'environnement social figure dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale en Rubrique 24.1.2 du présent Document de Référence.

17.2 Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à la date du 5 décembre 2014. Les bénéficiaires pourront exercer leurs options à compter du 5 décembre 2018.

Les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction Financier et Social ne bénéficient pas de stock-options.

17.3 Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre Unité Economique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé le 29 juin 2017.

Un accord d'intéressement au périmètre de la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux a été signé le 1^{er} juin 2016.

Pour l'exercice 2017, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 1 495 289 € pour 1 359 439 € en 2016.

Contrat de participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, PHARMAGEST INTERACTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (sans abondement) pour l'UES PHARMAGEST, ainsi qu'un accord portant modification du PEE (Plan d'Epargne Entreprise).

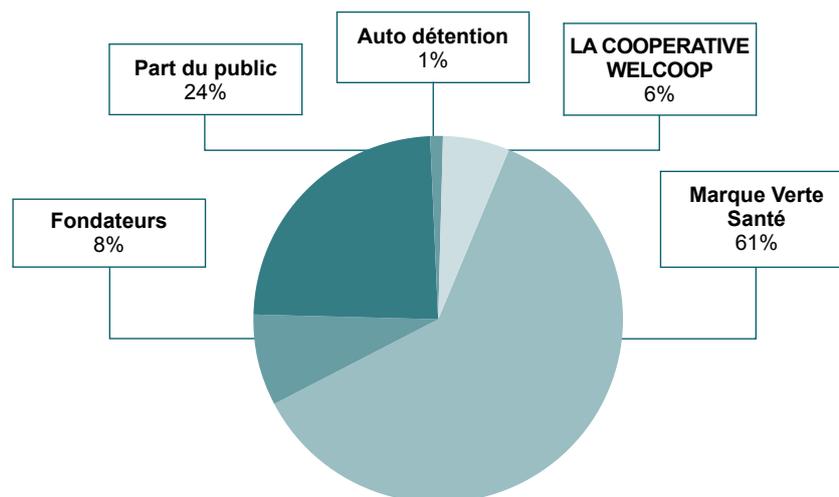
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise). « Perspective Monétaire A », « Perspective Obligations MT A », « Perspective Confiance 90 A », « Avenir Tempéré », « Avenir Equilibre », « Perspective Actions Europe A », « Social Active Solidaire », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

Montant de la participation versée au cours du deuxième trimestre 2018 par le Groupe PHARMAGEST au titre de l'exercice 2017 : 1 809 222 €.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2018 est la suivante :



La société MARQUE VERTE SANTE est détenue à 97,87% par LA COOPERATIVE WELCOOP (Cf. Organigramme présenté en Rubrique 7.2 du présent document de référence)

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaire fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). Aussi à la clôture de l'exercice 2017, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires 2 400 associés personnes morales et 1 518 associés personnes physiques.

Droits de vote au 31 décembre 2017

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)*	772 200	5,09 %	772 200	772 200	5,17 %
Thierry PONNELLE*	407 950	2,69 %	407 950	407 950	2,73 %
Sous-total dirigeants fondateurs	1 180 150	7,78 %	1 180 150	1 180 150	7,89 %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51 %	9 182 595	9 182 595	61,43 %
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	929 260	6,12 %	929 260	929 260	6,22 %
Sous-total LA COOPERATIVE WELCOOP	10 111 855	66,64 %	10 111 855	10 111 855	67,64 %
Auto-détention	225 209	1,48 %	225 209	0	0,00 %
Part du public	3 656 911	24,10 %	3 656 911	3 656 911	24,46 %
TOTAL	15 174 125	100 %	15 174 125	14 948 916	100 %

* Actionnaires fondateurs



Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE.

Monsieur Thierry CHAPUSOT est Président du Conseil d'Administration et ancien Directeur Général.
Monsieur Thierry PONNELLE est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Sur les 3 dernières années, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu connaissance des mouvements significatifs suivants :

- En 2015, il n'y a pas eu de cessions significatives engendrant un franchissement de seuil déclaré auprès de l'AMF.
- En 2016, Monsieur Thierry PONNELLE, Directeur Général Délégué Administrateur, a vendu :
 - Le 3 octobre 2016 : 30 000 actions au prix moyen de 31,26 €,
 - Le 10 octobre 2016 : 20 000 actions au prix moyen de 31,50 €.
- En 2017, il n'y a pas eu de cessions significatives engendrant un franchissement de seuil déclaré auprès de l'AMF.

Les mouvements effectués en 2016 ont été régulièrement déclarés auprès de l'AMF.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a eu connaissance d'aucun mouvement significatif entre le 31 décembre 2017 et la date d'émission du présent Document de Référence.

Droits de vote au 31 décembre 2016 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	772 200	5,09 %	772 200	772 200	5,16 %
Thierry PONNELLE	407 950	2,69 %	407 950	407 950	2,72 %
Sous-total dirigeants fondateurs	1 180 150	7,78 %	1 180 150	1 180 150	7,88 %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51 %	9 182 595	9 182 595	61,33 %
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	929 260	6,12 %	929 260	929 260	6,21 %
Sous-total LA COOPERATIVE WELCOOP	10 111 855	66,64 %	10 111 855	10 111 855	67,54 %
Auto-détention	202 021	1,33 %	202 021	0	0,00 %
Part du public	3 680 099	24,25 %	3 680 099	3 680 099	24,58 %
TOTAL	15 174 125	100 %	15 174 125	14 972 104	100 %

**Droits de vote au 31 décembre 2015 :**

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	772 200	5,09 %	772 200	772 200	5,16 %
Thierry PONNELLE	457 950	3,02 %	457 950	457 950	3,06 %
Sous-total dirigeants fondateurs	1 230 150	8,11 %	1 230 150	1 230 150	8,21 %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51 %	9 182 595	9 182 595	61,32 %
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	929 260	6,12 %	929 260	929 260	6,21 %
Sous-total LA COOPERATIVE WELCOOP	10 111 855	66,64 %	10 111 855	10 111 855	67,52 %
Auto-détention	198 279	1,31 %	198 279	0	0,00 %
Part du public	3 633 841	23,95 %	3 633 841	3 633 841	24,26 %
TOTAL	15 174 125	100 %	15 174 125	14 975 846	100 %

18.2 Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP).

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Politique Générale de LA COOPERATIVE WELCOOP

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses équipes sont portées par la volonté d'être utiles aux pharmaciens, à leurs clients et patients. LA COOPERATIVE WELCOOP est une communauté professionnelle unique, véritable laboratoire d'idées, de services et de solutions. Elle réunit de nombreux métiers qui couvrent l'ensemble des besoins des pharmaciens et des patients. L'innovation, tant produits que services, est au cœur de sa raison d'être : chaque Coopérateur, chaque Collaborateur est un acteur engagé au profit d'une santé plus accessible, plus connectée, plus efficace.

En créant aujourd'hui l'officine de demain, en inventant sans cesse de nouvelles offres, LA COOPERATIVE WELCOOP est plus qu'un simple regroupement de professionnels de la santé destiné à optimiser la performance économique de ses Coopérateurs, elle est un acteur unique de la santé. L'esprit coopératif est par définition un esprit de partage et d'ambition pour le bien commun. Ceux qui le revendiquent sont animés par une volonté commune : être utile à tous. Une coopérative de pharmaciens a pour but de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque patient, chaque consommateur de trouver dans son officine tout ce dont il a besoin en terme de produits et de services pour sa santé et son bien-être, tout en préservant l'indépendance de la profession.



LA COOPERATIVE WELCOOP propose aux pharmaciens, au travers de ses différentes filiales, une offre de services et de produits indispensables à la pérennité de l'officine. Sept filiales, réparties sur un pôle produits et un pôle services, constituent la coopérative de pharmaciens WELCOOP. Le pôle produits comprend les filiales LABORATOIRE MARQUE VERTE, CRISTERS et PHARMA LAB, tandis que le pôle services est composé de PHARMAGEST INTERACTIVE, D'MEDICA, PHARMACAP et OBJECTIF PHARMA.

L'ambition de LA COOPERATIVE WELCOOP est de faire de chaque Coopérateur et Collaborateur un véritable citoyen de la santé et du bien-être !

18.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas non plus de convention de vote entre les actionnaires.

18.4 Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de contrôle de PHARMAGEST INTERACTIVE

Néant.



19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 20.4.3 du Présent Document de Référence. Les principales opérations avec des apparentés sont présentées ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTE ;

Nature et objet : Avance financière

Avance financière maximum de 20 000 000 euros consentie par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société-mère MARQUE VERTE SANTE.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTE s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

A ce titre, 162 K€ d'intérêts ont été comptabilisés en produits financiers par PHARMAGEST INTERACTIVE en 2017. Au 31/12/2017 le montant de l'avance financière s'élève 7,1 M€.

La convention a été conclue initialement pour une durée allant de la date de sa mise en place jusqu'au 31 décembre 2016. Elle se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt de la convention pour PHARMAGEST INTERACTIVE réside dans le fait que le niveau de rémunération garanti proposé par MARQUE VERTE SANTE à hauteur de 1,5% est supérieur à la rémunération disponible sur le marché pour les placements à capital garanti avec une disponibilité immédiate.

Il est également à noter l'absence de risque de recouvrement supporté par PHARMAGEST INTERACTIVE du fait que le remboursement de cette avance peut être effectué sur simple demande de sa part.

Avec les sociétés INTECUM, DIATELIC ET CP INTERACTIVE ;

Nature et objet : Convention d'intégration fiscale

Autorisation de PHARMAGEST INTERACTIVE à inclure les sociétés INTECUM, DIATELIC et CP INTERACTIVE dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.



19.2 Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP ;

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) (54 500 VANDOEUVRE).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

A ce titre, le Groupe PHARMAGEST a reversé 665 K€ à LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le détail des flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 12 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.

Avec les sociétés du Groupe PHARMAGEST ;

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 20.3.2.3 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document de Référence.

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2015 déposé sous le n° D. 16-0449 le 29 avril 2016 et le Document de Référence 2016 déposé sous le n° D. 17-0462 le 28 avril 2017.

20.2 Informations financières pro forma

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

20.3 États financiers

20.3.1 Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST

20.3.1.1 État de la Situation Financière Consolidée NORMES IFRS

Etat de la Situation Financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.1/2	18 993	14 286
Écarts d'acquisition	3.4.1/2	38 819	30 455
Immobilisations corporelles	4.1/2	5 880	5 670
Actifs financiers non courants	6.1.1/2	19 083	15 037
Titres mis en équivalence	2.1.2	900	917
Impôt différé actif	9.2.2	696	388
Total actifs non courants		84 371	66 753
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	2 781	2 570
Clients et comptes rattachés	7.4	22 937	20 247
Autres créances	7.4	8 727	5 964
Titres disponibles à la vente	6.2	28 134	27 594
Autres actifs financiers	6.3	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	27 577	27 569
Total actifs courants		90 155	83 944
TOTAL		174 526	150 697



État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		87 078	78 354
Résultat de l'exercice		23 135	20 567
Capitaux propres part du groupe		113 248	101 955
Réserves Intérêts minoritaires		1 463	800
Résultat Intérêts minoritaires		1 116	897
Intérêts minoritaires		2 579	1 697
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	10	115 827	103 653
Passifs non courants			
Provisions à long terme	11.1	4 184	3 345
Dettes financières à long terme	6.5	14 197	3 442
Impôt différé passif	9.2.2	886	632
Autres dettes à long terme	7.6	2 688	758
Total des passifs non courants		21 955	8 178
Passifs courants			
Provisions à court terme	11.1	152	150
Part à moins d'un an des dettes financières	6.5	2 681	6 960
Dettes fournisseurs	7.6	9 560	8 196
Impôt exigible	7.6	655	1 422
Autres dettes	7.6	23 696	22 138
Total des passifs courants		36 743	38 866
TOTAL		174 526	150 697



20.3.1.2 Compte de Résultat Consolidé NORMES IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	7.1	146 806	128 381
Autres produits de l'activité		0	0
Sous total produits d'exploitation		146 806	128 381
Achats consommés		-40 363	-31 483
Charges de personnel		-47 144	-44 595
Achats et charges externes		-17 475	-14 654
Impôts et taxes		-2 749	-2 615
Dotations aux amortissements	7.7	-4 236	-3 468
Dotations aux provisions	7.7	-358	-341
Autres produits et charges		39	161
Sous total charges d'exploitation		-112 287	-96 995
Résultat opérationnel courant		34 519	31 386
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	0
Résultat opérationnel		34 519	31 386
Produits de trésorerie et équivalents	6.6	1 149	1 284
Coût de l'endettement financier brut	6.6	-218	-131
Coût de l'endettement financier net		931	1 153
Autres produits et charges financières	6.6	-340	-15
Charge d'impôt		-10 745	-10 947
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-114	-112
Résultat net des activités poursuivies		24 251	21 464
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'exercice		24 251	21 464
Résultat part du groupe		23 135	20 567
Résultat part des intérêts minoritaires		1 116	897
Résultat (part du groupe) de base par action	10.4	1,55	1,37
Résultat (part du groupe) dilué par action	10.4	1,52	1,36



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net		24 251	21 464
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion		1	-4
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		201	90
Impôts liés		0	0
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des immobilisations		0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		-279	-554
Charge stock-options sur période		125	125
Impôts liés		70	155
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		117	-188
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		24 368	21 276
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		23 253	20 379
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires		1 116	897
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action		1,56	1,35
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action		1,53	1,34

20.3.1.3 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés NORMES IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2017	31/12/2016
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	34 519	31 386
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	4 618	3 754
Autres charges calculées, hors éléments financiers	125	125
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	-43	-487
Autres retraitements	291	90
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	39 510	34 867
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-218	-131
Impôts payés	-10 725	-10 791
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	28 567	23 945
Variation des stocks	-155	-156
Variation des créances clients	-913	-3 164
Variation des fournisseurs	827	1 323
Variation des autres créances et dettes	-849	653
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 090	-1 344
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	27 477	22 601
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-7 704	-6 018
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	39	409
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	-270	-56
Investissement d'exploitation	-7 936	-5 665
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	19 542	16 936
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	0	0
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	-10 540	-2 874
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-10 540	-2 874
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	0
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (<i>actions propres</i>)	-1 012	-110
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-9 731	-8 983
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-310	-180
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-11 055	-9 273
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	10 572	3 398
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-931	-618
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-4 060	-1 107
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	1 149	1 284
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	6 729	2 957
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières		
	-23	-15
Disponibilités	8	13 620
Concours bancaires	-4 646	5 890
Variation de la trésorerie nette	4 653	7 730

⁽¹⁾ La ligne « Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés » comprend, à hauteur de 3 048 K€, la trésorerie apportée par les acquisitions réalisées sur l'exercice (les investissements sont ainsi présentés en net de la trésorerie récupérée).



Tableau de bouclage trésorerie nette - En K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation périmètre	Variation
Disponibilités	27 577	27 569	1 598	8
Concours bancaires	1 482	6 128		-4 646
Variation de la trésorerie nette	26 095	21 441	1 598	-4 653

20.3.1.4 Tableau de variation des capitaux propres NORMES IFRS

Tableau de Variation des Capitaux propres	Part du groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - Part du groupe		
En K€							
Capitaux propres au 01/01/2016	3 035	92 047	-3 949	-488	90 649	907	91 557
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2016 corrigés	3 035	92 047	-3 949	-488	90 649	907	91 557
Opération sur capital							
Paielements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto-détenus			-110		-110		-110
Dividendes		-8 983			-8 983	-180	-9 163
Résultat net de l'exercice		20 567			20 567	897	21 464
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-188	-188		-188
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		20 567		-188	20 379		21 276
Autres		20			20		20
Variations de périmètre						73	73
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2016	3 035	103 651	-4 059	-676	101 955	1 698	103 653
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2017	3 035	103 651	-4 059	-676	101 955	1 698	103 653
Opération sur capital							
Paielements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto-détenus			-1 012		-1 012		-1 012
Dividendes		-9 731			-9 731	-310	-10 041
Résultat net de l'exercice		23 135			23 135	1 116	24 251
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				117	117		117
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23 135		117	23 252	1 116	24 367
Autres		-1 213			-1 213	-305	-1 518
Variations de périmètre						381	381
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2017	3 035	115 842	-5 071	-559	113 247	2 578	115 825



20.3.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total de 174 526 K€ et un résultat net global de 24 368 K€.

NOTE 1 - Principes comptables

1.1 Textes appliqués

1.1.1 Evolution du référentiel comptable en 2017

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE - Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2016 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2017 :

- **Les amendements à IAS 12** relatifs à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes non réalisées ;
- **L'amendement à IAS 7** sur la présentation des états de flux de trésorerie « Disclosure initiative ».

L'application de ces normes n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2017.

1.1.2 Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Les normes applicables au Groupe PHARMAGEST, à compter du 1^{er} janvier 2018 sont les suivantes :

- **La norme IFRS 9** ayant pour objet les instruments financiers ;
- **La norme IFRS 15 et ses amendements** relatifs à la reconnaissance du revenu ;
- **Les amendements à IFRS 4** sur les contrats d'assurances ;
- **Les amendements à IFRS 2** portant sur le classement et l'évaluation des paiements sur base d'actions ;
- **Les normes d'améliorations annuelles** : Annual improvements (cycle 2014-2016) ;
- **Les amendements à IAS 40** relatifs aux transferts d'immeubles de placement ;
- **L'IFRIC 21** sur le paiement d'avance sur transactions en devises.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2017 comme autorisé par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST à l'exception de la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu.

La norme IFRS 15 relative aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients est applicable à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018. Elle remplace la norme IAS 18 relative aux produits des activités ordinaires.

Les principes d'IFRS 15 sont fondés sur le fait que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépendre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction, comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque l'obligation de performance est satisfaite). L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016 apporte quelques clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.

Le Groupe PHARMAGEST, assisté d'un cabinet d'audit et de conseil d'envergure internationale autre que l'un de ses Commissaires aux Comptes, a lancé un projet d'analyse des implications de la norme IFRS 15 sur les revenus du Groupe. Durant cette première phase du projet, le Groupe s'est attaché à identifier les entités consolidées pilotes (PHARMAGEST INTERACTIVE, NANCEO, KAPELSE) afin de s'assurer que les principaux flux de revenus soient couverts par le diagnostic sur les conséquences de l'application d'IFRS 15 sur la base d'une revue d'un échantillon de contrats.



Le Groupe anticipe, sur la base des premiers travaux menés, que l'application de la norme IFRS 15 aura des impacts sur les montants reconnus et les informations données en annexe aux comptes consolidés sur les flux de revenus suivants :

- Impacts sur le calendrier de reconnaissance du chiffre d'affaires :
 - Les contrats de fournitures de matériel intégrant des prestations de maintenance,
 - Les contrats de licence intégrant une composante prestation de maintenance,
 - Les contrats de ventes de matériel intégrant une composante garantie.
- Impacts de présentation du chiffre d'affaires des ventes de dossiers de financement net des achats de ces dossiers :
 - Les offres de financement d'équipements dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST pourrait agir en tant qu'agent.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une première estimation des impacts quantitatifs de l'application d'IFRS 15. Aussi, selon les hypothèses retenues, le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 évoluerait de 146 806 K€ à 129 580 K€. Le résultat opérationnel serait dégradé quant à lui de 215 K€ et le résultat net de 161 K€.

Le Groupe opérerait pour une approche rétrospective complète avec un impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 avant impôts différés de 14 M€, soit 10 M€ après impôts différés.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Groupe PHARMAGEST ne s'attend à aucun impact significatif sur l'état de sa situation financière.

1.1.3 Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2018

En 2018, les groupes de travail mis en place par le Groupe PHARMAGEST se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- De la norme IFRS 16 sur les contrats de location, à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- Des amendements à IAS 28 portant sur les intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises, à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- De L'IFRIC 23 sur les positions fiscales incertaines, à partir du 1^{er} janvier 2019.

1.1.4 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe PHARMAGEST en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004.

La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition. Celles retenues par le Groupe PHARMAGEST ont notamment été les suivantes :

Regroupements d'entreprises

Le Groupe PHARMAGEST a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004. Cette exception permet :

- De maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt) ;
- De ne pas s'interroger sur le sens de l'opération.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement

Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement, peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.



Engagements de retraite

Le Groupe PHARMAGEST ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

Stock-options

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place deux plans de stock-options. Leur mise en place étant postérieure au 7 novembre 2002, ils ont fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

1.2 Présentation des états financiers

1.2.1 Compte de résultat

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ses solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe PHARMAGEST. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variation de périmètre, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2 Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

A noter que les avances reçues et remboursables dans le cadre de projets de Recherche et Développement sont présentées dans l'agrégat « Autres créances et autres dettes » au sein de la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations.

1.3 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.



NOTE 2 - Périmètre de consolidation

2.1 Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les suivantes :

Intégration globale

Concerne les sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST est exposé ou a droit à des rendements variables et dans lesquelles il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir décisionnaire (politiques financières et opérationnelles) détenu sur ces dernières.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2017.

2.1.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
AXIGATE	Paris (75)	100	100
CAREMEDS	Angleterre	51,82	51,82
CPI	Dijon (21)	100	100
CPSI	Baie Mahault (97)	100	100
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DICSIT INFORMATIQUE	Bezaumont (54)	100	100
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65	65
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Ile Maurice	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
INTECUM	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MEDICATION SYSTEMS LTD	Angleterre	100	51,82
MULTIMEDS	Irlande	51	51
NANCEO	Paris (75)	100	100
NOVIA SEARCH	Florange (57)	100	67,97
NOVIATEK	Luxembourg	79,97	67,97
SABCO	Luxembourg	100	100
SABCO SERVICES	Belgique	100	100
SAILENDRA	Nancy (54)	70	70
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
WELFINITY GROUP	Luxembourg	80	80

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.



2.1.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	28,32	28,32

GRUPE DOMEDIC INC. a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. GROUPE DOMEDIC INC. développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

Au cours du premier semestre 2017 a eu lieu la dernière phase d'intégration de TELUS Santé dans le capital de GROUPE DOMEDIC INC.

La situation financière au 31 décembre 2017 présente une perte de 522 KCAD avec une situation nette positive de 1 325 KCAD. Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/16	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/17
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	917		-3		-14	900

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Ecart d'acquisition net	Mise en équivalence
GRUPE DOMEDIC INC.	881	1 061	297	603	900

2.1.3 Intérêts minoritaires

En application de la norme IFRS 12, le Groupe PHARMAGEST tient à indiquer que les filiales avec des intérêts minoritaires ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe PHARMAGEST et leurs informations financières ne sont par conséquent pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4 Sociétés non consolidées

La société QUALITY FLUX a été déconsolidée dès 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif. La société a été depuis mise en liquidation.

Il est précisé l'absence d'entité ad hoc au sein du Groupe PHARMAGEST.



2.2 Evolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Prise de participation à hauteur de 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de CAREMEDS Ltd., société anglaise, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société CAREMEDS Ltd. contrôle 100% de MEDICATION SYSTEMS Ltd., société anglaise, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 971 144. L'acquisition de CAREMEDS a entraîné la constatation d'une dette d'option de vente sur minoritaires (cf. Note 6.5).
- Prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de MULTIMEDS Ltd., société irlandaise, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817 ;
- Prise de participation initiale de 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de WELFINITY GROUP S.A., société luxembourgeoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 212.759 ;
- Réalisation de la dernière phase d'intégration de TELUS Santé dans le capital du GROUPE DOMEDIC INC. portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 28,32%. Au 31 décembre 2016, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait 29,59% ;
- Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE, dans le capital d'AXIGATE, société française, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. Dans le cadre de l'acquisition de la société AXIGATE, le complément de prix (« Earn-out ») d'un montant maximum de 2 000 K€ - lié à l'atteinte d'objectif budgété - a été analysé suivant les critères d'IFRS 3 révisé comme un élément de valorisation de l'entreprise acquise et comptabilisé en écart d'acquisition (cf. Note 3.4.1 Détail de la valeur comptable des écarts d'acquisition). Le Groupe PHARMAGEST s'attend à de nombreuses synergies et complémentarités tant organisationnelles que fonctionnelles au niveau des solutions proposées par MALTA INFORMATIQUE et sa filiale informatique AXIGATE étant un maillon essentiel dans sa stratégie de suivi patient ville-hôpital.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.2.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Entrée de TELUS Santé dans le capital du GROUPE DOMEDIC INC. portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 29,60% ;
- Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE dans le capital social de la société DICSIT INFORMATIQUE, Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société DCI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Le Groupe PHARMAGEST a réalisé une prise de participation majoritaire par l'intermédiaire de PHARMAGEST INTERACTIVE et de sa filiale KAPELSE à hauteur de 40% chacune dans le capital de la société NOVIA TEK, Société à Responsabilité Limitée au capital de 250 100 €, ayant son siège social à L-3871 Schifflange, 1 rue de la paix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 186.323 ;
- La société NOVIA TEK détient à 100% la société NOVIA SEARCH, Société par Actions Simplifiée au capital de 33 000 € dont le siège social est basé rue Lavoisier à FLORANGE (57190), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le numéro 791 200 918, ayant des activités d'ingénierie et études techniques ;
- Prise de participation majoritaire de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 70% dans le capital social de la société SAILENDRA, Société par Actions Simplifiée au capital de 403 500 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 502 040 900. La société a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques et est spécialisée dans les solutions d'analyse comportementale par l'intelligence artificielle.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.



NOTE 3 - Immobilisations incorporelles

3.1 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'ajustement des valeurs d'actif et passif est effectué dans les 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écarts d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1. Les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel, lorsqu'ils sont non significatifs.

3.2 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés. Se référer à la Note 3.4.1 du présent Document de Référence pour la valorisation au 31 décembre 2017.



3.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 5 ans	Linéaire Linéaire

3.4 Valeur des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

3.4.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2017
Frais de R&D	22 184	5 856		164	6 145 ⁽²⁾	34 350
Relations clientèles ⁽¹⁾	1 493					1 493
Autres immobilisations incorporelles	7 591	322	24	-164	1	7 726
Écarts d'acquisition	30 455	8 364				38 819
TOTAL	61 725	14 542	24	0	6 146	82 388

⁽¹⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de SABCO.

⁽²⁾ Frais de R&D d'AXIGATE.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La comparaison entre les valeurs comptables des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et leurs valeurs recouvrables ne met pas en avant de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Des tests de sensibilités sur les taux de croissance, sur le taux d'actualisation ainsi que sur la croissance de l'activité ont par ailleurs été réalisés et ne permettent pas d'identifier de risques significatifs sur les valeurs recouvrables.



Détail de la valeur comptable des écarts d'acquisition (en K€) :

	Division Solutions Pharmacie Europe		Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé	Total Groupe PHARMAGEST
	Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux			
Valeur comptable des écarts d'acquisition par UGT	24 796	2 164	10 055	1 803	38 819

3.4.2 Amortissements sur immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2016	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2017
Recherche & Développement	12 197	2 306		-38	4 824	19 288
Relations clientèles	1 394	99				1 493
Autres incorporels	3 393	387	24	38		3 796
TOTAL	16 984	2 793	24	0	4 824	24 577

Les écarts d'acquisition ne sont pas dépréciés sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2017.

NOTE 4 - Immobilisations corporelles

4.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

Postes du Bilan En K€	Valeur au 31/12/2016	Augmen-tations	Diminutions	Reclasse-ment	Variation de périmètre	Ecart de change	Valeur brute au 31/12/2017
Terrains	585						585
Constructions	6 030	51	7			-1	6 073
Matériel	1 168	196	19	-6	25		1 364
Autres immobilisations corporelles	6 664	1 271	249	6	275		7 967
TOTAL	14 447	1 519	275	0	300	-1	15 989



4.2 Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Postes du Bilan En K€	Valeur au 31/12/2016	Dotations	Diminutions	Reclasse- ment	Variation de périmètre	Ecart de change	Valeur brute au 31/12/2017
Immobilisations corporelles	8 777	1 443	253		144	-1	10 110

4.3 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement :

- Contrats de location simple : les paiements effectués au titre de ces contrats (autres que les coûts de services tels qu'assurance et maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location ;
- Contrats de location-financement en tant que preneur : le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours à des contrats de location-financement significatifs ;
- Contrats de location-financement en tant que fournisseur : les contrats mis en place par le Groupe PHARMAGEST auprès de ses clients sont automatiquement cédés aux bailleurs partenaires d'HEALTHLEASE et NANCEO dès l'achat du dossier. Le Groupe PHARMAGEST ne supporte aucun risque lié à ces contrats.

Se référer à la Note 7.8 des comptes consolidés pour les engagements hors bilan.

NOTE 5 - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

5.1 Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur) et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les possibles pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des UGT correspondant, conformément à la norme IFRS 8, aux divisions identifiées dans l'organisation interne du Groupe PHARMAGEST ou au plus bas niveau d'UGT du secteur opérationnel concerné.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisitions/fonds de commerce sont affectés à chaque UGT (Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2018 à 2021 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur actuelle est déterminée par sommation d'une part sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2018 à 2021 et d'autre part de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusque l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.

Hypothèses retenues :

	Division Solutions Pharmacie Europe		Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé
	Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux		
Taux d'actualisation	6,1%	9,7%	6,6%	13,0%
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	2,5%	3,0%



La valorisation ainsi obtenue par nos tests de dépréciation réalisés en 2017 permet de s'assurer que la valeur recouvrable des actifs testés par UGT ne donne pas lieu à perte de valeur.

Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Evolution des hypothèses retenues par la direction dans son business plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité	Valeur des actifs en base 100
Evolution du taux d'actualisation	-0,5 point +0,5 point	112,3 90,2
Evolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point +0,5 point	91,4 111,0
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15% -30%	86,0 72,0

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

5.2 Tests de dépréciation des frais de R&D

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation par projet :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe PHARMAGEST n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.



NOTE 6 - Financement et instruments financiers

6.1 Actifs financiers non courants

6.1.1 Valeurs brutes des actifs financiers non courants

En K€	Valeur au 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2017
Dépôts, cautionnements et prêts	349	270	14		26	629
Placements ⁽¹⁾	14 689	3 765				18 454
Autres participations	0					0
TOTAL	15 038	4 035	14		26	19 083

⁽¹⁾ Au cours du mois de décembre 2016, la répartition du contrat de capitalisation, précédemment en fonds euro, a été arbitrée sur un nouveau support en unités de compte dont la composante sont des parts de SPPICAV (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable).

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a investi dans des produits structurés en USD à capital garanti à échéance 3 ans.

Au 31 décembre 2017, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Contrat de capitalisation en unités de compte : 15 119 K€ à prépondérance immobilière ;
- Produits structurés USD à Capital garanti : 3 335 K€.

A la clôture, les placements sont valorisés à la juste valeur (valeur de rachat).

6.1.2 Dépréciations sur actifs financiers non courants

En K€	Valeur au 31/12/2016	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2017
Autres participations	1					1

6.2 Titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont les actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente par l'entreprise et qui ne rentrent pas dans les « prêts et créances », « placements détenus jusqu'à échéance » et « actifs financiers en juste valeur par résultat ».

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash-flows futurs...). Certains titres, qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition de ces placements, dont le support est en fonds euro, sont systématiquement comptabilisés en résultat jusqu'à la date de cession.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2017	31/12/2016
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	28 134	27 594
TOTAL	28 134	27 594

⁽¹⁾ Il s'agit d'un contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.



6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IAS 39, les placements en instruments de dettes (obligations, titres de créances...) non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans cette catégorie.

6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois ou dès lors aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2017	31/12/2016
SICAV/Comptes à terme	9 811	8 630
Disponibilités	10 665	5 696
Avance financière ⁽¹⁾	7 100	13 243
TOTAL	27 577	27 569

⁽¹⁾ Le Groupe PHARMAGEST a procédé à la mise en place d'une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE qui a fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance. Le Groupe PHARMAGEST considère l'avance financière accordée à MARQUE VERTE SANTE comme de la trésorerie disponible dans la mesure où MARQUE VERTE SANTE s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande du Groupe PHARMAGEST dans un délai maximum de 3 mois après la demande.

6.5 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

En K€	31/12/2017				Dont variation de périmètre	31/12/2016 Montant brut
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans		
Découverts bancaires	1 482	1 482				6 128
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	12 413	1 180	8 035	3 198	21	3 030
Cautions ⁽²⁾	1 498		1 498			1 237
Dettes options de ventes sur minoritaires ⁽³⁾	1 466		1 466			0
Emprunts / dettes financières	18	18				7
TOTAL	16 878	2 681	10 999	3 198	21	10 402



En K€	31/12/2016 Montant brut	Impact Non Cash	Impact Cash	31/12/2017 Montant brut
Découverts bancaires	6 128	0	-4 646	1 482
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	3 030	21	9 362	12 413
Cautions ⁽²⁾	1 237	0	262	1 499
Dettes options de ventes sur minoritaires ⁽³⁾	0	1 466	0	1 466
Emprunts / dettes financières	7	0	11	18
TOTAL	10 402	1 487	4 989	16 878

⁽¹⁾ L'ensemble de ces emprunts n'est pas soumis à covenants bancaires. Ils sont tous à taux fixes.

⁽²⁾ Ces autres dettes financières sont reclassées en passifs non courants et sont constituées de cautions reçues dans le cadre du Service de Mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

⁽³⁾ Les actionnaires minoritaires des entités CAREMEDS et MULTIMEDS disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 6 ans.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

En K€	Dettes financières			
	Echéances	Taux fixe	Taux variable	Total
A - 1 an		1 169	12	1 180
De 1 à 5 ans		8 029	6	8 035
A + 5 ans		3 198		3 198
TOTAL		12 396	18	12 413

L'ensemble de ces emprunts n'est pas soumis à covenants bancaires.

6.6 Résultat financier

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Produits de trésorerie	1 149	1 284
Plus-value de cession des VMP	0	0
Revenus des VMP/Placements financiers	809	1 091
Autres produits financiers	340	193
Reprises sur provisions financières	0	0
Coût de l'endettement brut	218	131
Charges sur cession des VMP	0	21
Intérêts financiers et escomptes obtenus	218	110
Autres charges financières	0	0
Dotations sur provisions financières	0	0
Autres produits et charges financières	-340	-15
Gains sur écarts de change/couverture de change	4	5
Gains sur couverture de taux	0	0
Perte sur écarts de change/couverture de change	-343	-20
Perte sur couverture de taux	0	0
Autres produits et charges financières	0	0

Les produits de trésorerie sont présentés nets de la rémunération du fonds qui en assure la gestion et des éventuelles provisions de moins-value latente.

Les pertes sur écarts de change sont relatives aux produits structurés en USD.



6.7 Gestion et contrôle des risques financiers

6.7.1 Risque de liquidité

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face aux échéances à venir.

Au 31 décembre 2017, le Groupe PHARMAGEST dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels suivants :

- A très court terme, le Groupe PHARMAGEST bénéficie d'une trésorerie disponible de 27,6 M€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 11,8 M€. La trésorerie disponible inclut l'avance de trésorerie de 7,1 M€ du Groupe PHARMAGEST à sa société mère MARQUE VERTE SANTE.
- A court terme, le Groupe PHARMAGEST peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 28,1 M€.
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe PHARMAGEST peut s'appuyer sur ses placements, en unités de compte et produits structurés d'un montant de 18,5 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 86 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.5 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.7.2 Risque de marché

6.7.2.1 Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Taux fixe			Taux variable	
	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%		Plus de 4%
2018	1 169	1 163	5	1	12
2019	1 431	1 426	5		6
2020	2 191	2 189	2		
2021	2 199	2 199			
2022	2 208	2 208			
Au-delà	3 198	3 198			
TOTAL	12 396	12 383	12	1	18



6.7.2.2 Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

6.7.2.3 Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe PHARMAGEST ayant fait le choix pour un support en unités de compte afin d'améliorer le rendement de sa trésorerie disponible, le Groupe PHARMAGEST s'estime peu exposé à cette nature de risque.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation.

6.7.3 Risque de crédit / contrepartie

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur les principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation (retards très majoritairement inférieurs à 2 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 27% du chiffre d'affaires consolidé 2017 dont 99% sont réalisés par les leasers en relation régulière avec HEALTHLEASE et NANCEO.
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2017 ont été analysées sur une base individuelle ; un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (Note 7.4 des comptes consolidés).

6.7.4 Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe PHARMAGEST n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.

6.8 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	12 317	2 791
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	12 317	2 791

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2017.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 11,8 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2017 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.



NOTE 7 - Données opérationnelles

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériels ;
- Les ventes de logiciels ;
- Les prestations de maintenance ;
- Les ventes de financement.

Le produit de la vente de matériels est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur.

Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les ventes de financement sont enregistrées au moment de la cession des contrats aux partenaires bailleurs.

7.1.1 Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de configurations et de matériels	83 230	71 352
Maintenance et vente de bases de données	39 643	37 692
Prestations formations et nouveaux produits	22 304	17 631
Autres prestations	1 628	1 706
TOTAL	146 806	128 381

7.2 Information sectorielle

Les activités du Groupe PHARMAGEST sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division Solutions Pharmacie Europe** : Correspond essentiellement au secteur de l'informatique officinale.
- **Division Solutions e-Santé** : Combinaison du secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé, dont les applications liées au télé-suivi médical, et du secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques.
- **Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux** : Correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite et les hôpitaux associés à l'expertise des sociétés MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE.
- **Division Fintech** : Correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire de NANCEO.

Ces Divisions correspondent à des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.



2017 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	101 953 70%	14 863 10%	29 990 20%	146 806
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-2 469 58%	-403 10%	-1 364 32%	-4 236
Résultat opérationnel courant	23 999 70%	6 578 19%	3 942 11%	34 519
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	0	-114	-114
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-7 030 65%	-2 058 19%	-1 657 15%	-10 745
Résultat net	17 642 73%	4 499 19%	2 110 9%	24 251

2016 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	98 125 76%	10 286 8%	19 970 16%	128 381
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-2 239 65%	-119 3%	-1 110 32%	-3 468
Résultat opérationnel courant	23 729 76%	4 009 12%	3 647 12%	31 386
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	0	-112	-112
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-8 350 75%	-1 323 12%	-1 274 12%	-10 947
Résultat net	16 513 77%	2 706 13%	2 245 10%	21 464

⁽¹⁾ Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.

7.3 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.



7.4 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

En K€	31/12/2017			Dont variation de périmètre	31/12/2016
	Montant net	- 1 an	+ 1an		Montant net
Clients ⁽¹⁾	22 937	22 937		1 776	20 247
Autres créances	8 727	8 727		724	5 964
TOTAL	31 665	31 665		2 500	26 211

⁽¹⁾Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours	Provision de 0%
Créances entre 180 et 360 jours	Provision de 50%
Créances > 360 jours	Provision de 100%

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Ainsi, la provision constituée fin 2017 est de 593 K€ contre 408 K€ fin 2016.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

Montant net	Non échu	< 60 jours	60 < X < 180 jours	> 180 jours
22 937	12 208	8 203	1 662	864

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2016	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2017
Provision pour dépréciation de comptes clients	408	253	177	244		593

7.5 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.



En K€	31/12/2017			Dont variation de périmètre	31/12/2016
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Composants	64	3	61		118
Matériel	2 543	247	2 296	56	2 022
Fournitures	245	31	214		191
Pièces service après-vente	327	116	211		231
Encours	0				7
TOTAL	3 179	398	2 781	56	2 570

7.6 Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2017				Dont variation de périmètre	31/12/2016
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans		Montant net
Dettes fournisseurs	9 560	9 560			537	8 196
Autres dettes	27 039	24 351	2 688		1 516	24 318
TOTAL	36 599	33 911	2 688		2 052	32 514

7.7 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	4 236	3 468
Provisions sur actifs immobilisés	0	0
Provisions sur actif circulant	-24	55
Provisions pour risques et charges	382	286
TOTAL	4 594	3 809

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.



7.8 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail	0	0
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	2 064	1 543
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	9 880	9 734
Obligation d'achats irrécouvrables	0	0
Autres obligations contractuelles	0	0
Engagements donnés liés au développement de l'activité	0	0
Engagements fiscaux	0	0
TOTAL	11 944	11 278

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2017 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.



NOTE 8 - Charges et avantages du personnel

8.1 Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe PHARMAGEST en Equivalent Temps Plein (ETP) compte 593 non cadres et 358 cadres. Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des contributions assises sur les salaires pour 45 335 K€ et de la participation pour 1 809 K€.

8.2 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice (1,30%).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 11 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.

8.3 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe PHARMAGEST a, conformément aux textes en vigueur, décidé de retenir pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

Cette contribution, a fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 du Groupe PHARMAGEST (exercice de rattachement) et ne sera pas lissée sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2.

Le montant global de la charge de rémunération s'élève à 500 K€ et le montant supporté par l'exercice 2017 est de 125 K€.



8.3.1 Plan de stock-options sur l'exercice 2014

Information sur les options d'achat d'actions	Information Proforma
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par : - Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social - Dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	239 455 0 25 000
Point de départ d'exercice des options Date d'expiration Prix de souscription	05/12/2018 04/12/2022 20,11 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2017	0
Nombre d'actions perdues au 31/12/2017	-28 565
Options d'achat d'actions restantes	210 890

8.3.1.1 Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan les salariés des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE, EHLS, MALTA INFORMATIQUE, DIATELIC, INTECUM, CPSI, à l'exception des membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE, des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales de sorte que ces bénéficiaires répondent aux critères suivants :

- Etre inscrit aux effectifs le 5 décembre 2014 ;
- Avoir 2 ans d'ancienneté au 5 décembre 2014 ;
- Etre en Contrat à Durée Indéterminée au 5 décembre 2014.

8.3.1.2 Information sur rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

Maturité	6 ans
Volatilité ⁽¹⁾	20,00%
Taux sans risque	0,45%
Dividendes attendus	2,61%
Turn-over	5,00%
Juste valeur de l'option ⁽²⁾	12,83 €

⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

⁽²⁾ Evaluation effectuée en 2014, soit avant la division par cinq du nominal.

8.4 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2017 se sont élevées à 752 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 53 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 182 K€ concernant les membres des organes de direction.



NOTE 9 - Impôts sur les résultats

9.1 Impôts sur les résultats

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

9.1.1 Contribution Economique Territoriale (CET)

Le Groupe PHARMAGEST considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de la Taxe Professionnelle (TP), également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

9.1.2 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

En 2017, le Crédit d'Impôt est égal à 7% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile et servant de base aux cotisations patronales de sécurité sociale.

Le CICE est qualifié par le Groupe PHARMAGEST en tant qu'élément de rémunération soumis à la norme IAS 19. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel (1 406 K€ au 31 décembre 2017).

Le produit du CICE au titre de l'exercice 2016 a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, à savoir financer l'amélioration de la compétitivité du Groupe.

9.1.3 Contribution de 3% sur les dividendes

Cette contribution, conformément à IAS 12, est comptabilisée en charge d'impôt.

Le Conseil Constitutionnel (Cons.Const.6-10-2017 no 2017-QPC) a jugé inconstitutionnelle la contribution de 3% sur les revenus distribués. Les dégrèvements obtenus au titre des exercices 2014 à 2017 ont été comptabilisés en réduction de la charge d'impôt, les intérêts moratoires relatifs sont présentés en résultat financier.

9.1.4 Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2017
Impôt courant	11 015
Contribution sur dividendes	- 958
Impôt différé	688
Total charge d'impôt	10 745



9.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Le Groupe PHARMAGEST a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

9.2.1 Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2017
Résultat net des sociétés intégrées	24 251
Impôt sur les résultats	10 745
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	34 996
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (33,33%)	11 665
Différences permanentes	94
Différence de taux	123
Déficits non activés	38
Société mise en équivalence	38
Contribution additionnelle	216
CICE	-474
Contribution sur dividendes	-958
Charge d'impôt effective	10 742
Taux effectif d'imposition	30,69%

9.2.2 Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
Variations impactant l'année 2016	23	156	-133
Au 31 décembre 2016	388	632	-245
Variations impactant l'année 2017	308	254	54
Au 31 décembre 2017	696	886	-190

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.



Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2016	Variation	Variation périmètre	31/12/2017
Effet des reports déficitaires ⁽¹⁾	234	-366	648	516
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :				
Provisions pour retraites	767	93	24	884
Dettes sociales	516	-64		452
Dettes fiscales	2	5		7
Retraitement marge en stock	17	9		26
Autres différences temporaires	9	-7		2
Retraitement réévaluation	0			0
Retraitement revenus	77	2		79
Activation R&D	-1 867	-292		-2 159
Autres retraitements	0	0		0
Total différences temporaires	-479	-254	24	-707
Impôts différés actifs (passifs) bruts	-245	-620	672	-190
Provision				
Impôts différés actifs (passifs) nets	-245	-620	672	-190

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés DIATELIC, SABCO, CPI et AXIGATE. La décision d'activation de ces déficits est basée sur des perspectives d'utilisation dans un horizon à court / moyen terme.

Sur autorisation du Conseil d'Administration du 05/12/2014, un groupe d'intégration fiscale, dont la société-mère est PHARMAGEST INTERACTIVE, a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Outre la société-mère, il est aujourd'hui composé des sociétés DIATELIC, CPI et INTECUM. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société-mère, PHARMAGEST INTERACTIVE. Les déficits fiscaux réalisés dans ce cadre s'élèvent globalement à 457 K€.

Par prudence, le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits d'INTECUM pour un solde de 2 961 K€, soit un impôt différé actif potentiel de 740 K€ ainsi que des filiales récemment acquises SAILENDRA, NOVIA SEARCH et WELFINITY GROUP pour un montant de déficit de 1 248 K€ générant un impôt différé actif complémentaire de 333 K€, soit un total d'impôt différé actif de 1 073 K€.



NOTE 10 - Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social et réserves

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 87 078 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (55) K€ d'écart de conversion, 459 K€ de réserve légale et 73 467 K€ d'autres réserves.

10.2 Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

10.2.1 Actions propres

Le poste comporte 225 209 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.
La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2017 s'établit à 43,95 €.

10.2.1.1 Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerta avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'Émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'Animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2017, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 88 718 actions au prix moyen de 41,16 € ;
- Ventes : 88 945 actions au prix moyen de 40,93 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2017, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 2 448 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 106 K€.

10.2.1.2 Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

En 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis 39 102 actions au prix moyen de 99,45 € soit en proforma, 195 510 actions au prix moyen de 19,89 €. Ce volume d'achat est à mettre en lien avec le plan de stock-options, mis en place sur la même année (se référer à la Note 8.3.1 des comptes consolidés).

En 2017, PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis un complément de 23 415 actions au prix moyen de 42,60 €.



10.3 Dividendes

Le dividende payé en 2017 sur les résultats de 2016 s'élève à 9 731 K€, soit 0,65 € par action.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 0,75 € par action. Une distribution de dividendes aux actionnaires hors groupe à hauteur de 280 K€ a été prise en compte dans la situation annuelle d'ADI et de 30 K€ dans la situation de KAPELSE.

10.4 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action - Part du groupe	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'exercice (en €)	23 134 647	20 566 897
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions autocontrôle	225 209	202 021
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par actions	14 948 916	14 972 104
Résultat de base par action (en €)	1,55	1,37
Nombre restant de stock-options	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par actions	15 174 125	15 174 125
Résultat dilué par action (en €)	1,52	1,36



NOTE 11 - Provisions et passifs éventuels

11.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2016	Dotations	Reprise (provision utilisée)*	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2017
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	22	57	22				57
Provisions pour risques ⁽²⁾	706	511	475				742
Provisions pour charges	0						0
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	2 767	802	119			86	3 537
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	0						0
TOTAL	3 495	1 369	615			86	4 335

* Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provisions devenues sans objet.

⁽¹⁾ Provisions pour litiges 57 K€ dont :
- Provisions pour litiges divers en cours : 57 K€.

⁽²⁾ Provisions pour risques 742 K€
Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle) et pour la garantie des produits de connectique.

⁽³⁾ Provisions pour I.D.R (Indemnité de Départ à la Retraite) : 3 537 K€
Les amendements de la norme IAS 19 prévoient la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.
Le Groupe PHARMAGEST n'utilisant pas la méthode de reconnaissance partielle des écarts actuariels en compte de résultat selon l'approche du 'corridor', l'impact était pris en totalité en résultat pour les exercices précédents.

L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de l'exercice 2017 comme sur les périodes précédentes.



En K€	31/12/2017	31/12/2016
Engagement début période	3 828	3 079
Coût des services rendus	249	120
Charge financière	74	75
Coût des services passés et changement de méthode	86	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	279	554
Engagement réel fin période	4 516	3 828
Juste valeur des actifs début de période	1 062	1 048
Rendement attendu des actifs	0	22
Cotisations		
Prestations servies	-94	-7
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	14	-2
Juste valeur des actifs fin de période	981	1 062
Provision début de période	2 767	2 031
Provision fin de période	3 537	2 767

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'Etat).

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 1,30% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour indemnité de départ à la retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 pts du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution de +/- 9% de l'engagement.

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

11.2 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.



NOTE 12 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

12.1 Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	0	0
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	0	7
Produits d'exploitation de la période	0	7

12.2 Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) (54 500 VANDOEUVRE).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs ;
- Avances financières.

Depuis 2015, le Groupe PHARMAGEST a mis en place une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE qui a fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance.

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	243	99
Charges d'exploitation de la période	865	1 033
Créances clients	338	215
Produits d'exploitation de la période	842	812
Avance financière MARQUE VERTE SANTE	7 100	13 200



NOTE 13 - Autres informations

13.1 Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes (Décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008)

Montant en K€ (2017)	Mission Légale	Services autres que la certification des comptes
PHARMAGEST INTERACTIVE	73	5,5 K€ au titre des missions de contrôle des données RSE 0,5 K€ au titre d'attestation relative à l'état des dépenses au titre de la subvention
ADI	8	
AXIGATE	13	
CAREMEDS	0	
CPI	0	
CPSI	0	
DIATELIC	3	0,5 K€ au titre d'attestation relative à l'état des dépenses au titre de la subvention
DICSIT INFORMATIQUE	5	
DOMEDIC EUROPE	1	
EHLS	7	
HEALTHLEASE	5	
HDM	1	
INTECUM	2	
KAPELSE	6	
MALTA INFORMATIQUE	5	
MEDICATION SYSTEMS	0	
MULTIMEDS	0	
NANCEO	4	
NOVIA SEARCH	1	
NOVIATEK	0	
SABCO	1	
SABCO SERVICES	4	
SAILENDRA	2	
SCI HUOBREGA	0	
WELFINITY GROUP	0	
TOTAL	141	6,5

NOTE 14 - Evénements postérieurs à la clôture

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 60%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. La société MACROSOFT HOLDING contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT SRL, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par MACROSOFT HOLDING et 80 % par MACROSOFT SRL.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 1429 75.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.
 MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA.



20.3.2 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

20.3.2.1 Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4/5	19 734	2 278	17 457	17 316
Immobilisations corporelles	1.4/5	10 589	6 722	3 867	3 536
Immobilisations financières	2.3/4	17 938	799	17 138	15 084
Total		48 261	9 799	38 462	35 937
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3	1 198	141	1 057	620
Clients et comptes rattachés	4 et 5	13 531	259	13 271	14 799
Autres créances	4 et 5	15 551	0	15 551	18 977
Valeurs mobilières de placement	6.1	51 369	0	51 369	46 253
Disponibilités	6.1	2 782	0	2 782	1 630
Total		84 431	400	84 030	82 279
Charges constatées d'avance	4	645	0	645	480
Ecart de conversion Actif		334	0	334	0
TOTAL ACTIF		133 671	10 199	123 472	118 696

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
	7		
Capital		3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		67 852	63 793
Subventions d'investissement		19	13
Résultat de l'exercice		13 920	13 781
Total		84 826	80 622
Provisions pour risques et charges	8	4 092	3 050
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	13 594	14 703
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	7 927	6 817
Autres dettes	9.1	12 659	13 100
Total		34 180	34 619
Produits constatés d'avance	9.3	374	405
TOTAL PASSIF		123 472	118 696



20.3.2.2 Compte de résultat

En K€	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	91 423	88 064
Transferts de charges	11	2 457	2 138
Subvention d'exploitation	11	462	399
Autres produits d'exploitation	11	1 316	1 282
Reprise sur provisions et amortissements	11	595	779
Total		96 253	92 662
Charges d'exploitation			
Achats consommés		18 980	18 293
Achats et charges externes		16 953	15 020
Impôts et taxes		2 088	2 044
Charges de personnel	12.1	35 657	34 189
Dotations aux amortissements		1 109	839
Dotations aux provisions		1 358	1 228
Autres charges d'exploitation		91	543
Total		76 235	72 155
Résultat d'exploitation			
		20 018	20 507
Produits financiers courants		1 539	1 698
Charges financières courantes		420	63
Résultat financier			
		1 119	1 635
Résultat courant			
		21 137	22 142
Produits exceptionnels	13	20	6
Charges exceptionnelles	13	24	7
Résultat exceptionnel			
		-5	-1
Impôt sur les résultats	14.2	5 517	6 662
Participation des salariés		1 695	1 697
Résultat net		13 920	13 781



20.3.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 123 471 787 €. Résultat net : 13 920 141 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2018.

Faits caractéristiques :

- Prise de participation à hauteur de 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de CAREMEDS Ltd., société anglaise, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société CAREMEDS Ltd. contrôle à 100% MEDICATION SYSTEMS Ltd., société anglaise, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 971 144 ;
- Prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de MULTIMEDS Ltd., société irlandaise, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817 ;
- Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg du Groupe PHARMAGEST, au travers de sa filiale SABCO, a conclu un contrat d'équipement avec le groupement de pharmacies belges MULTIPHARMA. Grâce à ce partenariat, le logiciel SABCO® ULTIMATE est amené à équiper le parc informatique des 300 pharmacies et parapharmacies belges de MULTIPHARMA, faisant ainsi évoluer le parc client de SABCO à plus de 850 pharmacies en Belgique, soit une part de marché de 18 %.
- Mise en location-gérance du fonds de commerce INTECUM au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE à effet du 01/07/2017 ;
- Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE dans le capital social de la société AXIGATE, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 58 421 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité la programmation informatique est spécialisée dans les Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.



Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais de Recherche et Développement y compris les tests, la maintenance et la formation notamment représentent 6 648 K€ pour l'exercice 2017.

1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels acquis	1 à 5 ans
Constructions	15 à 30 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 ans
Installations générales	5 à 10 ans
Matériels de transport	1 à 5 ans
Matériels et mobiliers de bureau et informatiques	3 à 10 ans

1.3 Evaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



1.4 Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 333	416	14	19 734
Immobilisations corporelles	9 591	1 232	233	10 589
Terrains	423	0	0	423
Agencement des Constructions	3 523	45	7	3 561
Matériel et outillage	38	2	11	29
Installations générales	1 012	15	9	1 018
Matériel de Transport	293	52	68	277
Matériel et Mobilier de bureau	4 254	968	97	5 126
Immobilisations en cours	41	150	41	150
Autres immobilisations corporelles	6	0	0	6
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	28 924	1 648	247	30 325

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 13 996 K€ et comprend :

Eléments achetés	5 464 K€
Eléments réévalués	0 K€
Eléments reçus en apport	1 704 K€
Mali de confusion	6 828 K€

1.5 Amortissements et Provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1 996	261	0	2 257
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	2 017	261	0	2 278
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
- Agencement des Constructions	2 156	160	6	2 309
- Matériel et outillage	34	2	11	25
- Installations générales	913	20	9	924
- Matériel de Transport	203	44	58	189
- Matériel et Mobilier de bureau	2 750	622	96	3 276
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	6 055	848	180	6 722
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	8 072	1 109	180	9 000



Note 2 - Immobilisations financières

2.1 Evaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

2.2 Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation (<i>détail ci-après</i>)	15 600	2 046	0	17 646
Prêt obligataire	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	283	8	0	291
Total Immobilisations financières	15 884	2 055	0	17 938

Détail des titres de participations :

Sociétés	Montant brut des titres - En K€	Pourcentage de détention
ADI	352	50,00%
CAREMEDS	1 214	51,82%
CPI	137	100,00%
CPSI	100	100,00%
DIATELIC	467	95,29%
DOMEDIC EUROPE	78	65,00%
EHLS	4 690	100,00%
GRUPE DOMEDIC INC.	1 389	28,32%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
INTECUM	1 115	100,00%
KAPELSE	700	70,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	510	51,00%
NANCEO	1 000	100,00%
NOVIATEK	100	40,00%
QUALITY FLUX	160	15,15%
SABCO	3 490	100,00%
SAILENDRA	282	70,00%
WELFINITY GROUP	240	80,00%
TOTAL	17 647	



Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe PHARMAGEST, se référer au tableau des filiales et participation en Note 15.5.

2.4 Amortissements et Provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	799	0	0	799
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	799	0	0	799

Les tests de dépréciation n'ont pas amené à constater de dépréciations complémentaires à celles enregistrées à l'ouverture de l'exercice.

Les titres SABCO sont dépréciés pour un montant de 639 K€.

Les titres QUALITY FLUX sont dépréciés à 100%.

Note 3 - Stocks de marchandises

3.1 Evaluation des stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2017			31/12/2016
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel sérialisé	1 040	37	1 003	617
Matériel non sérialisé	111	103	8	3
Matières premières	46	0	46	0
TOTAL	1 198	141	1 057	620



3.2 Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur stocks	126	24	10	141

Note 4 - Créances d'exploitation

4.1 Evaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2017			31/12/2016
	Montant brut	- 1 an	+ 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	13 531	13 303	228	15 019
Autres créances	15 551	15 551 ⁽¹⁾	0	18 977
Charges constatées d'avance	645	645	0	480

⁽¹⁾ dont 7 100 K€ d'avance en compte courant à la société MARQUE VERTE SANTE contre 13 243 K€ en 2016. Cette société est la société-mère de la société PHARMAGEST INTERACTIVE. Cette avance de trésorerie correspond à une avance faite dans le cadre d'une convention réglementée dans l'intérêt réciproque des parties.

4.2 Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours :	Provision de 0%
Créances entre 180 et 360 jours :	Provision de 50%
Créances > 360 jours :	Provision de 100%

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur créances	220	71	32	259

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.



Note 5 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	2017	2016
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	30	160
Clients et comptes rattachés	1 890	1 383
Autres créances	2 314	1 505
Disponibilités	0	0

Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1 Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2017	31/12/2016
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾	1 183	170
Actions propres - Plan de Stock-Options ⁽¹⁾	3 889	3 889
Contrat de capitalisation ⁽²⁾	46 297	42 194
Sous-total VMP	51 369	46 253
Disponibilités	2 782	1 630
TOTAL	54 151	47 883

⁽¹⁾ Evaluation faite au prix moyen pondéré.

⁽²⁾ Inclut le placement en produits structurés à capital garanti à l'échéance 3 ans (05/2020) majorés de la performance des sous-jacents.

6.2 Actions propres

Ce poste comporte un total de 225 209 actions propres dont :

- 2 448 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT ;
- 195 510 actions propres au prix moyen de 19,89 € détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 ;
- 3 836 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26/06/2015.
- 23 415 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2017.



6.3 Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2017 les suivants :

- Achats : 88 718 actions au prix moyen de 41,16 € ;
- Ventes : 88 945 actions au prix moyen de 40,93 €.

Il n'y a pas eu de mouvement concernant les actions achetées dans le cadre du plan de stock-options.

6.4 Contrat de capitalisation

Contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

Fin 2016, la société PHARMAGEST INTERACTIVE a effectué un arbitrage dans le but d'améliorer le rendement de ce contrat en souscrivant pour partie à un placement en SPPICAV.

Note 7 - Capitaux propres

7.1 Tableau de variation des capitaux propres

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2017
Capital	3 035			3 035
Prime d'Emission	13 207			13 207
Prime de fusion	9			9
Réserves légales	309			309
Autres Réserves	6 502			6 502
Résultat	13 781	13 920	13 781	13 920
Dividendes	0	9 732	9 732	0
Report à nouveau	43 766	4 049		47 815
Subventions équipement	13	11	1	23
Subventions équipement crédit			4	-4
Amortissements dérogatoires		10		10
TOTAL	80 622	27 722	23 518	84 826

7.2 Capital social

	Nombre	Valeur Nominale en €
Titres début d'exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.



Note 8 : Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2016	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision sans objet	Changement de méthode	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2017
Provisions pour litiges	0	48	0	0	0	0	48
Provisions pour risques	678	616	554	0	0	0	740
Provisions pour I.D.R.	2 372	598	0	0	0	0	2 970
Provisions pour perte de change	0	334	0	0	0	0	334
TOTAL	3 050	1 596	554	0	0	0	4 092
Résultat d'exploitation	3 050	1 262	554	0	0	0	3 758
Résultat financier	0	334	0	0	0	0	334
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0

8.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 406 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences e-Business et LGPI Global Services® pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 334 K€.

Passifs éventuels

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L'activité principale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, PHARMAGEST INTERACTIVE n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe PHARMAGEST serait exposé se trouve dans la Rubrique 24.1.1 - Section 2.2 du Document de référence.

8.2 Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 2 970 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 1,30% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 903 K€ au 31/12/2017).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 20.3.1.5 - Note 11.1 du Document de référence.

Médailles du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cette distinction aux salariés.

Stock-options

La société PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, elle a acquis 195 510 actions propres au prix moyen de 19,89 € en 2014. Ce nombre d'actions représente le taux de réalisation des levées d'actions du précédent plan de stock-options. De ce fait, la société PHARMAGEST INTERACTIVE estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à la Note 10.2.1.2. des comptes consolidés.

Note 9 - Dettes

9.1 Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2017				31/12/2016
	Montant brut	Dont à -1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	3	3	0	0	4 513
Dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Avances et acomptes, avoirs	291	291	0	0	462
Dettes fournisseurs	7 927	7 927	0	0	6 817
Dettes fiscales et sociales	12 105	12 105	0	0	12 595
Groupe et associés ⁽²⁾	13 591	13 591	0	0	10 190
Autres dettes	264	264	0	0	43
Produits constatés d'avance	374	374	0	0	405
TOTAL	34 555	34 555	0	0	35 024

⁽¹⁾ Montant des comptes bancaires créditeurs.

⁽²⁾ Depuis 2015, la société PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place des conventions de cash pooling avec ses principales banques pour une optimisation des flux de trésorerie.

PHARMAGEST n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.



9.2 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	2017	2016
Emprunts et dettes établissements de crédit	3	1
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs	2 037	1 666
Dettes fiscales et sociales	9 912	10 201
Autres dettes	264	317

9.3 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les formations facturées aux clients au 31 décembre 2017 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 405 K€ en 2016 à 374 K€ en 2017.

Note 10 - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	2017	2016
Chiffre d'affaires maintenance et prestations	30 594	29 903
Chiffre d'affaires autres prestations dont communication	1 431	1 581
Chiffre d'affaires configurations	48 959	47 066
Chiffre d'affaires prestations formations / nouveaux produits	10 439	9 513
TOTAL	91 423	88 064
Chiffre d'affaires réalisé en France	91 058	88 064
Exportations et livraisons intracommunautaires	365	0

Note 11 - Autres produits d'exploitation

En K€	2017	2016
Subvention	462	399
Reprises amortissements et provisions	595	779
Transfert de charges ⁽¹⁾	2 457	2 138
Autres produits	1 316	1 282
TOTAL	4 830	4 598

⁽¹⁾ Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 576 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 1 385 K€ ;
- Le remboursement de dépenses à caractère social (y compris les frais véhicules) pour 390 K€ ;
- Le remboursement de dépenses structurelles pour 106 K€.



Note 12 - Charges de personnel

12.1 Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	24 238	23 276
Charges sociales	10 579	10 039
Autres charges de personnel	1 929	1 755
CICE ⁽¹⁾	-1 089	-882
TOTAL	35 657	34 189

⁽¹⁾ Le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est qualifié par PHARMAGEST INTERACTIVE en tant qu'élément de rémunération. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la nouvelle loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle prévoit le transfert du solde du droit individuel à la formation sur un nouveau « Compte Personnel de Formation » (CPF).

Le CPF permet à toute personne, salarié ou demandeur d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

La convention collective de la société alimente le compte de chaque salarié à hauteur de 24 heures par année de travail à temps complet (pendant les 5 premières années) jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par année de travail à temps complet (pendant les 3 années suivantes), dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Certaines périodes d'absence sont entièrement prises en compte pour le calcul du CPF : le congé de maternité, d'adoption, de présence parentale, de soutien familial ou un congé parental d'éducation, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant et les périodes d'arrêt pour maladie professionnelle ou accident du travail. Lorsque le salarié n'a pas effectué une durée de travail à temps complet sur l'ensemble de l'année, l'alimentation est calculée à due proportion du temps de travail effectué.

12.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2017 se sont élevées à 752 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 53 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 182 K€ concernant les membres des organes de direction.



12.3 Effectif (en Equivalent Temps Plein)

31/12/2017	Personnel salarié	Personnel mis à disposition *
Cadres	270	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	40	0
Employés	382	0
TOTAL	692	0

* La mise à disposition de personnel est au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Note 13 - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels	20	6
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	20	6
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	24	7
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	15	7
Dotations de provisions	0	0
Autres charges exceptionnelles	10	0

Le résultat exceptionnel concerne surtout les cessions d'actifs immobilisés. Celles-ci sont peu significatives.



Note 14 - Impôts

14.1 Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale, dont la société-mère est PHARMAGEST INTERACTIVE a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Outre la société-mère, il est aujourd'hui composé des sociétés DIATELIC, CP INTERACTIVE et INTECUM. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société-mère, PHARMAGEST INTERACTIVE.

14.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	21 137	6 810	14 327
Résultat exceptionnel	-5	-2	-3
Participation salariés	-1 695	-568	-1 127
Crédit d'impôt	0	-3	3
Contribution sociale	0	175	-175
Contribution sur dividendes	0	-765	765
Régularisation IS N-1	0	23	-23
Intégration fiscale	0	-153	153
Résultat comptable	19 437	5 517	13 920

14.3 Contribution de 3% sur les dividendes

La deuxième loi de finances française rectificative pour 2012 a instauré une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les montants distribués par les sociétés.

Cette contribution est comptabilisée en charge d'impôt (292 K€ au 31 décembre 2017).

Suite à l'invalidité de cette contribution par le Conseil Constitutionnel, le Groupe PHARMAGEST a procédé en 2017 à une réclamation auprès des impôts et a comptabilisé dans ses comptes un produit à recevoir de 1 057 K€.

14.4 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	13 920
Impôts sur les résultats	5 518
Résultat avant impôts	19 438
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	-10
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	19 428

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions



14.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	31/12/2016		Variations		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0	1 832	10	5	0	1 827
<i>Participation des salariés</i>	0	1 697	2	0	0	1 695
<i>Contribution Sociale de Solidarité</i>	0	111	0	5	0	116
<i>Provisions non déductibles</i>	0	24	8	0	0	16
Provision pour indemnité de départ en retraite	0	2 372	0	598	0	2 970
TOTAL	0	4 204	10	603	0	4 797

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :	0	0
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 827	609
Provision pour indemnité de départ en retraite	2 970	990
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0



Note 15 - Autres informations

15.1 Identité de la société-mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) - 7 allée de Vincennes - 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY (SIREN : 754 801 348).

15.2 Eléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché en dehors de la convention réglementée particulière entre la société MARQUE VERTE SANTE, société-mère de PHARMAGEST INTERACTIVE, et PHARMAGEST INTERACTIVE concernant l'avance de trésorerie consentie par PHARMAGEST INTERACTIVE à MARQUE VERTE SANTE.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3 Engagements hors bilan

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ^(*)	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés	0	0
TOTAL	0	0

^(*) Les nantissements, hypothèques et sûretés réelles concernent les emprunts. Le montant présenté correspond au solde des emprunts concernés à rembourser.

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE détient une participation et les autres entreprises liées.

Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	176	73	103	0
Contrats de location simple	1 888	1 050	838	0
Contrats de location immobilière	9 880	2 347	5 509	2 024
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	11 944	3 470	6 450	2 024



Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2017 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4 Événements postérieurs à la clôture

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 60%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. La société MACROSOFT HOLDING contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT SRL, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par MACROSOFT HOLDING et 80 % par MACROSOFT SRL.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 1429 75.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA.

15.5 Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
ADI 4 rue René Razel Le Diamant 91 400 SACLAY	48	350	50,00%	352			5 718	727	278
CPI 25 bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY	8	439	100,00%	137			1 263	-103	
CPSI 552 rue de la Chapelle ZI de Jarry 97122 BAIE MAHAULT	100	-41	100,00%	100			583	81	
DIATELIC 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	37	-330	95,29%	467	1 765		349	-228	
DOMEDIC EUROPE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	120	-60	65%	78			0	-3	
EHLS 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	144	5 709	100,00%	4 690			20 556	779	
HDM ⁽¹⁾ President John Kennedy Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	89	100,00%	30			599	126	90
HEALTHLEASE 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	2 923	100,00%	1 407			43 078	1 507	
INTECUM 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	464	-2 227	100,00%	1 115	2 082		414	-84	
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	1 000	3 270	70,00%	700			9 756	2 825	70



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33 700 MERIGNAC	200	6 023	100,00%	186			9 149	2 759	
NANCEO 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	92	100,00%	1 000	518		18 878	179	
SABCO Rue d'Arlon 2 L-8399 WINDHOF (Luxembourg)	39	872	100,00%	3 490	208		3 124	-139	
SAILENDRA 2 rue Jacques Villermaux 54 000 NANCY	404	-281	70,00%	282	58		155	-55	
CAREMEDS Unit 5 Brickfield Trading Estate, Brickfield Lane, Chandlers Ford, EASTLEIGH (Angleterre)		520	51,82%	1 214			524	110	
MULTIMEDS 1C Quinnsboro Rd, BRAY, Co. Wicklow (Irlande)		59	51%	510			432	61	
WELFINITY GROUP Rue d'Arlon 2 L-8399 WINDHOF (Luxembourg)	300		80%	240	169			-519	
B. Participation (10 à 50% du capital détenu par la société)									
GROUPE DOMEDIC INC. 2500 rue Jean Perrin - local 190 QUEBEC (QC) G2C 1X1 (Canada)	2 349	- 1 102	28,32%	924			25	- 367	
NOVIATEK Rue de la Paix 13 L-3871 SCHIFFLANGE (Luxembourg)	250	-26	40,00%	100			69	-39	
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
B. Participations non reprises au paragraphe 1 :									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
QUALITY FLUX ⁽²⁾ Rue de la terre à briques, 7522 TOURNAI (Belgique)	181	-242	15,15%	160			-8	28	0
TOTAL	7 674	16 037		17 182	4 800	0	114 664	7 645	438

⁽¹⁾ Produits d'exploitation⁽²⁾ Comptes au 31/12/2013 suite à la mise en liquidation



20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale des Actionnaires de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des frais de Recherche et Développement (R&D)

Comme précisé dans les notes 3.2 et 3.4 des notes annexes consolidées, les projets de développements sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus, pour une valeur brute de 34.350 Keuros et une valeur nette de 15.062 Keuros au 31 décembre 2017, dès lors que les conditions suivantes sont réunies : le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ; la faisabilité technique du projet est démontrée ; le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ; il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ; les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.



Les notes 1.3 et 5.2 des notes annexes aux comptes consolidés précisent que l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs incorporels constitue une estimation significative réalisée par le groupe, en application de la méthode de valorisation des « Discounted Cash Flows ».

Nous avons considéré l'évaluation des projets de développement activés comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les analyses qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations et appréciations de la part du management.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment :

- pris connaissance, sur la base d'entretien avec la direction de la R&D, des perspectives d'utilisation commerciale des différents projets dont les coûts de recherche et développement ont été activés ;
- vérifié la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les hypothèses retenues dans le cadre de la construction budgétaire et validées par le conseil d'administration ;
- vérifié en particulier la cohérence des projections de trésorerie utilisées lors de la réalisation des tests de dépréciation des développements de l'exercice précédent avec les flux de trésorerie réels sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- évalué le bienfondé des taux d'actualisation et de croissance à l'infini utilisés dans les calculs de valeurs recouvrables de ces actifs incorporels, par comparaison avec des données de marché observables dans le secteur d'activité de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.2, 3.4 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des écarts d'acquisition

Dans le cadre de son développement, le groupe PHARMAGEST a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition (pour un montant de 38.819 Keuros au 31 décembre 2017). Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, conformément à la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

La direction s'assure lors de chaque exercice, comme précisé dans la note 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel les UGT opèrent, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique d'apprécier à nouveau la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La note 5 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe. La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- la correcte allocation des écarts d'acquisition aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT, et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, en comparant notamment les réalisations aux prévisions de trésorerie de l'année écoulée ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;



- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés, en vérifiant d'une part que le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité correspond au taux retenu sur les activités matures, et d'autre part que ce taux est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'Assemblée Générale du 30 mai 2002 pour le cabinet Batt Audit et du 27 juin 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Batt Audit était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Vandœuvre-lès-Nancy et Maxéville, le 25 avril 2018
Les commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Anne PHILIPONA-HINTZY

Batt Audit

Isabelle SAGOT



20.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale des Actionnaires de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation de la société PHARMAGEST INTERACTIVE représentent une valeur nette comptable de 16.847 K€ (soit 14% du total bilan). Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est appréciée chaque exercice par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, fondée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction. Aussi, la concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat d'exploitation.



Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées, établies par leurs directions opérationnelles et validées par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, et plus précisément le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés, et d'en évaluer la fiabilité ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'Assemblée Générale du 30 mai 2002 pour le cabinet Batt Audit et du 27 juin 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Batt Audit était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Vandœuvre-lès-Nancy et Maxéville, le 25 avril 2018
Les commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Anne PHILIPONA-HINTZY

Batt Audit

Isabelle SAGOT



20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

• Avec la société MARQUE VERTE SANTE

Avance financière

Personnes concernées :

- Monsieur Thierry Chapusot, Président du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du Directoire de Marque Verte Santé
- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et membre du Directoire de Marque Verte Santé
- Madame Anne Lhote, administrateur de Pharmagest Interactive et membre du Directoire de Marque Verte Santé
- Monsieur Daniel Antoine, administrateur de Pharmagest Interactive et représentant permanent de La Coopérative Welcoop au sein du conseil de surveillance de Marque Verte Santé
- Monsieur Hugues Moreaux, représentant l'administrateur La Coopérative Welcoop au sein du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du conseil de surveillance de Marque Verte Santé

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 10 décembre 2015, a autorisé Pharmagest Interactive à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière de 4 millions d'euros.

Modalités :

Marque Verte Santé s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de Pharmagest Interactive, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

La convention a été conclue pour une durée allant de la date de sa mise place jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le conseil d'administration du 1^{er} avril 2016 a autorisé la signature d'un avenant



à cette convention, portant le plafond de l'avance financière de 4 millions d'euros à 20 millions d'euros. L'intérêt de la société Pharmagest Interactive restant établi et les conditions restant identiques, les conseils d'administration du 9 décembre 2016 et du 4 décembre 2017 ont confirmé la mise en œuvre de la clause de tacite reconduction de cette convention d'avance financière à compter respectivement du 1^{er} janvier 2017 et du 1^{er} janvier 2018. Le montant de l'avance de trésorerie enregistré dans les comptes de Pharmagest Interactive au 31 décembre 2017 est de 7,1 millions d'euros. La rémunération de l'avance de trésorerie, comptabilisée par Pharmagest Interactive en produits financiers, s'élève à 162.258 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt de la convention pour Pharmagest réside dans le fait que le niveau de rémunération garanti, proposé par Marque Verte Santé à hauteur de 1,5%, est supérieur à la rémunération disponible sur le marché pour les placements à capital garanti avec une disponibilité immédiate.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

• Avec Messieurs Pautrat et Supplisson Convention de « Long term Bonus »

Personnes concernées :

- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur
- Monsieur Denis Supplisson, Directeur général délégué administrateur

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 29 mars 2018, a décidé d'allouer des primes à Messieurs Pautrat et Supplisson, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre, fixés sur une durée de quatre années pour une période allant de 2017 à 2020.

Le versement de ces primes, qui interviendra le 31 mars 2021, est lié également, outre l'atteinte des objectifs, à la présence des intéressés dans leurs fonctions actuelles dans la Société.

Modalités et conditions financières:

- **Pour Monsieur Dominique Pautrat :**
Une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 euro à maximum 350.000 euros bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe Pharmagest, hors établissements sanitaires et médico-sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe Welcoop.
- **Pour Monsieur Supplisson :**
Une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 euro à maximum 180.000 euros bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe Pharmagest, hors établissements sanitaires et médicaux sociaux.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Au 31 décembre 2017, les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 31.651 euros bruts en faveur de Monsieur Pautrat et à 25.627 euros bruts en faveur de Monsieur Supplisson.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est motivée au regard de l'ancienneté de Messieurs Pautrat et Supplisson au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de leur rémunération eu égard aux risques réels encourus. Cette décision se conforme aux principes d'exhaustivité, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants, conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.



Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec les sociétés DIATELIC, CP INTER@CTIVE et INTECUM Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées :

- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive, représentant Pharmagest Interactive, Présidente de Diatelic et Gérant de CP Inter@ctive
- Monsieur Denis Supplisson, directeur général délégué administrateur de Pharmagest Interactive et Président de la société Intecum

Nature et objet :

Les conseils d'administration du 5 décembre 2014 et du 1er avril 2016 ont autorisé Pharmagest Interactive à inclure les sociétés Diatelic, CP Inter@ctive et Intecum dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.

Vandœuvre-lès-Nancy et Maxéville, le 25 avril 2018

Les commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Anne PHILIPONA-HINTZY

Batt Audit

Isabelle SAGOT



20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2017, clos au 31 décembre 2017.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2018 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 0,75 € par action.

La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

20.7.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes morales)
31/12/2014	2,90 €	2,90 €	2,90 €
31/12/2015	0,60 €	0,60 €	0,60 €
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2015 a voté la division de la valeur nominale de l'action en fixant celle-ci à 0,20 € au lieu de 1 €. A titre de comparaison, au nouveau nombre d'actions, le dividende attribué lors de l'exercice 2014 (2,90 €) aurait été de 0,58 € par action.

20.7.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'article R-48 du Code du Domaine de l'Etat.



20.7.4 Régime fiscal

Les dividendes sont soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 %. Ils sont donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

L'option par les personnes physiques pour une imposition au barème progressif de l'impôt reste possible lors du dépôt de la déclaration de revenus, cette option étant globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année. Dans ce cas, l'impôt est calculé après application, sur le dividende distribué, de l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage au cours des 12 derniers mois qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe PHARMAGEST communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2017 qui s'élève à 4 335 K€ et inclut :

<i>La provision pour indemnité de départ en retraite</i>	3 537 K€
<i>Les provisions pour litiges</i>	57 K€
<i>La provision pour risques*</i>	742 K€

* Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats RENTPHARM® (maintenance matérielle).

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Capital souscrit

Au 31 décembre 2017, le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2017 est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 10.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.

Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2017, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.

Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre le plan de stock-options au bénéfice des salariés, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ce plan de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 8.3.1 du présent Document de Référence.

Historique du Capital

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389.

Les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment B de Euronext Paris™ à compter du 17 janvier 2013 en raison d'une hausse de la capitalisation boursière qui était de 182,08 M€. Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Evolution du cours depuis avril 2017

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume	Montant (en €)
Avril 2017	33,65	39,95	72 367	2 694 148
Mai 2017	37,00	42,00	58 963	2 364 358
Juin 2017	35,10	43,50	55 143	2 169 495
Juillet 2017	37,25	41,90	46 265	1 843 309
Août 2017	41,60	46,99	54 767	2 449 419
Septembre 2017	44,19	52,55	77 842	3 745 710
Octobre 2017	45,70	51,30	93 610	4 542 813
Novembre 2017	42,00	47,34	86 672	3 838 093
Décembre 2017	40,63	45,48	196 826	8 477 874
Janvier 2018	44,15	48,00	46 052	2 149 020
Février 2018	44,05	55,00	80 183	3 940 983
Mars 2018	50,00	59,60	56 719	3 083 406

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas de nantissement sur son capital.



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

21.2.2 Administrateurs (article 14 des statuts)

Il n'existe aucune disposition particulière concernant la nomination ou la mission des Administrateurs et du Conseil d'Administration.

Les statuts font référence strictement aux textes légaux applicables en la matière.

21.2.3 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

A chaque action est rattaché un droit de vote. En effet aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Une modification des droits des actionnaires exige la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

21.2.5 Les Assemblées Générales

Article 20 des statuts - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.



Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée, sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publiée, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dix jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux Assemblées - pouvoirs

Le droit de participer à l'Assemblée Générale est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En cas de participation physique à l'Assemblée,

- S'agissant de titres au porteur, l'actionnaire devra produire l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- Les propriétaires de titres nominatifs seront admis sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire pacsé ou par toute personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat écrit.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Lorsque l'actionnaire se fait représenter par une autre personne que son conjoint ou son partenaire pacsé, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien. L'information de ce mandat et de sa révocation éventuelle devra être faite en respect des dispositions légales et réglementaires.

Toute personne qui procède à une sollicitation active de mandats doit publier sa politique de vote dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.



Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20-6 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 20-7 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).



21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 12-3 des statuts - Transmission des actions - seuils légaux

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article 233-7 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévue à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires. L'inobservation d'information en cas de franchissement de seuil entraînera la privation du droit de vote pour les actionnaires excédant la fraction non déclarée conformément aux dispositions de l'article L. 233-14 du Code de commerce.

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Le capital social peut être modifié sous réserve de respecter les dispositions légales (cf. article 9 des statuts). Il n'existe pas de dispositions statutaires plus strictes que la loi.

21.2.9 Affectation, répartition des bénéfices et paiements des dividendes

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

Article 23 des statuts

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Article 24 des statuts

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.



21.2.10 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2017, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 27 juin 2017.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 est :

- Achats : 77 455 actions au prix moyen de 43,81 € ;
- Ventes : 79 616 actions au prix moyen de 43,64 €.

Lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2018, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois au travers de la septième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 juin 2018.

21.2.11 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement des actifs

Il n'existe aucun nantissement.

22 CONTRATS IMPORTANTS

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.5 des comptes consolidés du présent Document de Référence.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucun rapport ou déclaration attribués à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Groupe PHARMAGEST atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant être consultés sur son site internet (www.pharmagest.com) :

- Actes constitutifs et statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe PHARMAGEST, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Référence ;
- Les informations financières historiques de PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document de Référence.

24.1 Le rapport annuel de gestion

24.1.1 Le rapport de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2017, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 29 mars 2018.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux et ont été mis en ligne sur le site internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

Partie 1 - Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe PHARMAGEST

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.



Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
AXIGATE	Paris (75)	100	100
CAREMEDS	Angleterre	51,82	51,82
CPI	Dijon (21)	100	100
CPSI	Baie Mahault (97)	100	100
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DICSIT INFORMATIQUE	Bezaumont (54)	100	100
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65	65
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Ile Maurice	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
INTECUM	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MEDICATION SYSTEMS LTD	Angleterre	100	51,82
MULTIMEDS	Irlande	51	51
NANCEO	Paris (75)	100	100
NOVIA SEARCH	Florange (57)	100	67,97
NOVIATEK	Luxembourg	79,97	67,97
SABCO	Luxembourg	100	100
SABCO SERVICES	Belgique	100	100
SAILENDRA	Nancy (54)	70	70
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
WELFINITY GROUP	Luxembourg	80	80

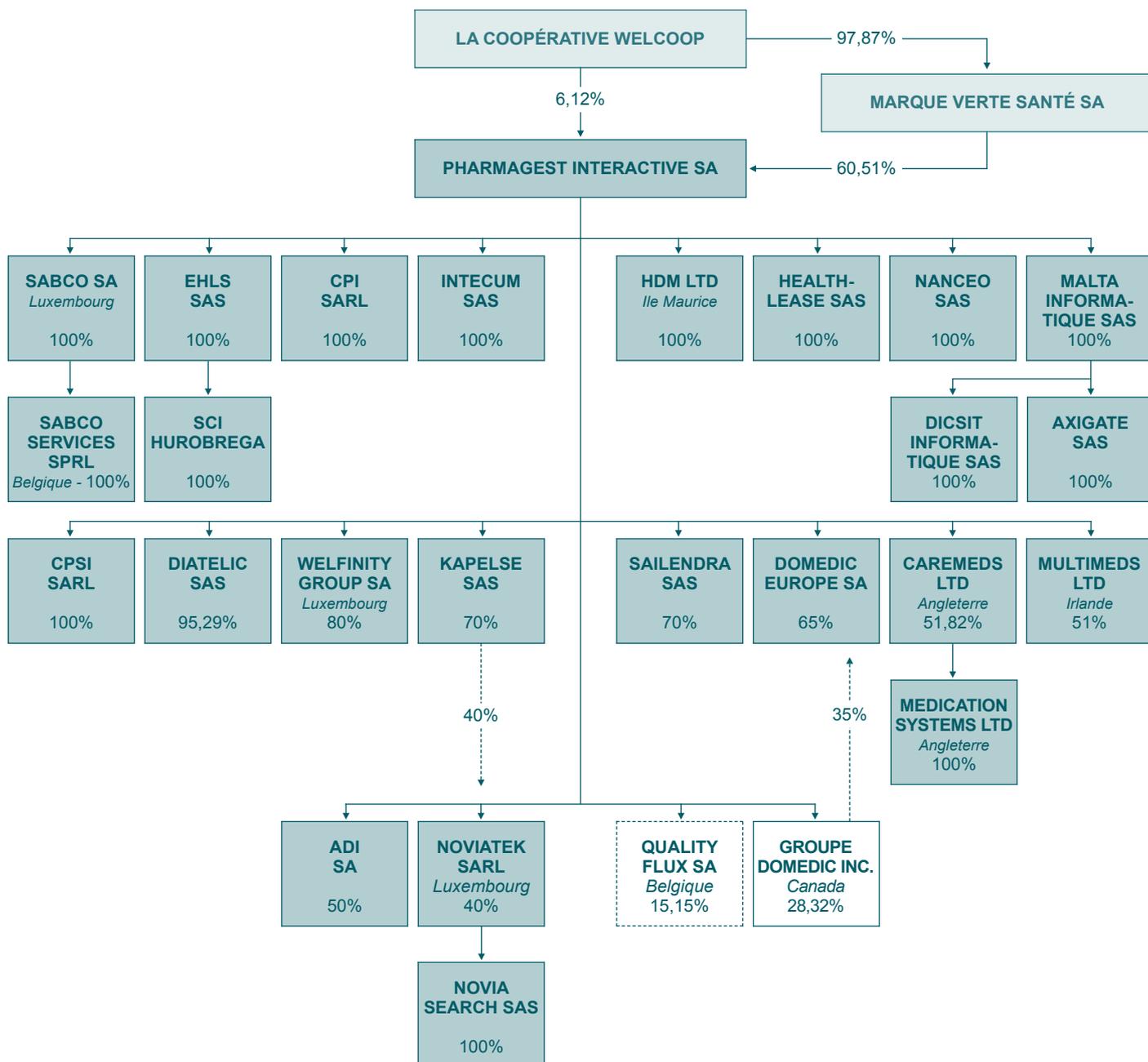
⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	28,32	28,32

Organigramme du Groupe PHARMAGEST

A la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2017), l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



Fond bleu clair : Sociétés mères ;

Fond bleu : Sociétés consolidées par intégration globale ;

Fond blanc : Sociétés consolidées par mise en équivalence ;

Fond blanc, en pointillés : filiales sorties du périmètre de consolidation.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.



Variations de périmètre au cours de l'exercice 2017

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 51,82%, dans le capital de CAREMEDS Ltd., société anglaise, contrôlant 100% de MEDICATION SYSTEMS Ltd., société anglaise. Cette prise de participation est accompagnée d'une prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de MULTIMEDS Ltd., société irlandaise. Ces sociétés sont spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique :
 - MULTIMEDS : développe une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet ;
 - CAREMEDS : développe une plateforme sur le cloud sécurisé de traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Il permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.
- Prise de participation initiale de 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de WELFINITY GROUP S.A., ayant pour objet la réalisation d'études de marché dans le domaine de la Santé ;
- Réalisation de la dernière phase d'intégration de TELUS Santé dans le capital du GROUPE DOMEDIC INC. ramenant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 28,32%. Au 31 décembre 2016, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait 29,60% ;
- Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE dans la société AXIGATE qui est spécialisée dans les nouvelles technologies et actrice majeure du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.

1.2. Activités du Groupe PHARMAGEST

1.2.1. Présentation des activités du Groupe PHARMAGEST en 2017

Description des Activités du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ces solutions informatiques.

• **Division Solutions Pharmacie Europe :**

- Distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
- Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
- Sauvegardes des données.

• **Division Solutions e-Santé :**

- Au sein du Pôle e-Patients :
 - . Des solutions permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
 - . Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie ;
 - . Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès direct par le patient.
- Au sein du Pôle e-Connect :
 - . Des solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.
- Au sein du Pôle e-Laboratoires :
 - . Solutions destinées au Grand Public (observatoires santé, opérations de prévention et d'information, Ma Pharmacie Mobile) ;
 - . Commercialisation de solutions de communication digitale Patients destinées aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions au plus proche des patients ;
 - . Commercialisation de solutions et des services de formation, d'informations et de communication au plus proche du métier du pharmacien.



• **Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux :**

- Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, auprès de la clientèle de MALTA INFORMATIQUE, de DICSIT INFORMATIQUE et de sa nouvelle filiale AXIGATE ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance.

• **Division Fintech :**

- Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Valeurs - En K€	2017	2016	Variation
Ventes configurations	83 230	71 352	16,68%
Maintenance et vente base de données	39 643	37 692	5,18%
Autres prestations dont communication	1 628	1 706	-4,57%
Prestations formation et nouveaux produits	22 304	17 631	26,50%
Total chiffre d'affaires	146 806	128 381	14,35%
Résultat opérationnel courant	34 519	31 386	9,98%
Résultat opérationnel	34 519	31 386	9,98%
Résultat net	24 251	21 464	12,98%
Résultat net part du groupe	23 135	20 567	12,49%
Résultat (part du Groupe) de base par action après la division du nominal	1,55	1,37	12,70%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2017 est en augmentation de 14,35% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 106 443 K€ contre 96 897 K€ en 2016.

La maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat représentent environ 57% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais du personnel + frais généraux + impôts et taxes) s'élèvent à 67 763 K€. Elles sont en augmentation de 9% par rapport à l'année 2016, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+ 2 549 K€) et des frais généraux (+ 2 821 K€).

Le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 34 519 K€, en hausse de 10% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 591 K€ avec 1 149 K€ de produits financiers et 558 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 24 251 K€ dont 23 135 K€ part du groupe et 1 116 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 12,49%.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe PHARMAGEST a augmenté ses disponibilités courantes nettes de 8 K€ après diminution des titres disponibles à la vente de 4 060 K€, avec un flux généré au niveau des flux de trésorerie des opérations d'exploitation de 27 477 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 113 248 K€ (quote part du Groupe) et le dégageant net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les concours courts et longs termes) s'élève à 57 287 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 53 030 K€.



PHARMAGEST INTERACTIVE (comptes sociaux) :

Valeurs - En K€	2017	2016	Variation
Ventes configurations	48 959	47 066	4,02%
Maintenance et vente base de données	30 594	29 904	2,31%
Autres prestations dont communication	1 431	1 581	-9,49%
Prestations formation et nouveaux produits	10 439	9 513	9,73%
Total chiffre d'affaires	91 423	88 064	3,81%
Résultat d'exploitation	20 022	20 507	-2,37%
Résultat net	13 920	13 781	1,01%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat Net
HEALTHLEASE	43 078	2 143	2 163	1 507
EHLS	20 556	1 147	1 186	779
NANCEO	18 878	270	268	179
KAPELSE	9 756	4 419	4 152	2 825
MALTA INFORMATIQUE	9 149	4 136	4 114	2 759
AXIGATE ⁽¹⁾	4 834	1 429	1 430	1 590
ADI	5 718	1 052	1 052	727
SABCO	3 124	-130	-130	-139
DICSIT INFORMATIQUE	2 787	788	788	540

⁽¹⁾ Données sur la période suite à l'intégration d'AXIGATE au sein du Groupe PHARMAGEST.

Succursales

Le Groupe PHARMAGEST exploite ses activités sur 45 sites tels que décrits à la Rubrique 8.1 du présent Document de Référence. PHARMAGEST INTERACTIVE exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LES-NANCY et sur 23 établissements secondaires.

Activité en matière de recherche et développement

Le département recherche et développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente 145 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. Le montant total immobilisé en 2017 en vertu de cette norme ressort à :

- Pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) :
 - 1 646 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, DIATELIC INTECUM, KAPELSE, NOVIASTEK et SAILENDRA ;
 - 3 099 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE, CAREMEDS et WELFINITY GROUP dont 948 K€ de sous-traitance externe.



Les faits marquants de l'exercice

Le Groupe PHARMAGEST accélère sa présence en BELGIQUE

Le Pôle Pharmacie Belux du Groupe PHARMAGEST, au travers de sa filiale SABCO, a concrétisé la signature d'un contrat d'équipement avec l'un des plus importants groupements de pharmacies belges : MULTIPHARMA. Le groupe MULTIPHARMA a choisi de référencer et de recommander à son réseau de plus de 300 pharmacies et parapharmacies, les solutions de SABCO. Les termes de ce partenariat reposent sur des engagements mutuels ayant pour objectif l'amélioration de la rentabilité des officines et parapharmacies adhérentes MULTIPHARMA, la valorisation du métier de pharmacien, et de permettre aux officines et parapharmacies adhérentes MULTIPHARMA de disposer du logiciel le plus performant sur le marché belge et pourvu de nombreuses fonctionnalités.

Grâce à ce partenariat la part de marché de SABCO en Belgique passera à l'issue de la phase de déploiement de 12% à 18 %.

Suivi de l'observance : des acquisitions ont permis au Groupe PHARMAGEST de s'implanter outre-manche

Prises de participation majoritaires au sein de MULTIMEDS, société irlandaise, et CAREMEDS, société anglaise, spécialisées dans le développement technologique d'applications dédiées à l'observance thérapeutique. MULTIMEDS développe une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet. CAREMEDS développe, sur le cloud sécurisé, une plateforme permettant la traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Il permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.

Ces deux offres complémentaires bénéficient d'un ancrage international solide (Royaume-Uni, Allemagne, Portugal, Espagne, Malte,...) et sont en parfaite cohérence avec la stratégie du Groupe PHARMAGEST orientée sur le suivi de l'observance et centrée sur le patient.

Croissance externe majeure pour MALTA INFORMATIQUE sur le marché des systèmes d'information de santé à l'Hôpital

MALTA INFORMATIQUE, filiale du Groupe PHARMAGEST, a procédé à l'acquisition d'AXIGATE, société spécialisée dans les nouvelles technologies et actrice majeure du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier. AXIGATE développe un système 100% cloud qui assure la totalité de la prise en charge du patient en milieu hospitalier. Cette acquisition, à visée internationale, ouvre les portes du secteur hospitalier au Groupe PHARMAGEST. L'intégration d'AXIGATE au sein de la Division Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux vient compléter son offre déjà existante pour les EHPAD, HAD, SSIAD, CLIC, et permettra des synergies fonctionnelles, techniques et opérationnelles majeures, notamment en matière de continuité du parcours de soins.

Intelligence Artificielle : Le nouvel algorithme de classification développé par SAILENDRA récompensé lors de l'UMAP 2017

Des chercheurs de SAILENDRA et la professeur Anne BOYER, membre fondateur de SAILENDRA et professeur au Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) de l'Université de Lorraine, ont été récompensés lors de la Conférence UMAP 2017 qui se tenait à Bratislava (Slovaquie) du 9 au 12 juillet dernier. L'UMAP -User Modelling, Adaptation and Personalization- est la conférence internationale de référence pour les chercheurs du monde entier travaillant sur tous systèmes de recommandations et d'intelligence artificielle. L'article publié est intitulé : « *A New Statistical Density Clustering Algorithm based on Mutual Vote and Subjective Logic Applied to Recommender Systems* ». La publication de cet article dans les actes de cette conférence est une réelle reconnaissance par la communauté scientifique internationale du travail de recherche mené par l'équipe scientifique de SAILENDRA. Pour rappel, SAILENDRA est une start-up française innovante, spécialiste de solutions d'analyse comportementale par l'intelligence artificielle. La société conçoit et développe des solutions technologiques d'optimisation des achats pour le e-commerce. L'excellence de son savoir-faire s'illustre par des algorithmes évolutifs pouvant être mis à jour simplement.

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons, conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.



Factures reçues

Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				86
Montant total des factures concernées (TTC)	182 446	22 648	24 960	3 492	233 546
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,33%	0,04%	0,05%	0,01%	0,43%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	29				
Montant total des factures exclues (TTC)	20 913				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises

Article D. 441-4, I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				3 561
Montant total des factures concernées (TTC)	3 314 096	844 915	247 451	971 662	5 378 125
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	3,03%	0,77%	0,23%	0,88%	4,92%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	618				
Montant total des factures exclues (TTC)	227 703				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				



1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En euros	BATT AUDIT				MAZARS				DELOITTE*			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<i>Commissariat aux Comptes :</i>												
PHARMAGEST INTERACTIVE	38 250	38 250	52%	59%	NC	38 250	0%	82%	34 500	NC	86%	0%
Filiales intégrées	34 500	26 700	47%	41%	10 596	8 500	100%	18%	0	NC	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	NC	0%	0%
Sous-total	72 750	64 950	99%	100%	10 596	46 750	100%	100%	34 500	NC	86%	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	1 000	0	0%	0%	0	0	0%	0%	5 500	5 500	14%	100%
Sous-total	1 000	0	1%	0%	0	0	0%	0%	5 500	5 500	14%	100%
TOTAL	73 750	64 950	100%	100%	10 596	46 750	100%	100%	40 000	5 500	100%	100%

* Nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2017 pour un mandat d'une durée de 6 exercices.

1.3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2017 sont :

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Le Groupe PHARMAGEST a présenté à l'occasion du **CES de Las Vegas édition 2018** ses nouvelles solutions de prévention, d'accompagnement et de Maintien A Domicile des personnes âgées ou fragiles : les offres **NoviaCare et CareLib**.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 60%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. La société MACROSOFT HOLDING contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT SRL, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par MACROSOFT HOLDING et 80 % par MACROSOFT SRL.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 1429 75.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING SRL, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.



MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

L'année 2017 aura vu la concrétisation de la double stratégie du Groupe PHARMAGEST : la mise en œuvre de sa vision « Patient Centré » et l'internationalisation du Groupe. Ceci s'est notamment traduit par différentes prises de participation :

- CAREMEDS : société anglaise experte dans l'édition de logiciel pour la sécurisation de la distribution du médicament qui équipe plus de 1 600 maisons de retraite en Angleterre ;
- MULTIMEDS : société irlandaise qui fabrique un pilulier manuel, innovant (protégé par brevet) distribué en Grande Bretagne, Irlande, Espagne, Allemagne et maintenant en France par les équipes de la Division Solutions e-Santé du Groupe PHARMAGEST ;
- AXIGATE : société française spécialisée dans le Dossier Patient Informatisé pour les hôpitaux. Les solutions d'AXIGATE sont venues compléter l'offre informatique du Groupe PHARMAGEST avec pour la première fois une pénétration dans le monde hospitalier. Les solutions AXIGATE sont disponibles sur le Cloud, sont « responsive », et figurent parmi les plus innovantes du marché en termes de gestion du dossier patient, et de son parcours. Ce sont des atouts importants, notamment pour les Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT).

En 2018, le Groupe PHARMAGEST continuera de déployer sa stratégie « Patient Centré » tout en veillant à renforcer le pharmacien dans ses missions de coordinateur de santé.

Historiquement axé sur l'offre de solutions IT à destination des professionnels de santé, le Groupe PHARMAGEST et ses collaborateurs déclinent les ambitions de leur actionnaire de référence LA COOPERATIVE WELCOOP. En qualité de citoyen de la Santé et du Bien-être, en centrant sa stratégie autour du patient et en devenant un acteur structurant du système de santé, le Groupe PHARMAGEST contribue à apporter au patient une meilleure prise en charge, plus efficace dans son organisation et à des coûts maîtrisés. Chaque nouveau projet initié par le Groupe PHARMAGEST répond positivement aux deux questions suivantes :

- Cela va-t-il apporter du bénéfice au patient ?
- Cela va-t-il rendre le système de santé plus efficient ?

Le Groupe PHARMAGEST travaille à la mise en œuvre d'un écosystème global de santé permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Proposer la première plateforme de santé sur le Cloud, offrant aux professionnels de santé la bonne information, pour le bon patient, au bon moment, et donc faciliter sa prise en charge de façon sûre et efficace. Grâce à ses logiciels Pharmacies, HAD, EHPAD et Hôpitaux, et à son expérience en intelligence artificielle, le Groupe PHARMAGEST dispose d'un savoir-faire unique pour intégrer ces informations au cœur des logiciels métiers des professionnels de santé et paramédicaux ;
- Contribuer à améliorer l'observance du traitement. Nos solutions soutiennent les efforts du patient et diminuent les coûts liés à la non-observance. L'arrivée des nouvelles technologies et du numérique dans le domaine de la santé bouleverse complètement le système de soins et son économie. Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé ces bouleversements en comprenant que l'enjeu de la santé connectée résidait surtout dans le traitement informatique des données collectées, notamment via les objets connectés afin de réaliser des analyses et d'anticiper l'évolution de l'état de santé des patients, grâce à l'Intelligence Artificielle ;
 - Sécuriser le patient, ou la personne âgée à son domicile. Actuellement un patient est pris en charge lorsqu'il entre dans l'univers du Professionnel de Santé (cabinet médical, pharmacie, etc.), mais se retrouve livré à lui-même lorsqu'il retourne à son domicile. Il en va de même pour la personne âgée non dépendante. Le Groupe PHARMAGEST ambitionne de développer des solutions pour apporter de l'aide aux patients à leur domicile et pour leur permettre d'y rester plus longtemps en toute autonomie. Ces solutions peuvent être technologiques avec, par exemple, la NovaCare, la Carelib, ou le DO-Pill SecuR™ ; mais peuvent également prendre la forme de services avec des audits à domiciles réalisés par D'MEDICA, société sœur de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
 - Renforcer des réseaux de pharmacies en synergie avec les autres filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP. En effet, c'est en organisant la fluidité de l'information patient dans les différentes étapes de sa vie dans son parcours de soins que le Groupe PHARMAGEST sera en mesure de mettre au service du pharmacien une technologie capable de lui apporter une meilleure connaissance de son patient.

C'est en maintenant cette stratégie d'anticipation et d'innovation dans les domaines de la IT santé que le Groupe PHARMAGEST, grâce à ses investissements et à l'acquisition d'un savoir-faire global unique, demeurera un acteur structurant capable de répondre aux nouveaux enjeux de l'efficience des systèmes de santé en Europe, et tout en garantissant la qualité de prise en charge du patient au cœur de ces systèmes de Santé.



Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

2.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe PHARMAGEST est soumis, sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées dont, en application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe PHARMAGEST veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe PHARMAGEST. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par PHARMAGEST INTERACTIVE ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Au regard du Groupe PHARMAGEST, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Les limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. A ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auquel la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.

Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.



2.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

Le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe PHARMAGEST pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est le suivant :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">• L'Audit Interne ;• Le Contrôle de Gestion ;• Les Responsables Opérationnels selon leur domaine de compétence ;• Le Comité de Direction Financier et Social ;• Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet.
Supervision du management des risques	<ul style="list-style-type: none">• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	<ul style="list-style-type: none">• Le Comité d'Audit ;• La Direction Générale ;• Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Ce service répond à la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans, toutefois une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement du risque est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'action les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

Le Groupe PHARMAGEST poursuit ses efforts dans la mise en place d'un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle financement, cycle trésorerie...) ou extra financières (RSE) et contient les différents processus identifiés par le Groupe PHARMAGEST comme :



- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes, l'activité commerciale et le marketing ;
- Le service clients (installation, formation, assistance téléphonique, service après-vente) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2017 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, de les évaluer, de mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Ainsi, sur l'exercice 2017, les principales actions ont été les suivantes :

- Renforcement du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque client et financier sur les filiales ;
- Mise à jour de la cartographie des risques du Groupe PHARMAGEST ;
- Mise en route de dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Audit des outils de suivi de la loi BERTRAND.

Pour 2018, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque financier sur les filiales ;
- Suivi par le Comité d'Audit des plans d'action prioritaires ;
- Evaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;



- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE, du Groupe PHARMAGEST et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

2.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe PHARMAGEST, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Concurrence	Perte de parts de marché, entrée sur le marché d'un concurrent disruptif.	Le Groupe PHARMAGEST est leader de son marché et donc exposé à une concurrence forte. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.
Environnement économique	Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale. La diminution de l'exposition à ce risque passe par la diversification de la clientèle et son internationalisation.
Sécurité des systèmes d'information et des réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Données irrémédiablement perdues ou altérées, ce qui les rend inexploitable ; Données ou traitements durablement indisponibles, entraînant l'arrêt d'un service ; Divulgence d'informations confidentielles ou erronées pouvant profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise. 	Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été initiés en 2013 et perpétués depuis sur les services estimés les plus critiques. Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.
Risques sociaux	Mouvements sociaux, grèves suite à un climat social dégradé pouvant entraîner une dévalorisation de l'image médiatique du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST est très attentif dans sa politique de distribution des résultats : en plus de la participation aux bénéficiaires, l'UES a un accord d'intéressement. Les sociétés du Groupe non intégrées à cet accord ont leur propre solution d'intéressement. Le Groupe PHARMAGEST a également mis en place un plan de stock-options au bénéfice de ses employés. Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risques de fraude et d'erreurs	Impact financier suite à la non-détection de fraude ou d'erreurs.	Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risques d'assurance	Le risque en assurance est un événement, qui lorsqu'il survient, est susceptible d'entraîner des dommages corporels ou incorporels.	L'ensemble des risques est couvert et il n'existe aucune franchise significative. Le Groupe PHARMAGEST fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par LA COOPERATIVE WELCOOP et estime que les polices d'assurances souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.
Risques liés à la stratégie de diversification du Groupe	Stratégie insuffisamment définie se traduisant par : <ul style="list-style-type: none"> Des erreurs d'investissement, Une incompréhension de la stratégie, des objectifs, des ambitions de l'entreprise. 	Dans le cadre du développement de ses nouvelles activités, le Groupe PHARMAGEST s'emploie à communiquer régulièrement sa stratégie et ses objectifs pour que chacun comprenne la diversification de ses activités ou des zones géographiques et puisse avoir de la visibilité sur les évolutions du Groupe à moyen terme. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités et la Direction Générale.
Risques liés aux croissances externes et au développement international	Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe PHARMAGEST.	Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non) le Groupe PHARMAGEST, peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets. En vue de son internationalisation croissante, le Groupe PHARMAGEST : <ul style="list-style-type: none"> A mis en place, courant 2017, une organisation duplicable au sein de ses Divisions, Procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, Privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.



Risques réglementaires et juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Toutefois certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier.

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Perte de l'agrément SESAM-Vitale	Impossibilité de proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc.).	Ce risque est suivi par la Direction Technique en charge de la R&D dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Perte d'un agrément d'Hébergeur de Données de Santé	Impossibilité de proposer aux pharmaciens des solutions nécessitant l'Hébergement de Données de Santé destinées à assurer : la sécurité des traitements, la protection et la confidentialité des informations pour garantir l'intégrité des données à caractère personnel, la disponibilité et la continuité des services.	Le service en charge de l'Hébergement de Données de Santé utilise la méthodologie ITIL Version 3 « Information Technology Infrastructure Library » (Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information) depuis fin 2010 (avec des salariés certifiés). Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour le management du système d'information visant, entre autres, la réduction des risques. Depuis 2017, Pharmagest a engagé une démarche de certification ISO 27001 (Management de la sécurité des systèmes d'information).
Manque de protection de la propriété intellectuelle	Mise en place d'une stratégie de protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France. Les filiales du Groupe, détiennent les brevets des systèmes développés. L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen. Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe PHARMAGEST a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas d'activité industrielle, n'est pas particulièrement exposé à des risques industriels, environnementaux ou des risques liés aux effets du changement climatique (Cf. rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale figurant dans le présent Rapport annuel de Gestion).



Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une étude de ses principaux risques financiers à savoir :

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Risque de liquidité	Risque d'insuffisance de liquidités pour couvrir les obligations quotidiennes ou le risque auquel le Groupe PHARMAGEST s'exposerait afin d'obtenir des fonds rapidement, moyennant peut-être une prime excessivement élevée dans une conjoncture difficile du marché.	<p>Les différentes sources de financements utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A très court terme, le Groupe PHARMAGEST peut recourir à une trésorerie disponible ainsi que d'autorisations de lignes de découvert, de fonds euros ; • Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe PHARMAGEST peut s'appuyer sur un placement en unités de compte ; • Des découverts bancaires et des emprunts à moyen et long terme. <p>Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.</p> <p>Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.</p> <p>Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.</p>
Risque de taux	L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variables (sensibilité à la hausse des taux).	<p>Le Groupe PHARMAGEST privilégie au maximum les emprunts à taux fixes.</p> <p>Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.</p>
Risque de change	<p>Incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre à court ou moyen terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de change commercial : opérations d'imports / exports facturées en devises étrangères. • Risque de change financier : opérations d'emprunts ou de prêts libellés en monnaies étrangères. • Risque de change économique : amélioration ou dégradation de la position concurrentielle d'une entreprise par rapport à des concurrents situés dans d'autres pays ayant recours à une autre monnaie. 	<p>Le Groupe PHARMAGEST réalise l'essentiel de ses achats et ventes en euros et est par conséquent très peu exposé à ce risque.</p> <p>Toutefois du fait de son internationalisation le Groupe apporte une attention particulière aux choix de la monnaie de facturation contractuellement définie avec des tiers, ou encore la mise en place de stratégie de placements intégrant les risques de changes.</p> <p>Ce risque fait l'objet d'un suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.</p>
Risque sur actions et autres instruments financiers	Fluctuation défavorable des cours qui aurait un effet négatif sur la valeur des instruments financiers.	<p>Ayant fait le choix pour un support en unités de compte afin d'améliorer le rendement de sa trésorerie disponible, le Groupe PHARMAGEST s'estime peu exposé à cette nature de risque.</p> <p>Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation.</p> <p>Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.</p>
Risque de crédit ou de contrepartie	Risques de pertes liés au non-respect d'obligations financières de la part d'une contrepartie.	<p>Le Groupe PHARMAGEST procède à une revue régulière de ses principaux débiteurs et créances clients.</p> <p>Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.</p>



Partie 3 - Actionnariat de la société

3.1. Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2017, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 27 juin 2017 et prendra fin le 26 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017, PHARMAGEST INTERACTIVE détient de ses propres actions, directement ou indirectement :

- 29 699 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 195 510 dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

soit un total de 225 209 actions correspondant à 1,48% du capital social actuel.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre de ces programmes, utilisés via le contrat de liquidité, 88 718 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 41,16 €, et 88 945 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 40,93 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 est :

- Achats : 77 455 actions au prix moyen de 43,81 € ;
- Ventes : 79 616 actions au prix moyen de 43,64 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2018, 223 586 actions.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 27 juin 2017, mais à compter du 28 juin 2018. L'Assemblée permettrait alors à PHARMAGEST INTERACTIVE de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.



Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

3.2. Détention du capital social au 31 décembre 2017

3.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%
La SC "ERMITAGE SAINT JOSEPH" (Monsieur Thierry CHAPUSOT)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

3.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres PHARMAGEST INTERACTIVE visée par l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

3.2.3. Etat de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2017, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas d'actions détenues tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.



3.3. Options d'achat d'actions

En application des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482. Par suite de la division de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015, le nombre d'options maximum d'actions est de 1 517 410.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, a arrêté le règlement de ce plan d'achat d'actions qui a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Par application de l'article L 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

Partie 4 - Informations sociales et environnementales

Pour plus de lisibilité, cette partie est développée dans le rapport RSE annexé au présent rapport (articles L 225-102-1 et R 225-105 et suivants du Code de commerce).

Partie 5 - Informations diverses

5.1. Prêts inter-entreprises

Néant.

5.2 Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 60 003 € et qui ont donné lieu à un impôt de 20 000 €.

5.3 Observations éventuelles du Comité d'entreprise

Les représentants du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation.

5.4 Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	91 422 775	88 063 884	87 485 500	96 227 680	98 138 886
Résultat avant impôts, participation, dotations	23 347 042	23 423 851	26 098 235	27 679 445	25 360 848
Impôts sur les bénéfices	5 517 520	6 662 263	7 238 280	7 244 003	7 368 965
Participation des salariés	1 694 523	1 697 092	1 865 738	1 847 404	2 018 662
Résultat après impôts, participation et dotations	13 920 141	13 781 091	16 152 017	18 041 507	15 075 829
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale ⁽¹⁾	11 380 593	9 863 181	9 104 475	8 800 993	7 587 063
Par action résultat après impôts et avant dotations	1,06	0,99	1,12	6,13	5,26
Par action résultat après impôts et dotations	0,92	0,91	1,06	5,94	4,97
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,75	0,65	0,60	2,90	2,50
Effectif moyen des salariés de l'exercice	672	657	627	619	612
Montant de la masse salariale	24 237 655	23 276 389	21 990 893	21 649 914	20 646 710
Cotisations sociales et avantages sociaux	11 418 753	10 912 422	10 656 424	10 942 075	10 383 230

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2017 soumise à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Partie 6 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 13 920 140,98 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 920 140,98 €
Report à nouveau	47 815 168,54 €
À la disposition des actionnaires	61 735 309,52 €
Dividendes 0,75 € par action	11 380 593,75 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	50 354 715,77 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements à 73 445 380,26 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime fiscal applicable aux dividendes versés au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France est le suivant :

- Les dividendes sont soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 %. Ils sont donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :
 - d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
 - d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de



référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- L'option par les personnes physiques pour une imposition au barème progressif de l'impôt reste possible lors du dépôt de la déclaration de revenus, cette option étant globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année. Dans ce cas, l'impôt est calculé après application, sur le dividende distribué, de l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 4 juillet 2018 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2014	2,90 €* 0,60 €	2,90 € 0,60 €	2,90 € 0,60 €
31/12/2015	0,60 €	0,60 €	0,60 €
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €

* Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015 a décidé de la division de la valeur nominale de l'action par cinq, multipliant dans le même rapport le nombre d'actions composant le capital social. Si l'on tient compte de ces éléments, le dividende 2015 était en hausse de 3,45% par rapport à celui de 2014.

Partie 7 - Autres points présentés à l'assemblée

7.1 Suivi des mandats d'administrateurs

Le mandat d'Administrateur indépendant de Madame Sophie MAYEUX venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2023. Votre Conseil n'a pas été saisi de candidature nouvelle.

7.2 Suivi des mandats de Commissaires aux Comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à expiration.

7.3 Conventions réglementées

Nous vous informons de la conclusion de deux conventions nouvelles et de la reconduction d'une convention, ce qui constitue une nouvelle convention. Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration, vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ce même rapport vous rendra compte également des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies et pour lesquelles le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel en concluant à leur poursuite sans en modifier les conditions définies lors de leur conclusion.

7.4 Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 33 000 € pour l'année 2018.



Nous allons maintenant vous présenter la partie 4 de ce rapport, à savoir le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), établi en application des articles L. 225-102-1 et R 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société DELOITTE, désignée en qualité d'Organisme de Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant la modification de l'article 19 des statuts et le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « DELOITTE & ASSOCIES », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

24.1.2 Le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi WARSMANN) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

Ce rapport traite en premier lieu des aspects sociaux, puis environnementaux avant d'aborder les engagements sociétaux du Groupe PHARMAGEST.

Le périmètre du Groupe PHARMAGEST est décrit au paragraphe 4.2. du RSE. Régulièrement, des focus sont faits sur l'Unité Economique et Sociale (UES) PHARMAGEST (composée des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS, DIATELIC et CPSI) qui représente 80% des effectifs totaux ou sur les entités françaises du Groupe PHARMAGEST qui représentent 94% des effectifs totaux.



Les informations contenues dans ce rapport RSE du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2017 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. Le rapport est placé sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Le rapport RSE a été vérifié par un organisme tiers indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.

1. Informations sociales

1.1. Emploi

1.1.1 L'effectif total et la répartition de l'effectif, par âge, sexe et par zone géographique

1.1.1.1 La répartition de l'effectif total par type de contrat, statut et par sexe

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2017 était de 951 salariés (935 salariés en Equivalent Temps Plein - ETP), comparé à 909 salariés au 31 décembre 2016 (892 salariés en ETP), soit une progression de 4,62%.

La croissance du Groupe s'accompagne d'une augmentation du nombre de salariés et d'emplois stables.

Ces effectifs se répartissent en deux catégories : les non cadres (regroupant les employés, techniciens, agents de maîtrise et techniciens supérieurs) et les cadres.

STATUT	Hommes				Femmes				Total			
	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017
CDD / CPR et CAP	13	19	18	-5%	3	11	11	0%	16	30	29	-3%
NON CADRES	13	18	17	-6%	3	11	11	0%	16	29	28	-3%
CADRES	0	1	1	0%	0	0	0	/	0	1	1	0%
CDI	578	613	641	5%	242	266	281	6%	820	879	922	5%
NON CADRES	357	364	363	0%	184	197	202	3%	541	561	565	1%
CADRES	221	249	278	12%	58	69	79	14%	279	318	357	12%
TOTAL	591	632	659	4%	245	277	292	5%	836	909	951	5%

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires : 922 CDI et seulement 19 CDD et 10 contrats de professionnalisation (CPR) ou d'apprentissage (CAP).

Par ailleurs, le pourcentage de CDI total au sein du Groupe PHARMAGEST s'élevait à 96,95%. Ce taux était quasi-identique pour les hommes (97,27%) et les femmes (96,23%).

Au 31 décembre 2017, le Groupe PHARMAGEST employait 44 salariés à temps partiel (comparé à 47 temps partiels au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, l'effectif du Groupe PHARMAGEST était composé de 292 femmes, soit 30,70% de l'effectif total (stable par rapport à l'année précédente). Ce taux est dans la norme du secteur d'activité (informatique, Recherche et Développement).

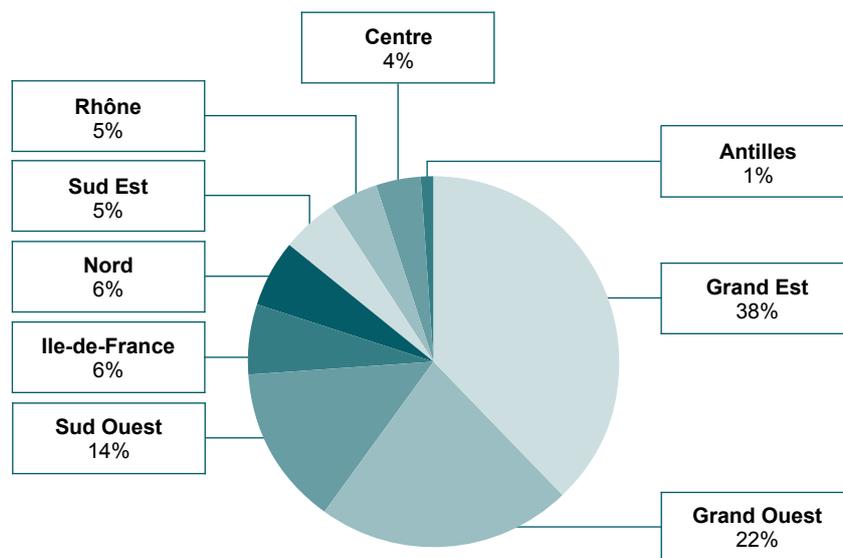


1.1.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique

En 2017, les effectifs se répartissaient géographiquement comme suit :

- 93,6 % de l'effectif travaille en France ;
- 3,3 % de l'effectif travaille en Belgique ;
- 2,5 % de l'effectif travaille à l'île Maurice ;
- 0,6 % de l'effectif travaille au Luxembourg.

Concernant les effectifs en France, la répartition est la suivante :

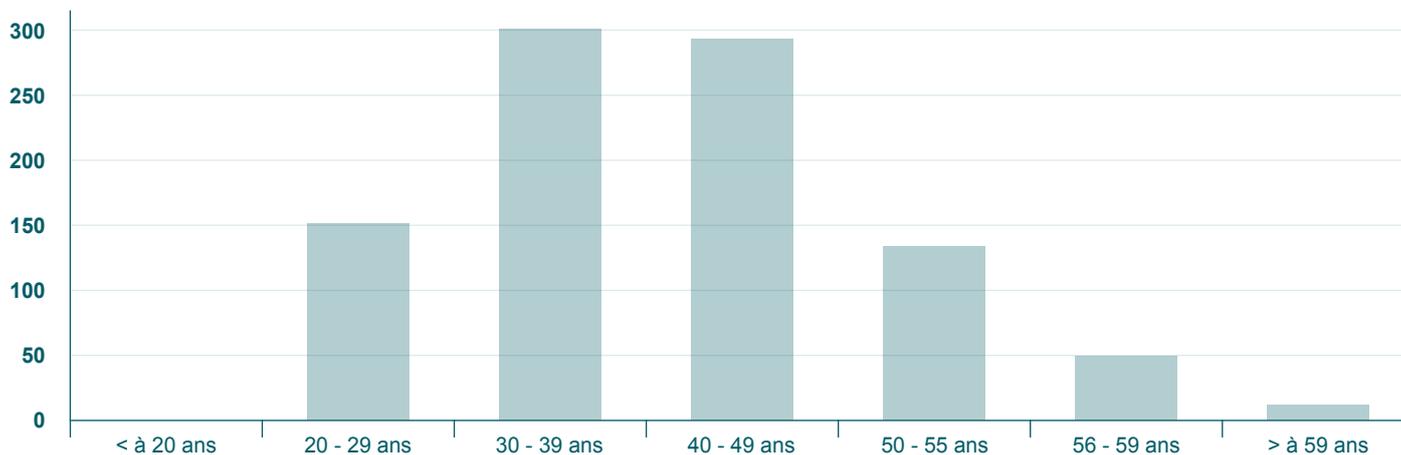


La forte concentration des effectifs sur deux régions s'explique par :

- La localisation du Siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE en région Grand Est ;
- L'emplacement de l'ancien Siège social de la filiale CIP, absorbée en juin 2011, en région Grand Ouest, abritant des services administratifs, une partie des services de développement informatique et une part significative du service client.

1.1.1.3 L'effectif par âge

Pyramide des âges pour le Groupe PHARMAGEST :

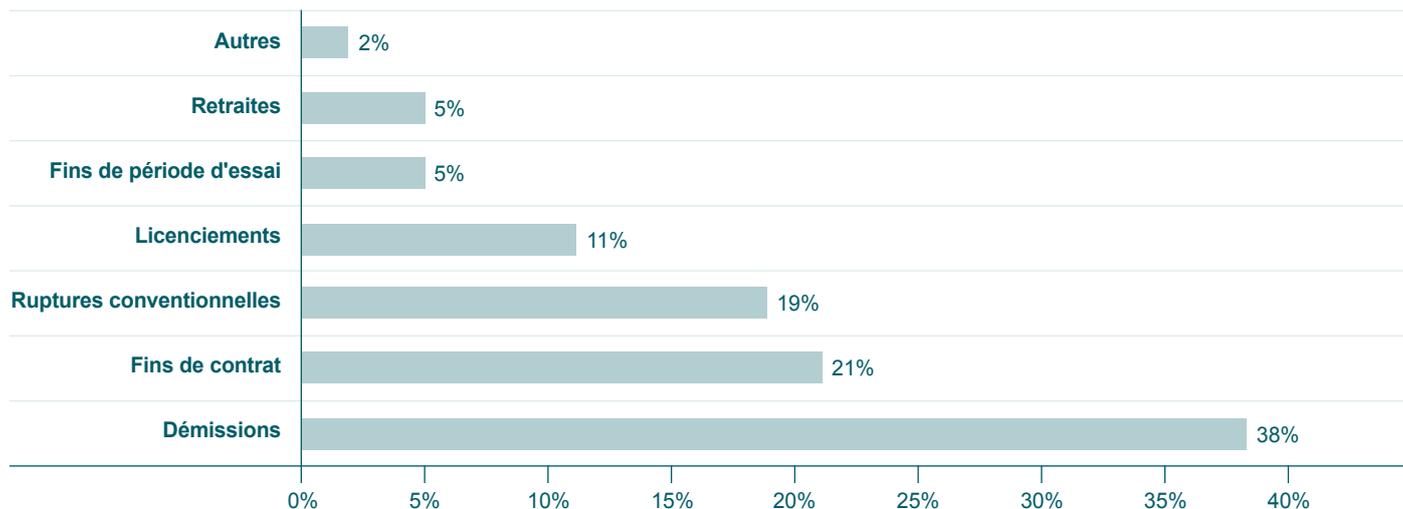




En 2017, l'âge moyen au niveau du Groupe PHARMAGEST était de 40 ans, l'ancienneté moyenne de 10 ans, stable par rapport à l'année précédente.

1.1.2 Les embauches et les licenciements

Le Groupe PHARMAGEST a procédé, au cours de l'exercice 2017, à 140 embauches contre 130 en 2016. Ces données n'incluent pas les collaborateurs intégrés lors des acquisitions (5 en 2017 et 30 en 2016). 102 salariés ont quitté le Groupe (contre 87 en 2016). La répartition des sorties 2017 par typologie est la suivante :



Au cours de l'exercice 2017, deux litiges prud'homaux ont été initiés.

1.1.3 L'évolution des rémunérations

Au sein du Groupe PHARMAGEST, l'UES PHARMAGEST est soumise à l'obligation d'une Négociation Annuelle Obligatoire (N.A.O.).

En 2017, l'UES a procédé à une augmentation générale annuelle des salaires éligibles.

La politique de rémunération des autres filiales du Groupe PHARMAGEST est similaire à celle de l'UES PHARMAGEST, à savoir :

- Augmentation générale ;
- Augmentation individuelle ;
- Valorisation de la performance au travers de systèmes de rémunérations variables et d'intéressements ;
- Primes exceptionnelles ;
- Accessoires aux salaires (mutuelle, chèques déjeuners, ...).

La masse salariale 2017 du Groupe PHARMAGEST était de 33 787 578 € de salaires bruts et 14 813 207 € de charges sociales patronales (source : DADS).



L'évolution des salaires moyens* selon les catégories cadres / non cadres et le sexe est la suivante pour l'ensemble des entités françaises du Groupe PHARMAGEST :

		2016-2017	
Cadres	Hommes		0,86%
	Femmes		0,83%
Non cadres	Hommes		-0,46%
	Femmes		-1,08%
Evolution moyenne de l'effectif			2,38%

* Pour une meilleure représentativité sont pris en compte uniquement les salariés en temps plein au 31 décembre 2017, présents du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sont exclus les salariés dont le salaire réel annuel, diminué des indemnités journalières, est inférieur au SMIC annuel.

Les augmentations de rémunérations pour les cadres s'expliquent par les effets de la politique de promotions internes menée par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre du déploiement des filières d'évolution au sein de sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences ainsi que par la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE. Il est également à noter le versement de « long-term bonus » à une partie des cadres dirigeants mandataires sociaux.

Les variations négatives sur les populations non cadres trouvent leurs origines dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation qui a notamment profité aux Agents de Maîtrise et de Techniciens Supérieurs qui ont ainsi accédé aux fonctions de cadres (+ 14% pour les hommes et + 12% pour les femmes). La disparition de leurs rémunérations au sein de la catégorie non cadre à un effet négatif pour l'ensemble de la population.

1.2 Organisation du travail

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Pour l'UES PHARMAGEST, un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1^{er} janvier 2001 :

- Les salariés non cadres travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires, et récupèrent en heures de repos s'ils dépassent ce temps de travail ;
- Les salariés cadres travaillent sur la base de 216 jours par an et ont des jours de repos compensatoires.

Les autres sociétés du Groupe PHARMAGEST sont régies par la loi nationale pour les filiales étrangères ou des accords de société :

- 35 heures hebdomadaires: ADI, HEALTHLEASE, INTECUM, KAPELSE, NANCEO, DICSIT INFORMATIQUE, NOVIA SEARCH, SAILENDRA ;
- 38,2 heures hebdomadaires : HDM (Ile Maurice) ;
- 39 heures hebdomadaires : CPSI, MALTA INFORMATIQUE, SABCO SERVICES (Belgique) ;
- 40 heures hebdomadaires : SABCO (Luxembourg), NOVIA TEK (Luxembourg).

PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place un système d'astreintes téléphoniques pour garantir la continuité de service dans le cadre de ses obligations d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel.

1.2.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme observé au niveau du Groupe PHARMAGEST en 2017 était de 4,18% et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absences par le nombre d'heures contractuelles.

Les motifs d'absence sont principalement les maladies (72%), les congés parentaux (11%), les accidents du travail (7%), les événements familiaux (6%), les motifs divers (4%).



1.3 Relations sociales

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST favorise le développement de relations sociales fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif.

Les conventions collectives suivantes s'appliquent aux salariés du Groupe PHARMAGEST :

- La Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (SYNTEC) pour l'UES PHARMAGEST (PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS, CPSI et DIATELIC) ;
- La Convention Collective Nationale de la métallurgie à NANCEO ;
- La Commission paritaire 200 pour SABCO SERVICES en Belgique.

1.3.1 L'organisation du dialogue social

Conformément à la réglementation, l'UES PHARMAGEST, MALTA INFORMATIQUE et ADI ont mis en place des instances de consultation du personnel :

Pour l'UES PHARMAGEST :

- Un Comité d'Entreprise (CE) qui se réunit sur une base mensuelle à l'exception du mois d'août (soit 11 réunions par an) au Siège social de l'entreprise avec un taux de présence des titulaires de 85% ;
- Des réunions mensuelles des Délégués du Personnel, organisées en région (38 réunions réparties sur les 8 régions en France).

Deux syndicats (CGT et CGC) sont représentés au niveau de l'UES PHARMAGEST.

Pour MALTA INFORMATIQUE, 1 réunion de Délégués du Personnel s'est tenue en 2017.

Pour DICSIT INFORMATIQUE, 1 réunion de Délégués du Personnel s'est tenue en 2017.

Pour HDM, 8 réunions de Délégués du Personnel se sont tenues en 2017.

Les autres sociétés du Groupe (HEALTHLEASE, INTECUM, KAPELSE, NANCEO, SABCO, SABCO SERVICES, NOVIA TEK, NOVIA SEARCH et SAILENDRA) n'ont pas l'effectif prévu par la Loi nécessitant la mise en place d'une représentation du personnel.

Pour rappel :

- En France, à partir de 11 salariés, une entreprise doit organiser l'élection de délégués du personnel (DP). Le passage de 49 à 50 employés impose la création d'un comité d'entreprise (CE) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- En Belgique, un Conseil d'Entreprise (CE) n'est présent que dans les établissements de plus de 100 salariés. Dans les établissements de plus de 50 salariés, des organes indépendants, élus par tous les salariés, sont en charge des questions de santé et de sécurité au travail (CPPT - Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) ;
- Au Luxembourg, une entreprise doit organiser des élections de délégués du personnel à partir de 15 salariés.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en place une telle représentation. C'est ainsi que la filiale mauricienne HDM a instauré des représentants du personnel bien que la loi locale ne l'impose pas.

Le budget CE 2017 au niveau du Groupe PHARMAGEST s'élève à 208 K€ contre 207 K€ en 2016.



1.3.2 Bilan des accords collectifs

1.3.2.1 Les accords antérieurs poursuivis

Plusieurs accords d'entreprise sont en vigueur au sein du Groupe PHARMAGEST. Le nombre d'accords et avenants aux accords (7 nouveaux en 2017 sur un total de 42) atteste de la richesse de ce dialogue.

1.3.2.2 Le bilan des accords collectifs de 2017 pour l'UES PHARMAGEST

- Avenant à l'accord portant sur l'harmonisation des congés pour événements familiaux au sein de l'UES (24/04/2017) ;
- Procès-Verbal de désaccord sur les Négociations Annuelles Obligatoires (24/04/2017) ;
- Accord Intéressement des salariés de l'UES pour les exercices 2017 à 2019 (29/06/2017) ;
- Accord portant sur la prévoyance complémentaire "frais de santé - HARMONIE" au sein de l'UES (18/12/2017) ;
- Accords portant sur la prévoyance complémentaire "IID - AXA" des salariés Non Cadres et Cadres de l'UES (18/12/2017) ;
- Accord IRP de l'UES PHARMAGEST (18/12/2017).

Ces accords collectifs n'ont pas eu d'impacts significatifs sur la performance économique de l'UES ainsi que sur les conditions de travail des salariés.

1.4 Santé et Sécurité

Le Groupe PHARMAGEST veille au respect d'une politique de santé et de sécurité des salariés depuis des années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe PHARMAGEST procède, depuis 2015, au déploiement de son système de management global de la Santé et de la Sécurité au Travail, inspiré de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series).

1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Au niveau de l'UES PHARMAGEST, un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) se réunit chaque trimestre (5 réunions en 2017, taux d'assiduité de 83%).

Ci-après une synthèse des travaux menés :

- Des audits réguliers des différents sites et des infrastructures sont réalisés et mènent à des actions concrètes (travaux, réaménagement) ;
- Des études de postes sont réalisées avec l'appui des services « Ergonomie » de la médecine du travail ;
- Le risque principal demeure le risque routier, au regard du nombre de collaborateurs itinérants. Bien que le niveau de sinistralité routière reste faible, le Groupe PHARMAGEST a maintenu en 2017 ses outils de prévention (charte du bon conducteur, campagne de sensibilisation aux risques routiers, etc.) et de pilotage refondus en 2016.

1.4.2 Le bilan des accords signés avec les représentants du personnel

Au cours de l'exercice 2017, trois accords portant sur la prévoyance AGIRC, NON AGIRC et frais de santé ont été conclus.

1.4.3 Les accidents du travail

Le Groupe PHARMAGEST n'a constaté aucune maladie professionnelle, et a déclaré 13 accidents de travail avec arrêt en 2017 ayant généré 262 jours d'absence au total, répartis comme suit :

- Au niveau de l'UES PHARMAGEST, 12 accidents du travail ont engendré un cumul de 257 jours d'absence (soit 21 jours en moyenne) ;
- Pour MALTA INFORMATIQUE, 1 accident du travail de 5 jours d'absence ;



Le taux de fréquence des accidents de travail est de 7,65 pour un taux de gravité de 0,41.

Aucun accident au sein du Groupe PHARMAGEST n'a généré d'incapacités permanentes.

1.5 Politique de formation

Depuis son origine, le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe PHARMAGEST.

1.5.1 Les politiques mises en œuvre

L'UES PHARMAGEST propose tous les ans un plan de formation. Pour l'année 2017, les axes prioritaires définis portaient sur :

- Le management : accompagnement des Managers dans le pilotage de leurs équipes, accompagnement des nouveaux Managers dans leur prise de fonctions avec une forte composante communication ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs, chefs de projets et sponsors) ;
- L'amélioration des compétences linguistiques en lien avec la stratégie de développement à l'international ;
- L'accompagnement des nouvelles équipes Observances et Chargés d'Équipement Digital ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes dans l'adaptation des compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques ;
- La qualité et la sécurité au travail : accompagnement au déploiement des plans d'amélioration continue dans les domaines de la qualité et de la sécurité.

Deux catégories de formation sont proposées dans l'UES PHARMAGEST :

- La formation externe destinée au développement des compétences des salariés en matière de management, techniques de vente, développement informatique et maîtrise de la langue anglaise ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métier ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients.

Ces formations peuvent être supportées par des modules de e-learning.

Par ailleurs, les autres filiales françaises du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

1.5.2 Bilan annuel de formation

Au titre de la formation professionnelle continue le Groupe PHARMAGEST était redevable en France pour 2017 d'un montant de 344 329 €. Le Groupe PHARMAGEST a consacré à la formation professionnelle 323 213 €, hors frais de gestion, représentant 0,95% de la masse salariale 2017 se répartissant en 180 449 € de formation externe et 142 764 € de formation interne.

Grâce à ce budget, 388 salariés du Groupe PHARMAGEST ont pu bénéficier de 8 048 heures de formation soit en moyenne 20,7 heures par salarié formé hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

1.6 Égalité de traitement

1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe PHARMAGEST pratique l'égalité de rémunération dès l'embauche entre les femmes et les hommes pour un même travail ou pour un travail de valeur égale.

L'écart de rémunération sur les populations s'explique par la prépondérance des hommes au sein du comité de direction et par le fait que les fonctions de cadres commerciaux où se trouvent les potentiels de rémunérations les plus élevés, sont majoritairement occupées par des hommes dans le secteur d'activité du Groupe PHARMAGEST.



Rapport du salaire* moyen Femmes / Hommes par catégorie cadre - non cadre :

	2015	2016	2017
Ratio Femmes / Hommes - Cadres	/	82,61%	82,59%
Ratio Femmes / Hommes - Non cadres	/	93,76%	93,18%

* Périètre : Entités françaises du Groupe PHARMAGEST (temps complet, présent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017).

Ces observations sont cohérentes avec l'évolution du salaire moyen selon le statut cadre et non cadre (cf. tableau de la Rubrique 1.1.3) et demeurent globalement stables par rapport à 2016.

Il est à noter que 37,6% des salariés du Groupe PHARMAGEST ont le statut cadre en 2017 contre 35,1% en 2016, décomposé en 8,3% de femmes et de 29,3% d'hommes (tous deux en progression par rapport à 2016). Le reste des salariés est constitué de 22,4% de femmes et 39,96% d'hommes non cadres.

En 2017, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi sa démarche de renforcement de son organisation par la mise en place de niveaux hiérarchiques intermédiaires et l'intégration de nouvelles compétences, avec deux objectifs :

- Asseoir son expertise en matière d'innovation et de compétences, dans le cadre d'un processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) ;
- Poursuivre la montée en compétence des managers intermédiaires dans le cadre d'un management de proximité.

Les principes du plan d'action unilatéral de 2016, au sein de l'UES PHARMAGEST, ont été reconduits en 2017. En parallèle une nouvelle négociation a démarré en 2018 en vue d'un nouvel accord.

Pour rappel, le plan d'action égalité hommes/femmes de 2016 intègre des objectifs de moyens et de résultats en matière de :

- **Accès à l'emploi :**
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire ;
 - Mixité des recrutements des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise (ETAM) ;
 - Féminisation des recrutements cadres et rééquilibrage des taux de promotion, etc.
- **Formation :**
 - Taux d'accès à la formation pour les femmes et les hommes équivalent à celui de l'effectif ;
 - Equilibre vie privée – vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, formations locale ou régionale privilégiées, absence de départs en formation le dimanche soir, développement des formations e-learning, mise en place de formations spécifiques pour le retour à l'emploi, etc.
- **Rémunération et évolution professionnelle :**
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilité, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée ;
 - Veille que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'événements personnels ;
 - Evolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.
- **Equilibre vie privée / vie professionnelle :**
 - Aménagement et organisation du temps de travail (lorsque cela est possible, privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés, télétravail) ;
 - Engagement que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc. ;
 - Dispositions spécifiques aux femmes enceintes (réduction du temps de travail et assimilation des absences pour se rendre aux examens médicaux obligatoires comme temps de travail effectif) ;
 - Congés et contraintes familiales (4 jours d'absence rémunérés pour enfant malade ou hospitalisé, aménagement d'horaires lors des rentrées scolaires).
- **Mobilité professionnelle.**

Pour suivre l'évolution de ces objectifs dans le temps, l'UES PHARMAGEST s'est dotée d'outils et d'indicateurs formalisés.



1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au cours de l'exercice 2017 le Groupe PHARMAGEST employait 34 travailleurs handicapés (contre 31 en 2016) et perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés, à titre d'exemple la Direction des Ressources Humaines a défini avec le CHSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe PHARMAGEST s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail.

1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe PHARMAGEST se base sur une politique de recrutement fondée sur le principe de non-discrimination et ne pratique aucune forme de discrimination positive ou négative à l'égard des candidats désireux de le rejoindre.

En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe PHARMAGEST réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

Au sein du Groupe PHARMAGEST, 10 nationalités autres que française sont représentées.

1.7 Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)

Le Groupe PHARMAGEST, étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, respecte par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST confirme qu'il respecte les dispositions des conventions de l'OIT concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants.

Concernant la filiale HDM à l'île Maurice, les équipes sur place appliquent, dans le respect des lois en vigueur au niveau local, les règles européennes. Cette dernière bénéficie d'une organisation similaire à la France avec une mise en place d'une représentation du personnel, d'un système de rémunération structuré, d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec fiche de poste et entretiens annuels de développement.

2 Informations environnementales

2.1 Politique générale

Nous rappelons que l'activité principale des sociétés du Groupe PHARMAGEST est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, le Groupe PHARMAGEST n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact significatif sur l'environnement ou sur le changement climatique.

2.1.1 La prise en compte des questions environnementales

Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.



2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Depuis 2016, le Groupe PHARMAGEST sensibilise ses salariés sur les bonnes pratiques en matière d'éco-conduite.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe PHARMAGEST, n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.

2.2 La pollution

2.2.1 Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les activités du Groupe PHARMAGEST étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.

2.2.2 La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité

Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.

Seule la salle de serveurs génère un volume sonore important qui est traité par confinement et mise à disposition de casques pour les collaborateurs concernés.

2.3 Economie circulaire

2.3.1 Prévention et gestion des déchets

2.3.1.1 *Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets*

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques et propose un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources. L'économie circulaire repose sur plusieurs principes :

- L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services.
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur.
- La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne.
- Le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.

Dans le cas du Groupe PHARMAGEST les principes de l'économie circulaire s'appliquent principalement à la gestion et au traitement des déchets.

La principale catégorie de déchets générés par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.



Le Groupe a mis en place un processus de récupération du matériel que ses clients en France, Belgique et Luxembourg restituent au terme de leurs contrats. La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Cette pratique est une première étape vers une politique en faveur de l'économie circulaire. Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2015	2016	2017	Variation 2016 - 2017
DEEE recyclés	33,68	29,66	24,30	-18,09%

Concernant les DIB, compte tenu de la multitude de prestataires (municipalités ou prestataires privés selon les agences) et les différentes unités de mesure utilisées par ces derniers, il n'est pas possible de fournir un chiffrage exact et cohérent des déchets produits.

Le siège du Groupe PHARMAGEST a localement initié une démarche de recyclage de piles usagées et de papiers.

2.3.1.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Au regard de ses activités et en l'absence de cantines d'entreprise, le Groupe PHARMAGEST n'a pas mis en place de mesure contre le gaspillage alimentaire.

Le Groupe PHARMAGEST est sensibilisé à ces problématiques et est un des membres fondateurs du fonds de dotation MESA Mirabelle. Le Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire (MESA) vise à faciliter l'aide des entreprises de toutes tailles à la Banque Alimentaire y compris des entreprises qui ne relèvent pas de l'agroalimentaire ou de la distribution et qui se sentent concernées par les situations de précarité sur leur territoire.

2.3.2 L'utilisation durable des ressources

2.3.2.1 La consommation d'eau

Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressource hydraulique pour son activité. La seule consommation d'eau se limite à une consommation courante (sanitaires).

Le Groupe PHARMAGEST a systématisé l'installation de fontaines réseaux dans l'ensemble de ses sites en remplacement de fontaines bonbonnes d'eau en raison de leur faible impact écologique.

2.3.2.2 La consommation de matières premières

Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.

2.3.2.3 La consommation d'énergie

La consommation d'électricité du Groupe PHARMAGEST a augmenté de 0,55% entre 2016 et 2017 passant de 2 243 579 KWh (donnée corrigée suite à des régularisations) à 2 256 036 KWh (hors ADI). Les sites ayant la plus forte consommation sont le Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY (842 751 KWH) ainsi que le site de QUEVEN (212 263 KWH). Ces deux entités représentent 47% de la consommation d'électricité du Groupe. Ces données sont à mettre au regard des augmentations d'effectifs au sein du Groupe PHARMAGEST (+5 %).

Les consommations de gaz et de fioul sont non significatives.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours aux énergies renouvelables.

2.3.2.4 L'utilisation des sols

Non significatif dans l'activité exercée.



2.4 Changement climatique

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

2.4.1.1 Flotte véhicules

La principale source d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe PHARMAGEST est sa flotte de véhicules qui dispose de 465 automobiles en 2017 contre 442 en 2016 (+5,2%). En 2017, ces véhicules ont parcouru 14 814 669 km contre 15 666 250 km en 2016 (-5,4%).

PHARMAGEST INTERACTIVE et MALTA INFORMATIQUE représentent respectivement 74,8% et 6,7% du parc véhicules du Groupe PHARMAGEST et concentrent l'essentiel des forces commerciales et techniques.

Au niveau du Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY, la société a adhéré au Plan de Déplacement Inter-entreprises du Technopole de NANCY-BRABOIS (PDIE) afin de favoriser le co-voiturage et d'améliorer la desserte en transports publics.

Le Groupe PHARMAGEST mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile, notamment par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs.

2.4.1.2 Gestion des déplacements

Le Groupe PHARMAGEST prône la limitation des voyages professionnels, la préférence du train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférence sont privilégiés pour limiter les déplacements professionnels, de même que pour les formations à distance.

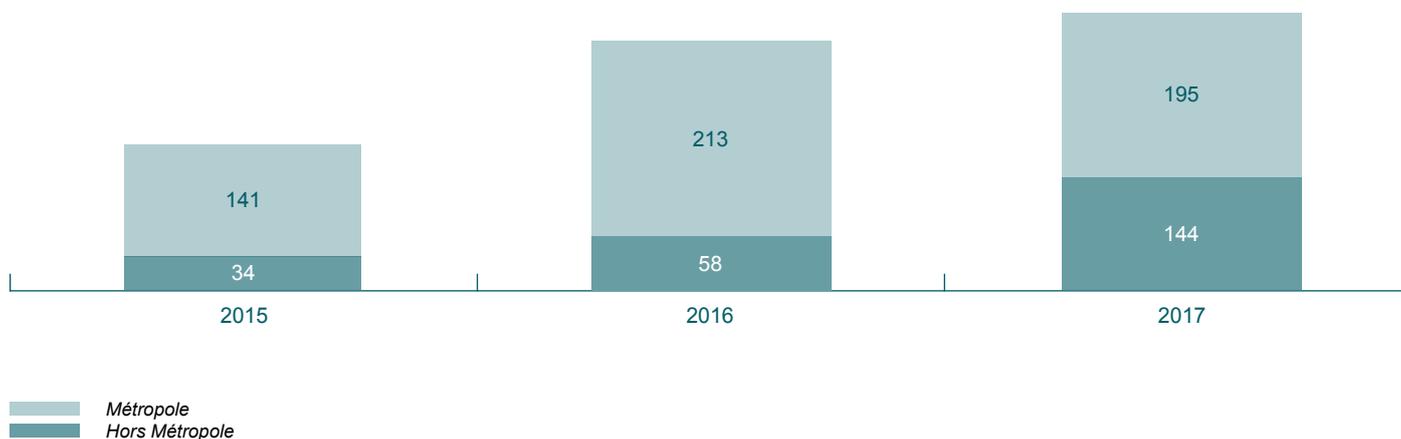
Aussi, l'évolution du nombre de trajets uniques réalisés au niveau de l'UES PHARMAGEST en train sur les trois dernières années est la suivante :

	2015	2016	2017	Variation 2015-2016	Variation 2016-2017
Nombre de trajets	2 746	2 462	3 212	-10%	30%

L'UES PHARMAGEST représente la grande majorité des déplacements en train.

Concernant les déplacements en avion, l'année 2017 a été marquée par une augmentation du nombre de vols (+25%). Cette augmentation s'explique par la dynamique de croissance à l'international engagée en 2016 et accrue en 2017.

Evolution du nombre de déplacements en avion :





2.4.1.3 Salles serveurs

A ce jour, aucune mesure de compensation des émissions CO2 n'est prise.

2.4.1.4 Estimation des rejets de gaz à effet de serre (GES)

Compte tenu de l'activité du Groupe PHARMAGEST, un calcul des émissions de gaz à effet de serre a été effectué uniquement sur les postes significatifs d'émissions de GES générés du fait de l'activité du Groupe PHARMAGEST à savoir : les consommations électriques et les déplacements (véhicules, trains, avions, et transports de biens). Il en résulte :

- Des émissions directes de GES (ou SCOPE 1) de 151 tonnes équivalent CO2. Les GES de SCOPE 1 sont des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par le Groupe PHARMAGEST. Ces émissions sont induites par les véhicules détenus par le Groupe PHARMAGEST ;
- Des émissions indirectes de GES (ou SCOPE 2) de 176 tonnes équivalent CO2. Ces émissions indirectes sont induites par l'achat d'électricité ;
- D'autres émissions indirectes de GES (ou SCOPE 3) de 2 704 tonnes équivalent CO2. Ces GES sont calculés uniquement sur les trajets en avions, trains (hors ADI et MALTA INFORMATIQUE), les transports de biens et voitures dont le Groupe PHARMAGEST est locataire.

2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'est pas impactée par le changement climatique.

2.5 Protection de la biodiversité

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte de ce fait la biodiversité.

3 Les informations relatives aux changements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et du développement régional, mais aussi sur les populations riveraines ou locales

Par sa volonté de proximité avec ses clients, le Groupe PHARMAGEST est présent sur l'ensemble du territoire français. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement de réseaux régionaux articulés autour d'une trentaine d'agences ou antennes commerciales. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST possède des succursales situées dans des départements à faible densité de population comme par exemple : REIMS (Marne), DIJON (Côte d'Or), BOURGES (Cher), LIMOGES (Haute Vienne), CLERMONT FERRAND (Puy de Dôme), PAU (Pyrénées Atlantiques).

L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc double :

- En matière d'emploi et de développement régional, le Groupe PHARMAGEST favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires ;
- En matière de lutte contre la désertification rurale et médicale, les activités du Groupe PHARMAGEST facilitent le travail des professionnels de Santé :
 - L'activité Pharmacie de PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le robot SELLEN permettent aux pharmaciens d'optimiser la gestion de leurs officines ;



- Les logiciels de MALTA INFORMATIQUE et DICSIT INFORMATIQUE facilitent la gestion des EHPAD et leur développement ;
- Les produits du Pôle e-Patients du Groupe PHARMAGEST ont pour vocation de créer un meilleur suivi et le maintien à domicile de patients âgés et/ou atteints de maladies chroniques.

Le Groupe PHARMAGEST est un véritable acteur économique et social, vecteur d'emplois directs et indirects. Il se positionne comme un partenaire des professionnels de Santé, luttant à leurs côtés contre la désertification rurale et médicale d'un grand nombre de régions françaises.

3.2 Les relations avec les parties prenantes

3.2.1 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

3.2.1.1 Les employés

En complément des obligations légales de représentation du personnel telles que détaillées en Rubrique 1.3 du présent rapport, le Groupe PHARMAGEST veille à établir un dialogue permanent avec ses employés.

Ainsi, en 2017, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi ses efforts de mise en place d'une gestion de projets participative et transversale impliquant des salariés de l'UES PHARMAGEST aussi bien du Siège que des différents établissements et en région. L'objectif de ce projet, qui doit se poursuivre dans le temps, est double :

- En interne : responsabilisation, implication et motivation des salariés ;
- Vis-à-vis des clients : renforcement de la proximité.

Les premiers projets issus de ce processus se sont concrétisés en 2013, notamment avec la mise en place d'une nouvelle version du portail Intranet ayant pour objectif de simplifier et améliorer la communication interne et de rendre accessible aux collaborateurs l'ensemble de la documentation administrative, mais aussi professionnelle leur facilitant la réalisation de leur mission.

3.2.1.2 Les clients

Certification NF SERVICE

PHARMAGEST INTERACTIVE a pris la décision, en 2013, de s'engager dans un processus de certification de ses services. Cette certification a pour but l'amélioration de la qualité du contact client et donc de la satisfaction client. Ce projet transversal a abouti en 2015 par l'obtention de la certification NF Service Relation Client par AFNOR Certification pour son Assistance Logicielle Centralisée, et demeure le 1^{er} partenaire informatique de la pharmacie à être certifié pour ce service.

3.2.2 Les organismes d'enseignement, associations

Le Groupe PHARMAGEST s'investit auprès de ces organismes principalement à trois niveaux :

- La Division Solutions Pharmacie Europe mène une action suivie dans le temps auprès des établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement auprès des facultés de pharmacie ou d'associations étudiantes dans toute la France ;
- Le Groupe PHARMAGEST procède à des versements réguliers de la taxe d'apprentissage à des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), aux facultés de pharmacie ainsi qu'à des écoles partenaires ;
- En termes de mécénat, le Groupe PHARMAGEST n'a pas, à ce jour, défini une politique générale, mais s'engage ponctuellement sur des actions auprès d'associations humanitaires ou liées à la santé ou au tissu régional.

A titre d'exemples :

- PHARMAGEST INTERACTIVE est membre fondateur du fonds de dotation « MESA-MIRABELLE », Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire ayant pour objectif de faciliter l'aide à la Banque Alimentaire.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à des dons auprès des associations « RANDO MUCO », l'ARPH (Association pour la Réalisation de Projets Humanitaires) et à des achats de cartes de vœux « UNICEF ».



3.3 Les fournisseurs et sous-traitants

3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux et sociétaux

Le Groupe PHARMAGEST, dans le cadre de ses appels d'offres veille, dans le choix de ses partenaires, fournisseurs et de sous-traitants, à l'engagement de ces derniers dans une politique RSE et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

3.3.2 La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs

Le poste de sous-traitance externe représente, pour l'exercice 2017, 2 183 976 € HT. La sous-traitance intragroupe s'élève quant à elle à 3 827 022 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires.

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place un suivi des engagements de ses partenaires en termes de RSE et de certifications (principalement ISO 14001) pour l'ensemble de ses domaines d'activité.

A titre d'exemples :

- La Direction des Ressources Humaines de l'UES PHARMAGEST fait appel à des cabinets de conseil garantissant l'éthique des pratiques ;
- Le principal fournisseur de matériel informatique du Groupe PHARMAGEST, LENOVO, s'engage de la conception au recyclage du matériel, via le développement, la fabrication et la commercialisation de produits économes en énergie avec un impact environnemental minimal ;
- Concernant la logistique, les principaux transporteurs retenus sont soit certifiés ISO 14001 soit activement engagés dans une démarche RSE ;
- Le Groupe PHARMAGEST suit attentivement les engagements de ses autres fournisseurs de services. Qu'il s'agisse de fournitures ou de mobilier de bureau, de fournisseurs liés à la flotte automobile ou encore de fournisseurs spécialisés dans le recyclage et le traitement des déchets, ils sont, dans leur ensemble, engagés dans une politique de développement durable et/ou certifiés et/ou primés pour leurs engagements environnementaux et/ou engagés dans l'insertion socio-professionnelle.

3.4 La loyauté des pratiques

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Il est rappelé que l'activité principale du Groupe PHARMAGEST, c'est-à-dire, l'édition et la commercialisation de logiciels pour pharmacies, n'étant pas soumis à des appels d'offres, le Groupe n'est a priori pas exposé au risque de corruption.

Toutefois, le Groupe PHARMAGEST a initié en 2017 la mise en œuvre d'un dispositif de lutte anti-corruption conformément aux dispositions de la SAPIN 2.

Les principaux sites du Groupe PHARMAGEST se trouvent en France ou en Europe et ne nécessitent pas de préventions spécifiquement dédiées à la corruption. Le seul site se trouvant dans un pays potentiellement à risque est la filiale HDM basée à l'île Maurice. L'île Maurice a reculé en 2017 de la 50^{ème} à la 54^{ème} place des Etats au monde perçus comme les moins corrompus par le site internet : <http://www.transparency.org/country#MUS>. Le Groupe PHARMAGEST est attentif à ce phénomène.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST ne déplore aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust ou encore pratique monopolistique.



3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits et services proposés par le Groupe PHARMAGEST ne génèrent aucun risque sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Le Groupe PHARMAGEST est un citoyen de la Santé et du bien-être à travers ses différentes Divisions :

- La Division Solutions Pharmacie Europe met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc.),
 - Des outils de formation (e-learning).

Cette Division met également gratuitement à disposition du grand public l'application Ma Pharmacie Mobile®, qui offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments.

- La Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, avec ses logiciels qui permettent d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ou fragiles ;
- La Division Solutions e-Santé contribue à l'évolution des systèmes de Santé :
 - Le Pôle e-Laboratoires fait du Groupe PHARMAGEST un acteur de santé publique à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable ;
 - Le Pôle e-Patients a pour objectif de favoriser, à travers ses logiciels et produits, le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, de contribuer à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.

Concernant le respect de la vie privée des consommateurs, en ce qui concerne l'activité d'Hébergement de Données de Santé du Groupe PHARMAGEST, une architecture spécifique et fortement sécurisée a été mise en place afin d'en assurer la sécurité, ce qui a permis d'obtenir deux agréments du Ministère des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes.

3.5 Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe PHARMAGEST étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

Pour autant, le Groupe PHARMAGEST reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 1.7 du présent rapport), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

En ce qui concerne la filiale HDM à l'Ile Maurice, la Charte Internationale des Droits de l'Homme est respectée. L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, le fonctionnement de cette filiale a été mis en harmonie avec le fonctionnement des sociétés en France avec mise en place d'une représentation du personnel et la souscription d'un plan de retraite pour l'ensemble des salariés. Ces démarches ont été réalisées à l'initiative du Groupe PHARMAGEST en dehors de toute obligation légale locale.

Aucun incident de discrimination n'a été déclaré sur l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST.



4 Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013 le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

4.1 Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôle de cohérence, demandes de preuves pour les informations qualitatives, audits internes, tests de détails. Un contrôle plus global est également effectué lors de la consolidation des données.

4.2 Périmètre

Les données quantitatives ou qualitatives fournies dans le rapport RSE sont principalement définies selon les trois périmètres ci-après :

- UES PHARMAGEST : Unité Economique et Sociale qui regroupe les entités PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE (CPI), EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS), CPSI et DIATELIC ;
- Entités françaises du Groupe PHARMAGEST qui incluent celles de l'UES PHARMAGEST, INTECUM, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), HEALTHLEASE, SCI HUROBREGA, DOMEDIC EUROPE, NANCEO, SAILENDRA, NOVIA SEARCH et DICSIT INFORMATIQUE ;
- Groupe PHARMAGEST qui inclut les entités françaises du Groupe PHARMAGEST ainsi que SABCO, SABCO SERVICES, HDM, et NOVIA TEK.

Les sociétés dont les prises de participation ont eu lieu en 2017 (MULTIMEDS, CAREMEDS, MEDICATION SYSTEMS LIMITED, AXIGATE et WELFINITY GROUP) ne sont pas incluses dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST.

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

4.3 Indicateurs

Dans le cadre de la construction de ses indicateurs le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ici que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires au rapport RSE étaient nécessaires :

- **Effectif** : Employés ayant un contrat de travail CDI ou CDD ou un contrat de professionnalisation avec une société du Groupe PHARMAGEST ;
- **ETP** : Equivalent Temps Plein mensuel au 31 décembre 2017 ;
- **Temps partiel** est un emploi qui n'est pas à temps plein, c'est-à-dire dont le temps de travail est inférieur à la durée de travail de référence dans le pays concerné ;
- **Âge moyen** : L'âge moyen communiqué correspond à la pondération de l'âge moyen par entité par rapport à l'effectif total du Groupe PHARMAGEST ou de l'UES PHARMAGEST ;
- **Départs** : Sorties des effectifs au titre des retraites, licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, fins de contrats ;



- **Evolution annuelle des salaires par catégorie et sexe** : Evolution sur 4 ans des salaires moyens par statuts (cadre ou non cadre), et sexes. Les effectifs utilisés correspondent à ceux de l'UES PHARMAGEST en temps complets, présents du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice, hors cas particuliers générant des salaires inférieurs au SMIC annuel. Le calcul de l'évolution de la moyenne globale est établi à partir de la base de l'évolution globale des salaires fournie par le service des Ressources Humaines ;
- **Taux d'absentéisme** : Rapport entre le nombre d'heures d'absences et le nombre d'heures contractuelles ;
- **Accident de travail** : Est considéré comme accident du travail un accident avec arrêt survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause (y compris accident de trajet), déclaré et reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- **Maladie professionnelle** : Une maladie professionnelle est une maladie qui résulte de l'exposition à un risque, auquel est exposée une personne à son poste de travail. Sont comptabilisées les maladies professionnelles déclarées et reconnues comme telles par la CPAM ;
- **Nombre de jours d'arrêt** : Le nombre de jours d'arrêt correspond au nombre de jours pendant lequel un employé est dans l'incapacité de travailler suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Le nombre de jours d'arrêt est calculé en jours ouvrés ;
- **Taux de fréquence d'accidents de travail** : Nombre d'accidents avec arrêt multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre d'heures contractuelles total ;
- **Taux de gravité des accidents de travail** : Nombre de journées perdues multiplié par 1 000 et divisé par le nombre d'heures contractuelles total ;
- **Economie circulaire** : Economie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets (C. énergie art. L 110-1-1 issu de la loi du 17-8-2015) ;
- **Consommation d'électricité** : Consommation en KWH du Groupe PHARMAGEST. Cette donnée ne comprend pas les filiales SAILENDRA et NOVIATEK et l'agence de Lyon de PHARMAGEST INTERACTIVE représentant 3 % de la surface totale des sites du Groupe PHARMAGEST ;
- **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : Un suivi est fait trimestriellement pour l'UES PHARMAGEST du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction ;
- **Nombre de trajets en train** : Ces informations sont transmises directement par le prestataire de voyages ;
- **Nombre de trajets en avion** : Ces informations sont transmises directement par le prestataire de réservations ou par la comptabilité pour les réservations directes ;
- **Calcul des gaz à effet de serre** : Les gaz à effet de serre pour le train sont transmis directement par le prestataire de voyages. Pour les déplacements en avion, les émissions sont soit fournies directement par les prestataires, soit calculées à partir du calculateur <http://eco-calculateur.aviation-civile.gouv.fr/>.

Les gaz à effet de serre pour la voiture ont été calculés sur une base de consommation de 7 litres d'essence tous les 100 kms. Au total estimé du nombre de litres d'essence consommé a été appliqué le facteur de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), V7 BC.

Il existe 3 catégories d'émissions :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel ;
- Emissions à énergie indirecte (ou SCOPE 2) associées à l'achat ou la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour des activités de l'organisation. Ces émissions n'incluent pas les consommations de gaz des sites du Groupe PHARMAGEST ;
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) produites indirectement par les activités de l'organisation (ex. déplacement des salariés et transport, etc.).



- **Régions du Groupe PHARMAGEST** sont constituées des départements suivants :
 - La Région Nord : 02, 14, 27, 59, 60, 62, 76, 80 ;
 - La Région Ile-de-France (IDF) : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 ;
 - La Région Grand-Est : 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90 ;
 - La Région Rhône-Alpes : 01, 07, 26, 38, 42, 43, 69, 73, 74 ;
 - La Région Sud-Est : 04, 05, 06, 13, 30, 34, 48, 83, 84, 98, 2A et 2B ;
 - La Région Sud-Ouest : 09, 11, 12, 16, 17, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82 ;
 - La Région Centre : 03, 15, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 58, 63, 72, 86, 87 ;
 - La Région Grand-Ouest : 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 79, 85 ;
 - Les DOM (Départements d'Outre-Mer) : 971, 972, 973.

4.4 Recommandation sur la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »

L'article R. 225-105 du Code de commerce dispose que les sociétés doivent indiquer, parmi les informations mentionnées à l'article R. 225-105-1 du même code, « *celles qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de la société, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes, en fournissant toutes explications utiles* ».

En conséquence, lorsqu'une information ne peut pas être produite ou ne paraît pas pertinente, l'AMF recommande aux sociétés de fournir des explications suffisamment circonstanciées et adaptées à la situation particulière de la société.

Pour plus de transparence, le Groupe PHARMAGEST propose un tableau de synthèse des informations qui, eu égard à la nature de ses activités ou de son organisation, ne peuvent être fournies ou ne paraissent pas pertinentes.

Tableau de synthèse des informations non fournies :

Informations non fournies	Justification
2.1.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.
2.1.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Le Groupe PHARMAGEST n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.
2.1.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.
2.2.1. Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol	Les activités du Groupe PHARMAGEST étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.
2.2.2. La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité	Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.
2.3.1.2. Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Au regard de ses activités et en l'absence de cantines d'entreprise, le Groupe PHARMAGEST n'a pas mis en place de mesure contre le gaspillage alimentaire.
2.3.2.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressources hydrauliques dans le cadre de son activité.
2.3.2.2 Consommation de matières premières : les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.
2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Les activités du Groupe PHARMAGEST ne sont pas impactées par d'éventuels changements climatiques.
2.5. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité. Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte donc de ce fait la biodiversité.



24.2 Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre le 5 et le 16 mars 2018 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

⁽¹⁾ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4. « Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entité que nous avons sélectionnée⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 80% des effectifs et entre 37% et 100% des informations quantitatives sociales et environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.



Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2018
Le commissaire aux comptes,
Deloitte & Associés

Anne Philipona-Hintzy
Associée

Julien Rivals
Associé, Développement Durable

⁽³⁾ **Indicateurs sociaux** : la répartition de l'effectif total par type de contrat, statut et par sexe ; le nombre d'embauches ; le nombre de départs ; le taux d'absentéisme ; le nombre total d'heures de formation ; le nombre de personnes formées ; le nombre de personnes handicapées employées.

Indicateurs environnementaux : la quantité de DEEE ; la consommation annuelle d'électricité ; le nombre total de kilomètres parcourus ; le nombre total de véhicules ; le nombre total de trajets en train ; le nombre total de trajets en avion ; les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3).

Indicateurs sociétaux : le montant total de la sous-traitance externe ; le montant total de la sous-traitance intra-groupe.

Informations qualitatives : L'évolution des rémunérations ; Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ; La politique de formation ; L'impact territorial et social en matière d'emploi ou du développement régional mais aussi sur les populations riveraines ou locales ; Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs.

⁽⁴⁾ UES Pharmagest



24.3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

Le code MiddleNext contient des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Conformément à la recommandation R19, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance de ces points de vigilance et les revoit régulièrement.

Les évolutions apportées au code MiddleNext en septembre 2016 ont permis au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE d'acter la mise en place de formations destinées aux Administrateurs dédiées à la gouvernance.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique toutes les recommandations du code MiddleNext, qui est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général avec les principales missions suivantes :

- Le Directeur Général, par application de l'article L.225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitation de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.
- Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président rend compte également à l'Assemblée des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et les restrictions que le Conseil d'Administration pourrait apporter, le cas échéant, aux pouvoirs du Directeur Général. Enfin, le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2.2. Succession du dirigeant

La séparation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général assisté des deux Directeurs Généraux Délégués répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R14 du code MiddleNext. Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.

2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration était composé de douze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité d'Audit	Expertise et expérience apportées ⁽²⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Non	2002 (Adm.) 2010 (PCA)	31/12/2019	/	Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	Non	2010 (DG) 2009 (Adm.)	31/12/2019 (DG) 31/12/2020 (Adm.)	/	Développement national et international
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2002 (DGD) 2002 (Adm.)	31/12/2019 (DGD) 31/12/2019 (Adm.)	/	Développement de la stratégie Marketing et Commerciale
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2010 (DGD) 2013 (Adm.)	31/12/2019 (DGD) 31/12/2020 (Adm.)	/	Développement national et international de la Division Pharmacie
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2019	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2015	31/12/2020	Présidente	Expertise comptable
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2019	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2022	/	Expérience de la finance et de l'expertise comptable
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2012	31/12/2017 ⁽³⁾	/	Communication
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2017	31/12/2022	/	Développement à l'international et communication
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	Non	2017	31/12/2022	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>(anciennement GROUPE WELCOOP) représentée par Monsieur Hugues MOREAU Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2019	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

⁽²⁾ Une information plus détaillée sur les parcours professionnels des administrateurs est disponible en Rubrique 14.1.2 du présent Document de Référence.

⁽³⁾ Le renouvellement de Mme MAYEUX sera proposé lors de la prochaine assemblée annuelle du 28 juin 2018.



2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2017

La composition du Conseil au 31/12/2017 a évolué par rapport à celle au 31/12/2016, l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2017 ayant décidé de nommer deux nouveaux membres de sexe féminin :

- En qualité de nouvel Administrateur indépendant :
Madame Céline GRIS
- En qualité de nouvel Administrateur :
Madame Emilie LECOMTE née DALLA-COSTA

Pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.



PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS - 05 ALLEE DE SAINT CLOUD
54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2018
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTE SOCIETE EN 2017

(article L. 225-37-4 du Code de commerce)



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA) (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			Vice-Président du Conseil de Surveillance
* MARQUE VERTE SANTE (SA)	Président du Directoire	Membre du Directoire			Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE		
* DIATELIC (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* DOMEDIC EUROPE (SA)	Administrateur	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général Administrateur	
* CP INTERACTIVE (SARL)		Gérant			
* SABCO (SA) (LUXEMBOURG)		Président Administrateur		Administrateur Délégué	
* HDM (ILE MAURICE)		Directeur			
* SABCO SERVICES (SPRL) (BELGIQUE)		Gérant			
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)					Administrateur
* GROUPE DOMEDIC INC. (SA) (CANADA)	Administrateur	Administrateur			
* INTECUM (SAS)				Président	
SOFAREX (BELGIQUE)					
* INVESTIPHARM BELGIUM (BELGIQUE)					
* PHARMALAB INTERNATIONAL Ltd (HONG KONG)					
* UK PHARMA (GRANDE BRETAGNE)	Director, représentant MARQUE VERTE SANTE	Director			



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Administrateur	Administrateur	Administrateur Indépendant	Administrateur Indépendant	Administrateur à compter du 27/06/2017	Administrateur Indépendant à compter du 27/06/2017
Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail			Membre du Conseil de Surveillance	
Président du Conseil de Surveillance		Membre du Directoire				
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP		Président du Conseil d'Administration				
		Administrateur Délégué				
		Administrateur Délégué				
		Director				



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* ESPAFARMED (ESPAGNE)					
* ITAFARM (ITALIE)					
* AUXI EXPORT (BELGIQUE)					
* ALPHA REPARTITION (BELGIQUE)					
* ALPHA FINANCE REPARTITION (BELGIQUE)					
* WELFINITY GROUP (LUXEMBOURG)	Administrateur à compter du 22/02/2017	Administrateur Délégué à compter du 22/02/2017			
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration			
* D'MEDICA (SA)	Président du Conseil d'Administration				
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire				Membre du Conseil de Surveillance
* DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (SAS)	Président				
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
SC ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant				
* SCI HUOBREGA		Gérant			
SCI JADD					Gérant
SNC MOREAUX DUCASSOU					
* SCI CERP IMMO 2	Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP Gérante				
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) Société cotée	Administrateur				
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant			
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant			
SCI DU FRONTON					
SCI JAMERAI	Gérant				
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant				



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
		Administrateur jusqu'au 02/05/2017				
		Administrateur				
		Gérant jusqu'au 28/02/2017				
		Administrateur Délégué à compter du 20/06/2017				
		Administrateur Délégué				
Administrateur						
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP		Administrateur				
Vice-Président du Conseil de Surveillance		Membre du Directoire			Membre du Conseil de Surveillance	
Co-Gérant jusqu'au 30/11/2017						
Gérant						



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* SARL CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUE				Gérant	
SELARL FRANCOIS JACQUEL					
SCI CRAPAUDINE					
PHARMACIE LECOMTE DALLA-COSTA (SELARL)					
SARL LECOMTE DALLA COSTA (SPFPL)					
GRIS DECOUPAGE SAS					
GRIS INVEST INDUSTRIES - G 21 (SASU)					
ESKARCEL (SOCIÉTÉ CIVILE)					



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
	Gérant					
	Co-Gérant					
					Co-Gérant	
					Co-Gérant	
						Directeur Général
						Directeur Général
						Co-Gérant

* Sociétés faisant partie du "GROUPE WELCOOP"



2.6. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

L'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par l'article L 225-18-1 du Code de commerce (loi du 27 janvier 2011) est respectée. Au 31 décembre 2017 et à ce jour, le quota de membres féminins composant le Conseil d'Administration est de 42%.

2.7. Administrateurs Indépendants

La notion de membre indépendant telle qu'énoncée dans la recommandation R3 du code MiddleNext est remplie par chaque membre indépendant. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été au cours des six dernières années Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois administrateurs indépendants (Cf. Tableau de composition du conseil et des comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux administrateurs indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Les statuts de la Société ne prévoient pas la faculté de nomination d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés. Aucun Administrateur représentant des salariés ne siège au Conseil.

Par ailleurs, la Société et ses filiales emploient un nombre de salariés inférieur au seuil prévu par l'article L 225-27-1 du Code de commerce, tant à la clôture de l'exercice 2016 que celle de l'exercice 2017. La nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés telle que prévue par l'article précité n'est pas applicable à la Société.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Notre société ne remplissant pas les conditions imposées par l'article L 225-23, alinéa 1 du Code de commerce (participation au capital des salariés supérieure à 3%), aucun Administrateur représentant des salariés actionnaires n'a été nommé.

2.10. Durée des mandats - Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans comme l'autorisent la loi et les statuts.

Conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. PHARMAGEST INTERACTIVE estime que, compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins d'une action.



2.11. Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur, ancien ou nouveau, a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Le Conseil d'Administration a fait évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Etre exemplaire et avoir à tous moments un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, démissionne. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêt n'existe ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;
- L'Administrateur doit enfin :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires. A cet égard, la société étant soumise à des obligations légales de communication à l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations sur titres effectuées par les Administrateurs et les personnes qui lui sont liées, chaque Administrateur s'engage à informer le secrétariat du Conseil dans les 30 jours de la réalisation d'une telle opération.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la Société. En conformité avec la recommandation R2 et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées, il est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés. Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

En 2017, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a détecté aucun conflit d'intérêts potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés.



2.13. Choix des Administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition du public conformément à la recommandation R8 du code MiddleNext et à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale au sein de l'espace Finance. Conformément à l'article R 225-83 du Code de commerce, cette information peut être envoyée à l'actionnaire qui en fait la demande.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) et les dirigeants fondateurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas d'autres actionnaires significatifs. Conformément à la recommandation R12, les dirigeants du Groupe PHARMAGEST bénéficient de moments d'échanges, hors assemblée générale, avec les actionnaires significatifs. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite assemblée soit matériellement accessible à tous.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

Afin de se mettre en conformité avec les évolutions apportées à la recommandation R7 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a fait évoluer son règlement intérieur et a intégré les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans l'espace Finance, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires au moins 8 jours avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

Enfin, une formation spécifique à cette thématique a été dispensée en 2017 aux Administrateurs désireux de renforcer leurs connaissances.



3.3. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R5 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

A l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année, dont 2 réunions dites de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 98%. La présence par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants	Taux de participation
31/03/2017	Conseil d'Administration	10	100%
27/06/2017	Réunion de travail	10	100%
	Conseil d'Administration	10	100%
22/09/2017	Conseil d'Administration	12	100%
04/12/2017	Réunion de travail	11	92%
	Conseil d'Administration	12	100%

Les deux réunions de travail ont permis de présenter aux membres du Conseil les différents projets de produits et services développés par la Société et ses filiales.

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016 ;
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle ;
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements ;
- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle : proposition d'affectation du résultat, examen des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes, proposition du montant des jetons de présence, fixation de l'ordre du jour et convocation de l'assemblée, arrêté du projet des résolutions, du rapport annuel de gestion incluant le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), approbation du rapport du Président, point sur la politique de rémunération des dirigeants (« say on pay ») ;
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité d'Entreprise ;
- Autorisation de prise en location-gérance, de mise en place de conventions de compte-courant avec les filiales ;
- Autorisation en vue du rapprochement d'une filiale par TUP ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Autorisation et examen annuel des conventions réglementées.



3.4. Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE répond aux exigences de la recommandation R11. Le Conseil d'Administration procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration sont abordés par les Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration (dans les questions diverses) sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée au cours du Conseil d'Administration du 09 décembre 2016 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque administrateur. La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2019.

3.5. Mise en place des comités

3.5.1. Principes

Conformément à la recommandation R6 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE en matière de comité spécialisé.

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère que sa structure et sa taille ne nécessitent pas la mise en place de comités spécialisés ad hoc tels qu'un Comité des Rémunérations, un Comité des Nominations, ou encore un Comité Stratégique.

Les activités du Groupe PHARMAGEST, principalement l'édition et la commercialisation de logiciels en France, s'apparentent à des prestations de services n'ayant pas d'impacts environnementaux et sociétaux significatifs. Pour cette raison, le Groupe PHARMAGEST ne juge pas nécessaire la mise en place d'un Comité de suivi RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et confère au Directeur Général la charge du suivi de ces thématiques.

3.5.2. Le Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2017, le Comité d'Audit, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit depuis le 1^{er} juillet 2015.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2017. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- De l'efficacité des systèmes du contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.



De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Il doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont de la publication le Document de Référence, le rapport semestriel et les communiqués de presse trimestriels ;
- S'assure de l'adéquation du système de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Emet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2017 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière tant annuelle que semestrielle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Etude sur présentation par les membres de la Direction Générale des projets de croissance, et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi des plans d'action prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Analyse des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement d'un des Commissaires aux Comptes.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2018 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice ;
- Examen des cartographies de risques et des plans d'action qui en découlent.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit pour traiter de thématiques spécifiques.



4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence.

Les principes de fixation des jetons de présence, en conformité avec la recommandation R10 du code MiddleNext sont les suivants :

- Les jetons de présence sont alloués aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles au sein de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) et touchant à ce titre une rémunération ;
- Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique, de l'assiduité et du temps consacré par les administrateurs à leurs fonctions. Il est également tenu compte de la présence au Comité d'Audit et de la spécificité de la fonction au sein dudit Comité.

Au titre de l'année 2017, les jetons de présence sont affectés :

- Aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans LA COOPERATIVE WELCOOP à concurrence d'un montant de 150 € par séance aux Administrateurs proches tandis qu'un montant de 250 € par séance est alloué aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète) ;
- Aux Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 €. Madame Marie-Louise LIGER bénéficie d'un jeton de présence complémentaire de 10 000 € au titre de ses missions spécifiques liées à ses compétences particulières en matière financière et comptable.

Les jetons de présence pour l'année 2017 ont été payés pour le 31 décembre 2017.

Le montant global des jetons de présence pour l'année 2018 proposé à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 est de 33 000 €.

4.2. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

4.2.1. Politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat (exposée dans le cadre du « say on pay » - vote ex ante)

Par application de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Le ou les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre du mandat social n'est constituée que d'une seule rémunération fixe. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient donc d'aucun autre élément de rémunération cité à l'article R 225-29-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

Une politique de stabilité des rémunérations fixes versées, pour leur mandat social, aux dirigeants mandataires sociaux est adoptée ; en effet, les actuels dirigeants mandataires sociaux perçoivent :

Monsieur Thierry CHAPUSOT

La rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration a été fixée lors de sa nomination à cette fonction par décision du Conseil d'Administration du 05 novembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 à 24.000 € bruts annuels. Depuis cette date, aucune modification n'a été apportée. Il est précisé que cette rémunération était à l'identique de celle perçue depuis l'année 2008 par Monsieur CHAPUSOT en sa qualité de Directeur Général.

**Monsieur Dominique PAUTRAT**

La rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT au titre de son mandat social de Directeur Général a été déterminée lors de sa nomination décidée par le Conseil d'Administration réuni le 05 novembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 à 24 000 € bruts annuels. Depuis cette date, aucune modification n'est intervenue.

Monsieur Denis SUPPLISSON

La rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été fixée par le Conseil d'Administration réuni le 24 mars 2011 à 2 400 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle a été portée à 12 000 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2013 aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012. Cette rémunération n'a pas été modifiée depuis.

Monsieur Thierry PONNELLE

La rémunération actuelle de Monsieur Thierry PONNELLE au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été fixée par le Conseil d'Administration réuni le 18 décembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 à 12 000 € bruts annuels et est toujours identique.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir ces rémunérations et invite l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à approuver les principes et modalités ci-avant dans le cadre du vote ex-ante en approuvant les résolutions « vote ex-ante » soumises à vos votes.

4.2.2. Cumul du contrat de travail avec un mandat social

En respect de sa politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et conformément à la recommandation R15 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul des contrats de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Thierry PONNELLE avec leurs mandats sociaux.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté du dirigeant au sein de la société (ce dernier ayant déjà un contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social), de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de son mandat eu égard aux risques réels encourus.

Egalement, le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

La rémunération versée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués se compose en général outre la rémunération fixe précitée dans le cadre du mandat social, d'une rémunération dans le cadre du contrat de travail comprenant, outre un fixe, un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et des éléments de rémunération variable établis selon les performances réalisées, elles-mêmes appréciées en fonction du secteur d'activité, de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations fixes peuvent être réactualisées suivant l'évolution générale des salaires ou en fonction de l'évolution des périmètres de responsabilité. En cas de modification substantielle du contrat de travail, les rémunérations fixes sont modifiées après autorisation du Conseil d'Administration.

Les rémunérations variables sont rattachées comptablement à l'exercice au titre duquel elles sont calculées, même si elles ne sont versées qu'au cours de l'exercice suivant ou ultérieurement.

Les principes de fixation de ces rémunérations sont les suivants :

Au niveau des Administrateurs titulaires d'un contrat de travail au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, sont appliquées les modalités définies dans le contrat de travail.

La partie variable de la rémunération tient compte d'indicateurs clés de performance dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires. Les modalités de calculs sont les suivantes :

Le référentiel est constitué du reporting interne aux normes 99.02.

- Pour Monsieur Dominique PAUTRAT : en fonction de l'atteinte de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST. Cette rémunération peut évoluer en fonction du taux de réalisation de l'objectif de RCAI ;
- Pour Monsieur Thierry PONNELLE : en fonction d'objectifs quantitatifs basés sur le Résultat Courant Avant Impôt budgété du Groupe PHARMAGEST (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI), et sur l'Excédent Brut d'Exploitation budgété pour l'activité Pharmacie France (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif d'EBE), mais



aussi en fonction d'objectifs qualitatifs (pilotage de l'activité PHARMAGEST Consulting et pilotage du plan de Communication Interne, pouvant évoluer en fonction du taux de réalisation des objectifs) ;

- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction d'objectifs sur le Résultat d'Exploitation (REX) budgété de l'activité Pharmacie France (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de REX), sur le Résultat d'Exploitation budgété de l'activité Pharmacie Belgique et Luxembourg (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de REX) et sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) budgété du Groupe PHARMAGEST (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI) ;

- Par ailleurs, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, il a été décidé d'allouer à Messieurs PAUTRAT et SUPPLISSON, dans le cadre de leurs contrats de travail, selon la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années (période 2017-2020) :

* Pour Monsieur Dominique PAUTRAT, une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 € à maximum de 350 000 € bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP ;

* Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 € à maximum de 180 000 € bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Le Groupe PHARMAGEST souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient de la prise en charge par PHARMAGEST INTERACTIVE d'un contrat « article 83 » calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C.

4.2.3. Indemnités

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités (hormis la clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière pour Monsieur Dominique PAUTRAT dans le cadre de son contrat de travail), avantages susceptibles d'être versés en cas de départ ou bien de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies, visés aux recommandations R16 et R17 du code MiddleNext.

4.2.4. Politique d'actions gratuites ou plan d'options d'achat d'actions

PHARMAGEST INTERACTIVE ne met en œuvre aucune politique d'actions gratuites. Un nouveau plan d'attribution d'options d'achat d'actions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2014, a été mis en place par le Conseil d'Administration réuni le 5 décembre 2014. Appliquant la recommandation R18 du code MiddleNext, ce plan a exclu les dirigeants mandataires sociaux, les Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués, Gérants et Administrateurs de PHARMAGEST INTERACTIVE et des Filiales ainsi que les membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE.

4.3. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

PHARMAGEST INTERACTIVE se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2017	2016
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000
PAUTRAT Dominique - Directeur Général/Administrateur ^{(1) (2) (3)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	214 962	214 962
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	31 651	14 500
TOTAL	246 613	229 462
PONNELLE Thierry - Directeur Général Délégué/Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	124 002	124 002
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	11 000
TOTAL	124 002	135 002
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué/Administrateur ^{(1) (2) (3)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	163 287	159 164
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	25 627	24 250
TOTAL	188 914	183 414

⁽¹⁾ Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON sont bénéficiaires d'un contrat « article 83 » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie "Swiss Life" la totalité des cotisations dues à ce titre.

⁽²⁾ Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et une prime sur croissance externe pour les activités de Groupe PHARMAGEST sur la période 2013-2016 et concernant les investissements 2013/2014. Ces primes ont été versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2017, étant précisé que le règlement était assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions. Les primes ont été provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée.

⁽³⁾ Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2017-2020), les objectifs étant liés pour Dominique PAUTRAT au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP, et pour Denis SUPPLISSON au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2021, étant précisé que le règlement sera assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions au moment du versement de la prime. Les primes seront provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée.



Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général / Administrateur	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	146 004	146 004	146 004	146 004
Rémunération variable annuelle	40 000	40 000	40 000	34 000
Rémunération variable pluriannuelle	31 651	82 000	14 500	0
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	4 958	4 958	4 958	4 958
TOTAL	246 613	296 962	229 462	208 962

PONNELLE Thierry Directeur Général Délégué / Administrateur	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	93 252	93 252	93 252	93 252
Rémunération variable annuelle	18 750	18 750	18 750	21 400
Rémunération variable pluriannuelle	0	44 000	11 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	124 002	168 002	135 002	126 652

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué / Administrateur	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	114 000	114 000	114 000	114 000
Rémunération variable annuelle	25 500	25 500	25 500	26 500
Rémunération variable pluriannuelle	25 627	97 000	24 250	0
Rémunération exceptionnelle	7 300	10 500	3 200	0
Mandat social ⁽¹⁾	12 000	12 000	12 000	12 000
Avantage en nature (véhicule)	4 487	4 487	4 464	4 464
TOTAL	188 914	263 487	183 414	156 964

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2017, au titre de leur mandat social, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2017 dans le cadre du vote « ex-ante ».

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	2017	2016
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
ANTOINE Daniel	2017	2016
Jetons de présence	900	900
Autres rémunérations	4 000	4 000
TOTAL	4 900	4 900
LIGER Marie-Louise - Administrateur indépendant	2017	2016
Jetons de présence	900	900
Autres rémunérations	14 000	14 000
TOTAL	14 900	14 900
JACQUEL François	2017	2016
Jetons de présence	1 500	1 500
Autres rémunérations	4 000	4 000
TOTAL	5 500	5 500
LHOTE Anne	2017	2016
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie - Administrateur indépendant	2017	2016
Jetons de présence	900	750
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	900	750
LECOMTE Emilie - Administrateur à compter du 27/06/2017	2017	2016
Jetons de présence	750	<i>Non Concernée</i>
Autres rémunérations	0	<i>Non Concernée</i>
TOTAL	750	<i>Non Concernée</i>
GRIS Céline - Administrateur indépendant à compter du 27/06/2017	2017	2016
Jetons de présence	750	<i>Non Concernée</i>
Autres rémunérations	0	<i>Non Concernée</i>
TOTAL	750	<i>Non Concernée</i>



Tableau 4 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019		X		X		X		X
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X	X ⁽¹⁾	
PONNELLE Thierry								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 30/05/2002 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010 et ensuite Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X

⁽¹⁾ Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.



4.4 Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant PHARMAGEST INTERACTIVE

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.4.1 Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ;
- PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire ;
- LHOPE Anne - Membre du Directoire ;
- MOREAUX Hugues - Président du Conseil de Surveillance ;
- ANTOINE Daniel - Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP - Membre du Conseil de Surveillance.

4.4.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ^{(1) (2)}	2017	2016
Rémunération fixe	243 000	243 000
Rémunération variable annuelle	75 000	55 000
Rémunération variable pluriannuelle	160 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	54 000	54 000
Avantage en nature (véhicule)	7 824	7 824
TOTAL	539 824	359 824

PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire	2017	2016
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	24 000	24 000

LHOPE Anne - Membre du Directoire ^{(1) (2)}	2017	2016
Rémunération fixe	170 000	163 750
Rémunération variable annuelle	54 000	32 100
Rémunération variable pluriannuelle	56 000	0
Rémunération exceptionnelle	70 000	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	2 360	2 292
TOTAL	376 360	222 142



⁽¹⁾ Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « Swiss Life » des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C.

⁽²⁾ Il a été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du Conseil de Surveillance du 29 mars 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe WELCOOP sur quatre années. Ces primes ont été versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée de quatre années, le 30 avril 2017.

Dans la continuité de la politique salariale du Groupe WELCOOP, un nouveau plan de primes d'engagement à long terme est mis en place suivant les objectifs liés au business plan du Groupe WELCOOP pour les exercices de 2017 à 2020.

Le Groupe PHARMAGEST souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Président du Conseil de Surveillance	2017	2016
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (mandat de président)	113 784	113 784
TOTAL	113 784	113 784

ANTOINE Daniel - Vice-Président du Conseil de Surveillance	2017	2016
Jetons de présence	0	775
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 091	0
TOTAL	1 091	775

JACQUEL François - Membre du Conseil de Surveillance	2017	2016
Jetons de présence	0	1 295
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 299	0
TOTAL	1 299	1 295

LECOMTE Emilie - Membre du Conseil de Surveillance	2017	2016
Jetons de présence	0	465
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 091	0
TOTAL	1 091	465



5. Les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Par application de l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales), intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. La Société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.



24.4 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et statutaires, notre rapport concernant des projets qui sont soumis à vos votes dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces projets vous sont expliqués ci-après :

Modification de l'article 19 des statuts

Afin d'harmoniser la rédaction de l'article 19 des statuts avec les nouvelles dispositions de l'article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous proposons d'écrire cet article ainsi qu'il suit :

« La société doit être pourvue d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes désignés dans les conditions légales et qui exercent leur mission conformément à la loi. »

Si vous agréez cette modification, nous vous demandons d'adopter les résolutions qui vous seront proposées.

Epargne salariale

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, votre Conseil d'Administration a l'obligation de proposer au vote des actionnaires un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés :

- A l'occasion de chaque augmentation de capital par apports en numéraire ; dans ce cas, le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Et régulièrement tous les trois ans, lorsque la part du capital social détenue par les salariés est inférieure à 3%, cette consultation devant intervenir au cours de la troisième année.

Il est alors rappelé que :

- Les actionnaires ont eu, en dernier lieu, à se prononcer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en date du 26 juin 2015. Ce projet avait été rejeté ;
- Le rapport de gestion pour le dernier exercice clos indiquait, en application de l'article L. 225-102 du Code du commerce, le nombre d'actions détenues par les salariés du Groupe PHARMAGEST dans un cadre d'épargne tel que défini audit article : la proportion de détention était nulle.

En conséquence, il vous est soumis un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. Cela signifie que cette augmentation de capital sera réservée aux adhérents d'un plan partenarial d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne salariale volontaire, existant ou à créer.

Le montant de cette augmentation de capital a été fixé à 50 000 €. Le capital serait ainsi porté de 3 034 825 € à 3 084 825 € par création et émission de 250 000 actions de 0,20 € chacune. Il serait conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les modalités de cette augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence.

Toutefois, il est rappelé que ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale. Votre Conseil d'Administration ne le jugeant pas opportun, vous invite à ne pas réaliser une telle augmentation de capital et à ne pas créer un plan adéquat et en conséquence à rejeter la résolution qui sera soumise à vos votes.

Le Conseil d'Administration



24.5 Projet du texte des résolutions

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS - 05 ALLEE DE SAINT CLOUD
54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2018

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes dudit exercice, du rapport d'information sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale, et du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 13 920 140,98 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 60 003 € et qui ont donné lieu à un impôt de 20 000 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.



QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 13 920 140,98 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 920 140,98 €
Report à nouveau	47 815 168,54 €
À la disposition des actionnaires	61 735 309,52 €
Dividendes (0,75 € par action)	11 380 593,75 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	50 354 715,77 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 0,75 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 4 juillet 2018 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime fiscal applicable aux dividendes versés au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France est le suivant :

Les dividendes sont soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 %. Ils sont donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- D'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- D'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1^o du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

L'option par les personnes physiques pour une imposition au barème progressif de l'impôt reste possible lors du dépôt de la déclaration de revenus, cette option étant globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année. Dans ce cas, l'impôt est calculé après application, sur le dividende distribué, de l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du CGI.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2014	2,90 € *	2,90 €	2,90 €
31/12/2015	0,60 € *	0,60 €	0,60 €
31/12/2016	0,65 € *	0,65 €	0,65 €

* Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015 a décidé de diviser la valeur nominale de l'action par cinq en multipliant dans le même rapport le nombre d'actions composant le capital social.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions nouvelles de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve les conventions nouvelles et la reconduction d'une convention dûment autorisées par le Conseil d'Administration, telles que ces opérations sont décrites dans ledit rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Poursuite d'anciennes conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de la poursuite des anciennes conventions antérieurement approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération et notamment dans le respect des conditions posées par les articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 08 mars 2016 et par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 75 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions rachetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.



L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 225-212 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 27 décembre 2019 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

Le Conseil d'Administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Sophie MAYEUX, Administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Sophie MAYEUX, Administrateur indépendant, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Président du Conseil d'Administration, Thierry CHAPUSOT (vote ex ante)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les éléments de rémunération attribuables à Monsieur Thierry CHAPUSOT au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration, tels que présentés dans ledit rapport.

DIXIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général, Dominique PAUTRAT (vote ex ante)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les éléments de rémunération attribuables à Monsieur Dominique PAUTRAT au titre de son mandat social de Directeur Général Administrateur, tels que présentés dans ledit rapport.

ONZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général Délégué, Denis SUPPLISSON (vote ex ante)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les éléments de rémunération attribuables à Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué Administrateur, tels que présentés dans ledit rapport.



DOUZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général Délégué, Thierry PONNELLE (vote ex ante)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les éléments de rémunération attribuables à Monsieur Thierry PONNELLE au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué Administrateur, tels que présentés dans ledit rapport.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 33 000 € le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'année 2018.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Président du Conseil d'Administration, Thierry CHAPUSOT (vote ex post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Thierry CHAPUSOT, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général, Monsieur Dominique PAUTRAT (vote ex post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Dominique PAUTRAT, au titre de son mandat social de Directeur Général Administrateur.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général Délégué, Monsieur Denis SUPPLISSON (vote ex post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué Administrateur.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général Délégué, Monsieur Thierry PONNELLE (vote ex post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Thierry PONNELLE, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué Administrateur.

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la rédaction de l'article 19 des statuts afin de l'harmoniser avec les nouvelles dispositions légales issues de la loi Sapin 2 qui a modifié l'article L. 823-1, alinéa 2 du Code de Commerce. La nouvelle rédaction sera la suivante :

ARTICLE 19 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société doit être pourvue d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes désignés dans les conditions légales et qui exercent leur mission conformément à la loi.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Proposition d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'épargne salariale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- Que le Directeur Général disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un Plan Epargne Entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail ;
- D'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum d'un an à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 50 000 € qui sera réservée aux salariés adhérant audit Plan Epargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix d'émission des actions émises sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et à cet effet :

- Fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié ;
- Fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- Fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- Fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- Constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- Procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

(Il convient de noter que le Conseil d'Administration n'a pas agréé cette résolution qui est proposée dans le cadre des dispositions légales. Il est proposé aux actionnaires de ne pas adopter cette résolution).



VINGTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.

24.6 Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2018	Le 16 mai 2018
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2018	Le 2 août 2018
Les résultats semestriels 2018	Le 21 septembre 2018
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2018	Le 14 novembre 2018
Le chiffre d'affaires annuel 2018	Le 14 février 2019
Les résultats annuels 2018	Au plus tard le 30 avril 2019

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de PHARMAGEST INTERACTIVE est présenté dans les annexes aux comptes sociaux en Rubrique 20.3.2.3. - Note 15.5 du présent Document de Référence.



PHARMAGEST

Technologies pour la santé

5, allée de Saint Cloud
54 600 Villers-lès-Nancy

Tél. : 0820 90 81 00
Fax : 03 83 15 98 05

www.pharmagest.com